

États financiers consolidés

95	Responsabilité à l'égard de l'information financière
96	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant
98	Bilan consolidé
99	Compte de résultat consolidé
100	État du résultat global consolidé
101	État des variations des capitaux propres consolidé
102	Tableau des flux de trésorerie consolidé
103	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

103	Note 1 – Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	155	Note 17 – Paiements fondés sur des actions
117	Note 2 – Évaluation de la juste valeur	157	Note 18 – Avantages postérieurs à l'emploi
125	Note 3 – Transactions importantes	162	Note 19 – Impôt sur le résultat
127	Note 4 – Valeurs mobilières	164	Note 20 – Résultat par action
129	Note 5 – Prêts	165	Note 21 – Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
136	Note 6 – Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	167	Note 22 – Passifs éventuels et provisions
139	Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel	170	Note 23 – Concentration du risque de crédit
140	Note 8 – Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	171	Note 24 – Transactions entre parties liées
142	Note 9 – Autres actifs	172	Note 25 – Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
142	Note 10 – Dépôts	173	Note 26 – Principales filiales
142	Note 11 – Autres passifs	174	Note 27 – Instruments financiers – informations à fournir
143	Note 12 – Dérivés	175	Note 28 – Compensation des actifs et des passifs financiers
147	Note 13 – Couvertures désignées aux fins comptables	176	Note 29 – Produits d'intérêts et charges d'intérêts
150	Note 14 – Titres secondaires	177	Note 30 – Informations sectorielles et géographiques
150	Note 15 – Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées	180	Note 31 – Modifications de méthodes comptables futures
154	Note 16 – Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC		

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un audit par les auditeurs nommés par les actionnaires. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi américaine Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Le groupe Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produisent un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne a librement accès au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôle interne de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et de la qualité du service des auditeurs nommés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Les auditeurs nommés par les actionnaires, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., s'attachent à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leurs rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction

Kevin Glass

Chef des services financiers

Le 28 novembre 2018

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2018 et 2017, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Adoption de l'IFRS 9

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers consolidés, la CIBC a effectué, en 2018, des changements de méthodes comptables aux fins de classement et d'évaluation des instruments financiers par suite de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en date du 31 octobre 2018, sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO), et notre rapport daté du 28 novembre 2018 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Fondement de l'opinion

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces normes requièrent également que nous nous conformions aux règles de déontologie, notamment celles portant sur l'indépendance. Nous sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent l'obtention et le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la CIBC portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour constituer un fondement raisonnable à notre opinion d'audit.

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la CIBC depuis 2002.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 28 novembre 2018

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant Aux actionnaires et aux administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2018 sur la base des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les « critères établis par le COSO »). À notre avis, la CIBC a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2018 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du bilan consolidé aux 31 octobre 2018 et 2017, du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, et notre rapport du 28 novembre 2018 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport de gestion ci-joint incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la CIBC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des anomalies. En outre, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des conventions et des procédures diminue.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 28 novembre 2018

Bilan consolidé

En millions de dollars canadiens, au 31 octobre	2018	2017
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 380 \$	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 311	10 712
Valeurs mobilières¹ (note 4)	101 664	93 419
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	43 450	40 383
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	207 749	207 271
Prêts personnels	43 058	40 937
Cartes de crédit	12 673	12 378
Entreprises et gouvernements	109 555	97 766
Provision pour pertes sur créances	(1 639)	(1 618)
	371 396	356 734
Divers		
Dérivés (note 12)	21 431	24 342
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	8 824
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 795	1 783
Goodwill (note 8)	5 564	5 367
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	1 945	1 978
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	526	715
Actif d'impôt différé (note 19)	601	727
Autres actifs (note 9)	15 283	11 805
	57 410	55 541
	597 099 \$	565 264 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	163 879 \$	159 327 \$
Entreprises et gouvernements	240 149	225 622
Banques	14 380	13 789
Emprunts garantis	42 607	40 968
	461 015	439 706
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782	13 713
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	30 840	27 971
Divers		
Dérivés (note 12)	20 973	23 271
Acceptations	10 296	8 828
Passif d'impôt différé (note 19)	43	30
Autres passifs (note 11)	18 223	15 275
	49 535	47 404
Titres secondaires (note 14)	4 080	3 209
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 15)	2 250	1 797
Actions ordinaires (note 15)	13 243	12 548
Surplus d'apport	136	137
Résultats non distribués	18 537	16 101
Cumul des autres éléments du résultat global	777	452
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	34 943	31 035
Participations ne donnant pas le contrôle	173	202
Total des capitaux propres	35 116	31 237
	597 099 \$	565 264 \$

1) Les soldes de valeurs mobilières ont été regroupés pour l'exercice considéré et ceux des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter la présentation actuelle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 4.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Jane L. Peverett
Administratrice

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars canadiens, sauf indication contraire, pour l'exercice clos les 31 octobre	2018	2017	2016
Produits d'intérêts			
Prêts	13 901 \$	11 028 \$	9 833 \$
Valeurs mobilières	2 269	1 890	1 774
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	1 053	495	329
Dépôts auprès d'autres banques	282	180	156
	17 505 ¹	13 593	12 092
Charges d'intérêts			
Dépôts	6 240	3 953	3 215
Valeurs vendues à découvert	272	226	199
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	736	254	127
Titres secondaires	174	142	137
Divers	18	41	48
	7 440	4 616	3 726
Produits nets d'intérêts	10 065	8 977	8 366
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	420	452	446
Frais sur les dépôts et les paiements	877	843	832
Commissions sur crédit	851	744	638
Honoraires d'administration de cartes	510	463	470
Honoraires de gestion de placements et de garde	1 247	1 034	882
Produits tirés des fonds communs de placement	1 624	1 573	1 462
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	431	427	396
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	357	349	342
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits (pertes) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017 et en 2016)	603	227 ²	(71) ²
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (profits sur titres de créance et titres de participation disponibles à la vente, montant net en 2017 et en 2016) (note 4)	(35)	143	73
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	310	252	367
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 25)	121	101	96
Divers (note 3)	453	695	736
	7 769	7 303	6 669
Total des produits	17 834	16 280	15 035
Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 5)	870	829	1 051
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	5 665	5 198	4 982
Frais d'occupation	875	822	804
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 742	1 630	1 398
Communications	315	317	319
Publicité et expansion des affaires	327	282	269
Honoraires	226	229	201
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	103	96	68
Divers	1 005	997	930
	10 258	9 571	8 971
Résultat avant impôt sur le résultat	6 706	5 880	5 013
Impôt sur le résultat (note 19)	1 422	1 162	718
Résultat net	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	19 \$	20 \$
Porteurs d'actions privilégiées	89 \$	52 \$	38 \$
Porteurs d'actions ordinaires	5 178	4 647	4 237
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$
Résultat par action (en dollars) (note 20)			
de base	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$
dilué	11,65	11,24	10,70
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	5,32	5,08	4,75

1) Comprend des produits d'intérêts de 16,0 G\$, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

2) Reclassement afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Résultat net	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	635	(1 148)	487
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	(272)
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture des investissements dans des établissements à l'étranger	(349)	772	(257)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture des investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	121
	286	(376)	79
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017 et en 2016)			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	(142)	6	125
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(29)	(107)	(58)
	(171)	(101)	67
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(25)	70	13
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	(26)	(60)	(12)
	(51)	10	1
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	226	139	(390)
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(2)	(10)	(5)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	29	s. o.	s. o.
Total des autres éléments du résultat global¹	317	(338)	(248)
Résultat global	5 601 \$	4 380 \$	4 047 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17 \$	19 \$	20 \$
Porteurs d'actions privilégiées	89 \$	52 \$	38 \$
Porteurs d'actions ordinaires	5 495	4 309	3 989
Résultat global applicable aux actionnaires	5 584 \$	4 361 \$	4 027 \$

1) Comprend des pertes de 19 M\$ en 2018 (24 M\$ de pertes en 2017 et 6 M\$ de profits en 2016) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet.

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
(Charge) économie d'impôt sur le résultat attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat global			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(31)\$	42 \$	(17)\$
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	37
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture des investissements dans des établissements à l'étranger	43	(170)	128
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture des investissements dans des établissements à l'étranger	–	–	(26)
	12	(128)	122
Variation nette des titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017 et en 2016)			
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs évaluées à la JVAERG	18	(23)	(24)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	8	36	15
	26	13	(9)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	8	(23)	(5)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes	9	22	5
	17	(1)	–
Éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(87)	(54)	149
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	1	4	1
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	(11)	s. o.	s. o.
	(42)\$	(166)\$	263 \$

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Actions privilégiées (note 15)			
Solde au début de l'exercice	1 797 \$	1 000 \$	1 000 \$
Émission d'actions privilégiées	450	800	–
Actions autodétenues	3	(3)	–
Solde à la fin de l'exercice	2 250 \$	1 797 \$	1 000 \$
Actions ordinaires (note 15)			
Solde au début de l'exercice	12 548 \$	8 026 \$	7 813 \$
Émission dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	194	3 443	–
Émission dans le cadre de l'acquisition de Geneva Advisors	–	126	–
Émission dans le cadre de l'acquisition de Wellington Financial	47	–	–
Autre émission d'actions ordinaires	555	957	273
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(104)	–	(61)
Actions autodétenues	3	(4)	1
Solde à la fin de l'exercice	13 243 \$	12 548 \$	8 026 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	137 \$	72 \$	76 \$
Attributions de remplacement réglées en instruments de capitaux propres dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank	–	72	–
Charge de rémunération découlant des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	31	7	5
Exercice d'options sur actions et règlement d'autres attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	(32)	(15)	(9)
Divers	–	1	–
Solde à la fin de l'exercice	136 \$	137 \$	72 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	16 101 \$	13 584 \$	11 433 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(144)	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	15 957	s. o.	s. o.
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267	4 699	4 275
Dividendes (note 15)			
Actions privilégiées	(89)	(52)	(38)
Actions ordinaires	(2 356)	(2 121)	(1 879)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(313)	–	(209)
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global	49	s. o.	s. o.
Divers	22 ¹	(9)	2
Solde à la fin de l'exercice	18 537 \$	16 101 \$	13 584 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui pourrait faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	738 \$	1 114 \$	1 035 \$
Variation nette de l'écart de change	286	(376)	79
Solde à la fin de l'exercice	1 024 \$	738 \$	1 114 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance et titres de participation disponibles à la vente en 2017 et en 2016)			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	60 \$	161 \$	94 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(28)	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	32	s. o.	s. o.
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	(171)	(101)	67
Solde à la fin de l'exercice	(139)\$	60 \$	161 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	33 \$	23 \$	22 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(51)	10	1
Solde à la fin de l'exercice	(18)\$	33 \$	23 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat, qui ne pourrait pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(369)\$	(508)\$	(118)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	226	139	(390)
Solde à la fin de l'exercice	(143)\$	(369)\$	(508)\$
Profits nets (pertes nettes) découlant de la variation de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de l'exercice	(10)\$	– \$	5 \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(2)	(10)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	(12)\$	(10)\$	– \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG			
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	85 \$	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	85	s. o.	s. o.
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de participation désignés à la JVAERG	29	s. o.	s. o.
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés(e)s en résultats non distribués ²	(49)	s. o.	s. o.
Solde à la fin de l'exercice	65 \$	s. o.	s. o.
Total du cumul des autres éléments du résultat global, net de l'impôt sur le résultat	777 \$	452 \$	790 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	202 \$	201 \$	193 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	(4)	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	198	s. o.	s. o.
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	17	19	20
Dividendes	(31)	(8)	(19)
Divers	(11)	(10)	7
Solde à la fin de l'exercice	173 \$	202 \$	201 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	35 116 \$	31 237 \$	23 673 \$

1) Comprend la comptabilisation de reports en avant de pertes au titre d'écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC qui avaient été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

2) Comprend des profits de 11 M\$ reclassés dans les résultats non distribués (s. o. en 2017 et s. o. en 2016) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

s. o. Sans objet.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars canadiens, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051
Amortissement et perte de valeur ¹	657	542	462
Charge au titre des options sur actions et des actions subalternes	31	7	5
Impôt différé	69	21	(20)
Pertes (profits) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti ((profits) sur titres de créance et titres de participation disponibles à la vente, montant net en 2017 et en 2016)	35	(143)	(73)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(14)	(305)	(72)
Autres éléments hors caisse, montant net	(292)	(15)	(692)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(2 599)	394	4 919
Prêts, nets des remboursements	(16 155)	(30 547)	(27 464)
Dépôts, nets des retraits	20 770	18 407	28 440
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	69	3 375	532
Intérêts courus à recevoir	(341)	(34)	(98)
Intérêts courus à payer	205	90	(72)
Actifs dérivés	2 780	3 588	(1 425)
Passifs dérivés	(2 084)	(5 549)	(2 325)
Valeurs mobilières évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017 et en 2016)	(647)	(657)	(3 722)
Autres actifs et passifs désignés à la juste valeur (autres actifs et passifs désignés à la juste valeur en 2017 et en 2016)	(380)	1 071	807
Impôt exigible	(301)	(1 063)	8
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	707	(494)	1 089
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	2 869	16 277	2 780
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	(453)	398	(2 188)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	(1 195)	(10 556)	1 712
Divers montant net	(18)	2 103	169
	9 867	2 457	10 211
Flux de trésorerie de financement			
Emission de titres secondaires	1 534	–	1 000
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(638)	(55)	(1 514)
Émission d'actions privilégiées, nette des frais liés à l'émission	445	792	–
Émission d'actions ordinaires au comptant	186	194	100
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(417)	–	(270)
Vente (achat) d'actions autodétenues, montant net	6	(7)	1
Dividendes versés	(2 109)	(1 425)	(1 753)
	(993)	(501)	(2 436)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (achat de valeurs disponibles à la vente en 2017 et en 2016)	(33 011)	(37 864)	(31 625)
Produit de la vente de valeurs mobilières évaluées/désignées à la JVAERG et au coût amorti (produit de la vente de valeurs disponibles à la vente en 2017 et en 2016)	12 992	18 787	10 750
Produit à l'échéance de titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti (produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente en 2017 et en 2016)	12 402	19 368	12 299
Sorties affectées aux acquisitions, nettes de la trésorerie acquise	(315)	(2 517)	–
Rentrées nettes provenant des cessions de placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	200	60	1 363
Vente (achat) de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(255)	201	(170)
	(7 987)	(1 965)	(7 383)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	53	(51)	55
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	940	(60)	447
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	3 440	3 500	3 053
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	4 380 \$	3 440 \$	3 500 \$
Intérêts versés au comptant	7 235 \$	4 526 \$	3 798 \$
Intérêts reçus au comptant	16 440	12 611	10 961
Dividendes reçus au comptant	724	949	1 033
Impôt sur le résultat payé au comptant	1 654	2 204	730

1) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

2) Comprennent les soldes soumis à restrictions de 438 M\$ (436 M\$ en 2017 et 422 M\$ en 2016).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions¹ de particuliers, d'entreprises, de clients du Secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, se reporter à la note 30. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

1) Nombre révisé pour tenir compte des clients qui font à la fois appel aux services bancaires de la CIBC et de Financière Simplii.

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9 *Instruments financiers* qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017, sans retraitement des informations comparatives, comme il est mentionné ci-après dans la section intitulée Comptabilisation des instruments financiers.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 28 novembre 2018.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la perte de valeur des valeurs disponibles à la vente, la provision pour pertes sur créances, la perte de valeur des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec les entités et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC exerce le contrôle sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à toutes les filiales consolidées. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 26.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées courantes, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons avec une ou plusieurs parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Au moment de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation disponibles à la vente, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilisation des instruments financiers

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), le 1^{er} novembre 2017, conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les banques ayant une importance systémique nationale (BSIN) adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'IASB. Nous avons appliqué les dispositions de l'IFRS 9 de manière rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui sont présentés selon l'IAS 39 et qui, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018 a entraîné des changements de méthodes comptables qui touchent deux principaux aspects, le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation, lesquels font l'objet d'une description plus détaillée ci-après. Nous avons antérieurement adopté de façon anticipée les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre » le 1^{er} novembre 2014 et nous avons choisi, comme l'autorise l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les dispositions de l'IAS 39 portant sur la comptabilité de couverture.

Classement et évaluation des instruments financiers selon l'IAS 39

La CIBC comptabilise les instruments financiers à son bilan consolidé lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Selon l'IAS 39, tous les actifs financiers étaient, au moment de la comptabilisation initiale, classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou comme des prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés devaient être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des titres de créance classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et des titres de participation disponibles à la vente dont la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les prêts et créances était permis lorsqu'ils n'étaient plus détenus à des fins de transaction, si les actifs financiers non dérivés répondaient à la définition de prêts et créances et si nous avions l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les valeurs disponibles à la vente était également permis dans de rares cas. Les actifs financiers non dérivés pouvaient être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les prêts et créances s'ils répondaient à la définition de prêts et créances et si nous avions l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ou être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les valeurs détenues jusqu'à l'échéance si nous avions l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les passifs financiers étaient évalués au coût amorti, sauf s'il s'agissait de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à leur juste valeur étaient évalués à leur juste valeur. Les charges d'intérêts étaient comptabilisées selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Selon l'IAS 39, les prêts et créances étaient définis comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'avaient pas de cours sur un marché actif et que nous n'entendions pas vendre immédiatement ou à court terme au moment de la comptabilisation initiale. Les prêts et créances étaient initialement comptabilisés à leur juste valeur, ce qui correspond au montant versé à l'emprunteur, auquel s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Les prêts et créances étaient ultérieurement évalués au coût amorti, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts étaient comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains prêts et certaines créances pouvaient être désignés à leur juste valeur (voir ci-après).

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Selon l'IAS 39, les instruments financiers détenus à des fins de transaction étaient définis comme des actifs et des passifs qui étaient détenus à des fins de transaction ou qui faisaient partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de profit à court terme. Ces instruments étaient initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts et créances que nous entendions vendre immédiatement ou à court terme étaient classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction étaient réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur étaient inclus dans les produits autres que d'intérêts comme produits (pertes) de négociation, sauf dans la mesure où ils étaient utilisés à titre de couverture économique d'un actif ou d'un passif désigné à sa juste valeur, auquel cas les produits (pertes) étaient inscrits dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts dégagés des valeurs du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert étaient inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Selon l'IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente étaient définis comme des actifs financiers non dérivés qui n'étaient pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à leur juste valeur ou les prêts et créances, et étaient initialement comptabilisés à leur juste valeur, à laquelle s'ajoutait le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable étaient comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation avaient des justes valeurs fiables. Par conséquent, tous les actifs financiers disponibles à la vente étaient réévalués à leur JVAERG après leur comptabilisation initiale, à l'exception des profits et des pertes de change sur les titres de créance disponibles à la vente, lesquels étaient comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits ou pertes de change latents sur les titres de participation disponibles à la vente et les autres variations de la juste valeur étaient comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou ait subi une perte de valeur, auquel cas le montant cumulé des profits et pertes de change auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global était transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé. Les profits et pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les dépréciations pour tenir compte de la perte de valeur, étaient inscrits dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs disponibles à la vente. Les dividendes et les produits d'intérêts tirés des actifs financiers disponibles à la vente étaient inclus dans les produits d'intérêts.

Instruments financiers désignés à leur juste valeur

Selon l'IAS 39, les instruments financiers désignés à la juste valeur étaient ceux que nous désignons, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seraient évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. Cette désignation, une fois faite, était irrévocable. Outre l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions étaient imposées par les IFRS et le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Le critère de désignation à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale était respecté lorsque : i) la désignation à la juste valeur éliminait ou réduisait considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers faisaient partie d'un portefeuille qui était géré selon sa juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui faisaient l'objet de rapports internes selon la même méthode. La juste valeur pouvait aussi s'appliquer aux instruments financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé puisqu'il modifiait significativement les flux de trésorerie du contrat.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions, les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés, de valeurs du compte de négociation et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui étaient gérés en tant que couvertures économiques des instruments financiers désignés à leur juste valeur, étaient inclus dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur étaient inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Classement et évaluation des instruments financiers selon l'IFRS 9

Selon l'IFRS 9, tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction), des instruments financiers évalués au coût amorti, des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG, des instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG ou des instruments financiers désignés à la JVRN, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à la juste valeur, sauf les actifs financiers évalués au coût amorti. Les actifs financiers doivent être reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Cette analyse a pour but de déterminer si les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier donné « correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », de sorte que toute variabilité des flux de trésorerie contractuels concorde avec un « contrat de prêt de base ». Dans le cadre de cette analyse, le « principal » s'entend de la juste valeur d'un actif financier au moment de la comptabilisation initiale et peut varier au cours de la durée de vie de l'actif financier (par exemple, s'il y a des remboursements de principal ou un amortissement de la prime / de l'escompte). Toujours dans le cadre de cette analyse, les « intérêts » s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit, soit les deux éléments les plus importants qui les composent dans un contexte de contrat de prêt. Lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité plus que minimales et qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base, les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette analyse vise à s'assurer que les titres de créance qui ne présentent pas uniquement des caractéristiques de base d'un prêt, notamment des options de conversion et un rendement indexé sur des actions, sont évalués à la JVRN.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti. Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer le modèle économique applicable aux actifs financiers :

- I) l'objectif d'affaires du portefeuille;
- II) les risques à gérer et le type d'activités commerciales qui sont menées sur une base quotidienne pour gérer ces risques;
- III) la base sur laquelle le rendement du portefeuille est évalué;
- IV) la fréquence et l'importance des transactions de vente.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation sont classés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale à moins qu'ils ne soient pas détenus avec l'intention d'une prise de profits à court terme et qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument à la JVAERG pour les titres de participation.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la JVRN établies en utilisant la désignation à la juste valeur et attribuables aux variations du risque de crédit propre qui doivent être présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net. Nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014 les dispositions de l'IFRS 9 relatives au « risque de crédit propre ».

Les dérivés continuent d'être évalués à la JVRN selon l'IFRS 9, sauf dans la mesure où ils sont désignés dans une relation de couverture, auquel cas les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39 s'appliquent toujours.

Instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN (détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction)

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers détenus à des fins de transaction doivent obligatoirement être évalués à la JVRN puisqu'ils sont détenus à des fins de transaction ou qu'ils font partie d'un portefeuille sous gestion affichant un profil de prise de profits à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi obligatoirement être évalués à la juste valeur si les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts ou s'ils sont gérés avec d'autres instruments financiers sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la JVRN sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à titre de profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net. Les produits d'intérêts et les dividendes dégagés des valeurs détenues à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la JVRN (désignation à la juste valeur)

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers désignés à la JVRN sont ceux que nous désignons volontairement, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé alors qu'ils auraient autrement été classés dans une autre catégorie aux fins comptables. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, la désignation à la juste valeur, une fois faite, est irrévocable. Elle n'est possible que si des justes valeurs fiables sont disponibles et si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une incohérence d'évaluation qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente, et si certaines exigences du BSIF sont respectées. La désignation à la JVRN est également possible pour les passifs financiers qui font partie d'un portefeuille qui est géré sur la base de la juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui font l'objet de rapports internes sur cette base. Cette désignation peut aussi s'appliquer aux passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui devrait autrement être séparé. Cependant, contrairement à l'IAS 39, il n'y a pas lieu d'appliquer la désignation à la juste valeur pour les titres de participation étant donné qu'ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN. Comme c'était le cas selon l'IAS 39, nous évaluons certains engagements hypothécaires selon la désignation à la juste valeur.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés de la même façon que ceux des instruments financiers obligatoirement évalués à la JVRN, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Selon l'IFRS 9, les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux, et sont ultérieurement évalués au coût amorti, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

À l'instar de l'IAS 39, les prêts évalués au coût amorti selon l'IFRS 9 englobent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les cartes de crédit et la plupart des prêts aux entreprises et aux gouvernements. La plupart des titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance selon l'IAS 39 et certains titres des portefeuilles de liquidités qui étaient classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39 (mais qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ») sont également classés comme étant évalués au coût amorti selon l'IFRS 9. Toujours à l'instar de l'IAS 39, la majorité des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, des garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et la majeure partie des engagements de clients en vertu d'acceptations sont comptabilisés au coût amorti selon l'IFRS 9.

Actifs financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

L'évaluation ultérieure des titres de créance classés à la JVAERG selon l'IFRS 9 s'apparente à celle des titres de créance classés comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39, à l'exception du fait que le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues doit être appliqué à ces titres selon l'IFRS 9. Par conséquent, les titres de créance évalués à la JVAERG sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée ou réduite des coûts de transaction directs et marginaux. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance évalués à la JVAERG sont réévalués à la JVAERG, à l'exception des variations des provisions pour pertes de crédit attendues et des profits et des pertes de change connexes qui sont tous deux comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé une fois le titre de créance vendu. Les profits et les pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sont inscrits au poste Profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé. Les produits d'intérêts relatifs aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts. Les instruments sous forme de titres de créance évalués à la JVAERG comprennent ceux de nos portefeuilles de liquidités gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

Un instrument financier sous forme de titre de créance est déprécié (classé comme étant de troisième stade) lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument financier en question sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations à l'effet qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation.

Instruments financiers sous forme de titres de participation désignés à la JVAERG

Selon l'IFRS 9, les instruments financiers sous forme de titres de participation sont évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour les évaluer à la JVAERG. Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG, y compris les profits et les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Contrairement aux dispositions de l'IAS 39 à l'égard des titres de participation classés comme étant disponibles à la vente, les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net, à l'exception des dividendes. Les profits ou les pertes inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global seront plutôt, au moment de la décomptabilisation des titres de participation, reclassés en résultats non distribués à même les capitaux propres et présentés au poste Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de participation désignés à la JVAERG reclassés des autres éléments du résultat global dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. Les actifs financiers désignés à la JVAERG sont notamment composés de titres de participation détenus à des fins autres que de transaction qui sont essentiellement liés à nos placements dans des sociétés fermées et des sociétés en commandite.

Dépréciation des actifs financiers selon l'IAS 39

Un prêt était classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt ou d'un portefeuille de prêts.

Une indication objective de dépréciation comprenait des informations à l'effet qu'un emprunteur éprouvait de sérieuses difficultés financières ou qu'une défaillance de paiement ou autre manquement était survenu. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles étaient en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat était automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il n'ait été entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt était considéré comme douteux lorsque les paiements étaient en souffrance depuis 180 jours. Voici les exceptions qui s'appliquaient :

- Les prêts sur cartes de crédit n'étaient pas classés comme prêts douteux et étaient radiés en totalité lorsqu'un avis de faillite était émis, une proposition de règlement était faite, des services de crédit-conseil étaient demandés, selon la première éventualité, ou lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Dans certains cas, nous pouvions modifier les modalités d'un prêt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur. Une fois les modalités du prêt modifiées, si la direction ne prévoyait toujours pas recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt était considéré comme douteux. Un prêt douteux était évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsqu'un prêt ou un groupe de prêts avait été classé comme douteux, les produits d'intérêts étaient par la suite comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins du calcul de la perte de valeur. Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt était comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts était prévue.

Un prêt n'était plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, avaient été recouverts et qu'il était établi que le capital et les intérêts étaient entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux avaient été résolues. Lorsque les modalités du prêt avaient été modifiées et que la direction prévoyait recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt n'était plus considéré comme douteux. Aucune partie des montants perçus à l'égard d'un prêt douteux n'était portée au compte de résultat consolidé tant que le prêt n'était pas reclassé dans les prêts productifs.

Les prêts étaient radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugions qu'il n'était pas réaliste d'envisager le recouvrement futur des montants radiés. Dans le cas de prêts garantis, cette radiation était généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou toute autre information disponible laissaient entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'était pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés était porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision pour pertes sur créances

Selon l'IAS 39, la provision pour pertes sur créances comprenait des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

Nous évaluons de façon continue et prêt par prêt le risque de crédit de la majorité des prêts des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements à chaque date de clôture et établissons une provision pour pertes sur créances lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation du prêt.

Provisions collectives

Les prêts étaient regroupés dans des portefeuilles assortis du même type de risque de crédit, et la dépréciation était évaluée collectivement dans les deux cas suivants :

- i) Pertes sur créances subies, mais qui n'avaient pas encore été décelées en ce qui concerne les groupes de prêts qui faisaient l'objet d'un test de dépréciation individuellement pour lesquels il n'existait pas de preuve objective de dépréciation établie individuellement :
 - Une provision collective était constituée pour les pertes qui, à notre avis, étaient inhérentes au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements à la date de clôture, mais qui n'avaient pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.
 - La provision collective était établie d'après les niveaux de pertes attendues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes subies qui n'avaient pas été précisément décelées. Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes subies seraient relevées et une provision serait établie, de notre lecture des perspectives économiques et des tendances des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. La direction estimait pour chaque portefeuille visé la période comprise entre le moment où une perte survenait et celui où elle était décelée. Les paramètres ayant une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et des conditions d'ensemble du marché.
 - Les niveaux de pertes attendues étaient calculés d'après l'évaluation du risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaut (PD), ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaut (PCD) associées à chaque niveau de risque. La PD reflétait nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées étaient ajustées en fonction de données observables actuelles afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD étaient fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.
- ii) Dans le cas des groupes de prêts pour lesquels chaque prêt n'était pas considéré comme étant individuellement significatif :
 - Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME étaient composés d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement modestes, à l'égard desquels des provisions collectives étaient établies en fonction de taux historiques de montants radiés par rapport aux montants des soldes courants et des soldes en souffrance.
 - En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se servait d'informations au sujet des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui étaient utilisés aux fins du calcul de la provision collective. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, l'information sur les pertes passées permettait à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles de taux de progression de l'ancienneté qui établissaient la provision.
 - Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes subies seraient relevées et une provision serait établie, de notre lecture des perspectives économiques et des tendances des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et des conditions d'ensemble du marché.

Des provisions individuelles et collectives établissaient constituées pour le risque de crédit hors bilan qui n'avait pas été évalué à la juste valeur. Ces provisions étaient inscrites dans les autres passifs.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente étaient considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existait une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat.

Lorsqu'un titre de créance disponible à la vente était considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur était comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé étaient reprises dans le compte de résultat consolidé si la juste valeur augmentait par la suite et que l'augmentation pouvait être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existait lorsque la juste valeur d'un placement avait subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou s'il existait de l'information concernant des changements néfastes importants qui étaient survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évoluait, ou si l'émetteur éprouvait de sérieuses difficultés financières.

Lorsqu'un titre de participation disponible à la vente était considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur était comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur déjà comptabilisées dans le compte de résultat consolidé ne pouvaient pas faire l'objet d'une reprise par la suite. Les baisses de juste valeur additionnelles survenues après la comptabilisation d'une perte de valeur étaient comptabilisées directement dans le compte de résultat consolidé, tandis que les hausses subséquentes de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers selon l'IFRS 9

Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées à l'égard de tous les actifs financiers qui constituent des titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG et de tous les engagements de prêts et cautionnements financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN. L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues constitue un changement important par rapport au modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent le montant objectif fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé sur l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Des informations prospectives ont été explicitement prises en compte dans l'estimation des provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui exige beaucoup de jugement (pour plus de précisions, se reporter à la note 5). À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies en vertu de l'IAS 39 reposait sur la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles.

La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des prêts et des acceptations est incluse dans la provision pour pertes sur créances du bilan consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créances évalués à la JVAERG est inscrite à titre de composante de la valeur comptable des titres, évalués à leur juste valeur. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers est comprise dans la valeur comptable de l'instrument. La provision pour pertes de crédit attendues à l'égard des garanties et des engagements de prêts est inscrite dans les autres passifs.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant : i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoyait la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes sur créances subies, mais non encore décelées.

Le calcul des provisions pour pertes de crédit attendues repose sur la valeur attendue de trois scénarios probabilistes pour évaluer les insuffisances de flux de trésorerie attendus, actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif. Une insuffisance de flux de trésorerie est la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie que nous nous attendons à recevoir. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut (PD) est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- la PCD est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut (ECD) est une estimation de l'exposition à une date de défaut future.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaut dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir correspondent à la tranche des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui porte sur les pertes de crédit attendues découlant des cas de défaut possibles aux termes de l'instrument financier donné dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les pertes de crédit pour la durée de vie sont généralement comptabilisées plus tôt en vertu du modèle de l'IFRS 9, étant donné qu'il intègre un critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'il prend en compte des informations prospectives.

Passage d'un stade à un autre et augmentation importante du risque de crédit

En raison des exigences susmentionnées, les instruments financiers visés par les provisions pour pertes de crédit attendues sont classés selon trois stades.

Pour les instruments financiers productifs :

Sont considérés comme étant de premier stade tous les instruments financiers productifs n'ayant pas subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à l'égard des instruments financiers de premier stade. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, nous comparons le risque de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaut de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Sont considérés comme étant de deuxième stade tous les instruments financiers productifs ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard des instruments financiers de deuxième stade. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier se résorbe au cours d'une période de présentation de l'information financière ultérieure de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors nous comptabilisons à nouveau les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir étant donné que l'instrument financier est de retour au premier stade.

Nous déterminons si un instrument financier a subi une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sur la base d'instruments financiers pris individuellement. Les variations des provisions pour pertes de crédit attendues requises, y compris l'incidence des instruments financiers qui passent du premier au deuxième stade, sont inscrites au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans le compte de résultat consolidé. Il faut faire preuve de beaucoup de jugement pour conclure à une augmentation importante du risque de crédit (pour plus de précisions, se reporter à la note 5).

Les instruments financiers de troisième stade sont ceux que nous avons classés comme douteux. Nous comptabilisons les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à l'égard de tous les instruments financiers de troisième stade. Nous classons un instrument financier comme douteux lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés sont survenus après la comptabilisation initiale. L'obtention d'informations à l'effet qu'un emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières et la survenance d'un défaut de paiement ou autres manquements, par exemple, sont des indications de dépréciation. Selon l'IFRS 9, tous les instruments financiers dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme douteux, exception faite des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est offerte, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. L'existence d'une dépréciation était établie de la même manière selon l'IAS 39, sauf qu'aux termes de celle-ci : i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur du secteur privé ou les prêts entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient uniquement classés comme prêts douteux lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Un instrument financier n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de l'instrument financier ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues.

Les instruments financiers sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur de ces montants. Lorsque les instruments financiers sont garantis, cette radiation est généralement effectuée après la réalisation de tous les biens donnés en garantie ou leur transfert à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou que toute autre information disponible laisse entendre que le recouvrement ultérieur de montants additionnels n'est pas raisonnablement envisageable. Tout recouvrement ultérieur de montants déjà radiés est porté au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Tant les prêts productifs acquis que les prêts dépréciés acquis sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Étant donné que ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition à la date d'acquisition selon l'IAS 39 ou l'IFRS 9. La juste valeur est établie en estimant les flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts, puis en actualisant ces flux de trésorerie au moyen d'un taux d'intérêt du marché. À la date d'acquisition, nous classons un prêt à titre de prêt productif lorsque nous prévoyons percevoir à la date prévue les montants conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt et nous le classons à titre de prêt déprécié lorsqu'il est probable que nous ne serons pas en mesure de percevoir l'intégralité des paiements exigibles aux termes du contrat.

Dans le cas des prêts productifs acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif selon l'IAS 39 et l'IFRS 9. Les montants résiduels non amortis sur ces prêts sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle le prêt est remboursé. Selon l'IFRS 9, les provisions pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances du compte de résultat consolidé immédiatement après la date d'acquisition étant donné que chaque prêt est classé au premier stade et que la date d'acquisition est établie comme étant la date de comptabilisation initiale des prêts productifs acquis aux fins de l'analyse visant à déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue. Cela s'apparente aux exigences selon l'IAS 39 aux termes desquelles des provisions collectives étaient comptabilisées après la date d'acquisition en fonction du renouvellement du portefeuille de prêts acquis et dans la mesure où la qualité du crédit du portefeuille se détériorait. Après la date d'acquisition, les provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées conformément à nos politiques visant à établir si une augmentation importante du risque de crédit ou une dépréciation est survenue, tout comme nous le faisons à l'égard des prêts que nous accordons. Selon l'IAS 39, des provisions individuelles pour pertes sur créances étaient comptabilisées à mesure qu'elles se produisaient après la date d'acquisition d'une manière qui était conforme à notre politique de dépréciation selon l'IAS 39 pour les prêts que nous accordions.

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, dans le cas des prêts dépréciés acquis, l'ajustement de la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt représente l'estimation de la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie prévus sous forme de remboursements de principal et de versements d'intérêts et la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement de la juste valeur est amortie par imputation aux produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle du prêt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Après la date d'acquisition, nous réévaluons périodiquement les flux de trésorerie prévus des prêts dépréciés acquis. Selon l'IFRS 9, des diminutions des flux de trésorerie prévus entraîneront une hausse de nos provisions pour pertes de crédit attendues, ce qui est conforme aux dispositions précédentes présentées en vertu de l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, des augmentations des flux de trésorerie prévus entraîneront, quant à elles, une reprise de la provision pour pertes de crédit attendues. Selon l'IAS 39, des augmentations des flux de trésorerie prévus entraînaient la comptabilisation d'une reprise de la dotation à la provision pour pertes sur créances et une baisse de la provision pour pertes sur créances ou, en l'absence d'une telle provision, une hausse des produits d'intérêts. Les provisions pour pertes de crédit attendues au titre des prêts dépréciés acquis sont présentées avec celles des prêts de troisième stade.

Actifs financiers dépréciés dès leur création

La comptabilisation des actifs financiers dépréciés dès leur création s'apparente à la comptabilisation des prêts dépréciés acquis en ce que les actifs financiers dépréciés dès leur création sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque les préoccupations relatives au recouvrement des flux de trésorerie futurs sont plutôt escomptées à la date d'octroi. La composante valeur temps de l'argent de l'escompte est amortie dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle prévue de l'actif financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les changements à l'égard des attentes en matière de flux de trésorerie contractuels sont comptabilisés immédiatement dans la dotation à la provision pour perte sur créances en ce qui concerne les prêts, et, en ce qui concerne les valeurs, dans les profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net.

Cette comptabilisation s'applique généralement aux actifs financiers découlant d'ententes de restructuration de la dette en vertu desquelles un actif financier déprécié est échangé contre un nouvel actif financier comptabilisé à une juste valeur qui reflète un escompte important par rapport à sa valeur nominale ou à l'égard duquel la capacité de recouvrer les flux de trésorerie contractuels comporte de sérieux doutes.

Les autres principales méthodes comptables liées à la comptabilisation des instruments financiers par suite de l'application de l'IFRS 9 sont les suivantes :**Détermination de la juste valeur**

La transition à l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur la définition de la juste valeur, qui correspond toujours au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers obligatoirement évalués ou désignés à la JVRN sont passés en charges dès qu'ils sont engagés selon l'IFRS 9, ce qui concorde avec la comptabilisation des coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur selon l'IAS 39. Les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments évalués au coût amorti selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, alors que les titres de créance sont évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 et comme instruments disponibles à la vente selon l'IAS 39. Pour ce qui est des titres de participation désignés à la JVAERG selon l'IFRS 9 et comme titres de participation disponibles à la vente selon l'IAS 39, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument en question.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Selon l'IFRS 9, nous continuons de comptabiliser toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement, comme nous le faisons en vertu des dispositions de l'IAS 39.

Taux d'intérêt effectif

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui s'apparente aux dispositions de l'IAS 39 visant les prêts et les créances ainsi que les titres de créance disponibles à la vente. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à sa comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon l'IFRS 9, les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'égard des actifs financiers de premier et de deuxième stades évalués au coût amorti en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'instrument financier. Dans le cas des instruments financiers de troisième stade, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs estimés aux fins du calcul de la perte de valeur et appliqué à la valeur comptable nette de l'instrument financier, ce qui s'apparente à la méthode suivie aux termes de l'IAS 39 à l'égard des prêts douteux.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, nos transactions de titrisation auprès d'entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est échu;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais n'avons pas conservé le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux admissible.

Décomptabilisation des passifs financiers

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont largement modifiées, cet échange ou ces modifications donnent lieu à la décomptabilisation du passif initial et à la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Par la suite, les passifs au titre de cautionnements financiers sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la provision applicable. Selon l'IFRS 9, la provision est calculée au moyen de la méthode des pertes de crédit attendues, alors que selon l'IAS 39, la provision, le cas échéant, représenterait la valeur actualisée de tout paiement prévu lorsqu'un paiement était devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les actifs ou les passifs au titre de dérivés, selon le cas.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux applicable à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être appelés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à la JVRN selon l'IFRS 9 et dans les profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net selon l'IAS 39. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable de l'engagement hypothécaire à son échéance.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti selon l'IFRS 9 puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Selon l'IAS 39, elles étaient aussi généralement comptabilisées au coût amorti, sauf si elles étaient désignées à la juste valeur. Selon l'IFRS 9, une perte de crédit attendue est appliquée à ces instruments, alors que selon l'IAS 39 une provision était comptabilisée seulement dans la mesure où une dépréciation avait été subie. Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisées à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Ces transactions sont classées et évaluées au coût amorti puisqu'elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qu'elles sont gérées selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Selon l'IFRS 9, une perte de crédit attendue est appliquée à ces instruments, alors que selon l'IAS 39 une provision était comptabilisée seulement dans la mesure où une dépréciation avait été subie. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues, de même que les frais d'emprunt de valeurs et les produits tirés de prêt de valeurs, sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de valeurs de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêt de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Selon l'IFRS 9 et l'IAS 39, tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisés sur des dérivés utilisés à des fins de négociation étaient comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation selon l'IAS 39, alors qu'ils sont comptabilisés dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net selon l'IFRS 9. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Comme l'autorise l'IFRS 9, nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Cependant, nous avons adopté les nouvelles exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*. Des renseignements sur les informations à fournir additionnelles sont présentés à la note 13.

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un investissement dans un établissement à l'étranger, comme il est mentionné précédemment dans la section portant sur la conversion des devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, était incluse dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur selon l'IAS 39 et sont comptabilisés dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net selon l'IFRS 9. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation, de la section Produits autres que d'intérêts ou, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces, dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Dérivés incorporés

Selon l'IAS 39 et l'IFRS 9, les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et que les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome dans les situations où l'instrument composé n'est pas classé à la JVRN ni désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé. Le montant résiduel du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparé aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à la JVRN.

Selon l'IFRS 9, les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus séparés comme c'était le cas selon l'IAS 39. Les actifs financiers sont plutôt inclus dans leur intégralité dans le classement approprié au moment de la comptabilisation initiale à la suite d'une appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs en question et du modèle économique en vertu duquel ils sont gérés.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 (disponibles à la vente selon l'IAS 39), la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes des couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(e)s aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre de la CIBC, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont déduits des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il s'agit d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres titres de participation. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immuebles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des tiers. Nos immeubles de placement sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 3 ans à 16 ans

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. Se reporter à la section Dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les bâtiments et le matériel, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquentement si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur le même groupe d'entités imposables.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront ceux-ci au cours de l'année de service supplémentaire.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits nets d'intérêts ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages à long terme

La CIBC est le promoteur d'un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des années de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. En vertu du régime d'actions temporairement inaccessibles, dans lequel les actions temporairement inaccessibles sont attribuées et réglées en actions ordinaires, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Lorsque les droits à des actions temporairement inaccessibles s'acquièrent et que ces actions deviennent cessibles, le montant comptabilisé au surplus d'apport est crédité au capital-actions ordinaire.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des prestations de service précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial Fund V LP (Wellington Financial) au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables assujetties à des conditions de service particulières, dont les droits s'y rattachant s'acquièrent en fonction de conditions autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. La charge de

rémunération relative aux actions échangeables est fondée sur leur juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de la variation de l'incidence estimée des conditions autres que celles liées au rendement sur le marché.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) émises aux termes du régime d'unités d'actions à dividende différé, du régime de rémunération différée et du régime des administrateurs permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Au moment où les UADD sont attribuées, la charge correspondante relative à la rémunération en espèces qu'un employé ou un administrateur recevrait autrement aurait été entièrement comptabilisée. Les variations dans les obligations qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé à titre de charge de rémunération pour les UADD des employés et à titre de charge autre que d'intérêts pour les UADD des administrateurs.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important sont comptabilisés une fois que l'acte a été réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services sont comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

La rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont comptabilisées à titre de produits sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus ou à la fin de la période de prestation des services connexes.

Les frais sur les dépôts et les paiements et les produits tirés des assurances consistent en des frais mensuels et annuels qui sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus, et en des frais de transaction qui sont comptabilisés au moment où les services connexes ont été rendus.

Les honoraires d'administration de cartes incluent les frais d'échange, les frais de découvert, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration de cartes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent et la tranche des frais d'échange liée aux points de fidélisation, qui est comptabilisée lorsque les points de fidélisation sont utilisés.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs sont gérés et sont fondés sur les valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif des actions dont l'émission est conditionnelle et de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle inclus dans le résultat dilué par action est fondé sur le nombre d'actions qui pourraient être émises si la fin de la période considérée coïncidait avec la fin de la période d'émission conditionnelle. Dans le cas des options sur actions, la méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant que les options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, sont exercées et en réduisant ce nombre par le nombre d'actions ordinaires qui sont présumées rachetées à même le produit de l'exercice présumé des options. En cas de perte applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC, le résultat dilué par action et le résultat de base par action sont identiques. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle servant au calcul du résultat dilué par action est fondé sur le nombre d'actions qui pourraient être émises si la fin de la période considérée coïncidait avec la fin de la période d'émission conditionnelle.

Incidence de l'adoption de l'IFRS 9

Comme il a été mentionné précédemment, la CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9 en remplacement de celles de l'IAS 39 le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs de la période précédente, qui sont présentés selon l'IAS 39 et qui ne sont pas comparables, par conséquent, aux informations présentées pour 2018. Toutes les différences quant à la valeur comptable des instruments financiers découlant de l'adoption de l'IFRS 9, autres que celles liées à l'adoption volontaire des dispositions relatives au « risque de crédit propre », ont été comptabilisées dans notre solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2017 et dans le cumul des autres éléments du résultat global, comme si nous avions toujours appliqué les dispositions de l'IFRS 9. Le tableau ci-après fait le rapprochement entre les valeurs comptables présentées selon l'IAS 39 et celles présentées selon l'IFRS 9, et fait état de l'incidence, nette d'impôt, découlant de la transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 sur les capitaux propres applicables aux actionnaires et sur le total des capitaux propres :

En millions de dollars	Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 oct. 2017	Reclassement	Réévaluations	Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} nov. 2017
ACTIF				
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 440 \$	– \$	– \$	3 440 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 712	–	–	10 712
Valeurs mobilières				
Valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur				
Solde d'ouverture	50 827			
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN		(50 827) ¹		
Solde de clôture				–
Valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance				
Solde d'ouverture	42 592			
Transfert dans les titres de créance évalués à la JVAERG		(32 945) ²		
Transfert dans les titres de participation désignés à la JVAERG		(459) ³		
Transfert dans les valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN		(1 092) ⁴		
Transfert dans les valeurs évaluées au coût amorti		(8 096) ⁵		
Solde de clôture				–
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN				
Solde d'ouverture	–			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		1 092 ⁴		
Transfert en provenance des valeurs détenues à des fins de transaction et des valeurs désignées à la juste valeur		50 827 ¹		
Transfert en provenance des prêts		12 ⁴		
Solde de clôture				51 931
Titres de créance évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	–			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		32 945 ²		
Solde de clôture				32 945
Titres de participation évalués à la JVAERG				
Solde d'ouverture	–			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente		459 ³		
Solde de clôture				459
Valeurs évaluées au coût amorti				
Solde d'ouverture	–			
Transfert en provenance des valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance		8 110 ⁵		
Solde de clôture				8 110
	93 419	26	–	93 445
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	–	–	5 035
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 383 ⁶	–	–	40 383
Prêts				
Prêts, nets de la provision pour pertes sur créances	356 734	(375) ⁴	(138) ⁷	356 221
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN	–	363 ⁴	–	363
	356 734	(12)	(138)	356 584
Divers	55 541	2	25	55 568
Total de l'actif	565 264 \$	16 \$	(113)\$	565 167 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts⁸	439 706 \$	– \$	– \$	439 706 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	–	–	2 024
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	27 971	–	–	27 971
Titres secondaires	3 209	–	–	3 209
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 713	–	–	13 713
Divers	47 404	–	(6)	47 398
Total du passif	534 027	–	(6)	534 021
Capitaux propres				
Actions privilégiées	1 797	–	–	1 797
Actions ordinaires	12 548	–	–	12 548
Surplus d'apport	137	–	–	137
Résultats non distribués	16 101	4	(148)	15 957
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde d'ouverture	452			
Reclassement en valeurs évaluées au coût amorti de titres de créance disponibles à la vente		16		
Reclassement en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN de titres de participation disponibles à la vente		(4)		
Comptabilisation des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 sur les titres de créance évalués à la JVAERG			45	
Solde de clôture				509
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	31 035	16	(103)	30 948
Participations ne donnant pas le contrôle	202	–	(4)	198
Total des capitaux propres	31 237	16	(107)	31 146
	565 264 \$	16 \$	(113)\$	565 167 \$

- Dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation, certaines valeurs ont été reclassées de valeurs désignées à la juste valeur en valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN.
- Certains titres de créance disponibles à la vente ont été reclassés en titres de créance évalués à la JVAERG, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».
- Certains valeurs ont été reclassées de valeurs disponibles à la vente en titres de participation désignés à la JVAERG.
- Certains titres et prêts adossés à des créances mobilières ont été reclassés de valeurs disponibles à la vente ou de prêts en valeurs ou en prêts obligatoirement évalués à la JVRN.
- Certains titres de créance ont été reclassés des valeurs disponibles à la vente aux valeurs évaluées au coût amorti, car ils respectent le critère des flux de trésorerie correspondant « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » selon l'IFRS 9 et sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. La juste valeur de ces titres toujours détenus au 31 octobre 2018 était de 3 970 M\$. La variation de la juste valeur de ces titres qui aurait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une perte de 35 M\$ pour l'exercice si ces titres avaient continué d'être évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, certaines valeurs détenues jusqu'à leur échéance gérées selon un modèle économique de type « détention aux fins de la perception » ont été reclassées dans les valeurs évaluées au coût amorti.
- Comprend 1 450 M\$ de certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres qui sont évaluées à la JVRN et désignées à la juste valeur selon l'IAS 39 et obligatoirement évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.
- Comprend des ajustements d'évaluation de 69 M\$ liés aux pertes de crédit attendues et de 69 M\$ liés à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif comptabilisés à la transition à l'IFRS 9.
- Comprend les dépôts désignés à leur juste valeur de 5 947 M\$ selon l'IAS 39 et l'IFRS 9.

La répercussion la plus importante de la transition découle du remplacement du modèle fondé sur les pertes subies selon l'IAS 39 par un modèle fondé sur les pertes attendues selon l'IFRS 9 aux fins de détermination de la provision pour pertes sur créances. Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions évaluées sur une base individuelle pour instruments dépréciés et comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions évaluées sur une base collective pour pertes sur instruments financiers productifs ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments productifs a généralement été remplacée par des provisions pour prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Le tableau ci-après fait le rapprochement entre le solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 et le solde d'ouverture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 :

En millions de dollars, au	31 oct. 2017				1 ^{er} nov. 2017			
	IAS 39		Total	Réévaluations	IFRS 9			Total ¹
	Provision individuelle	Provision collective			Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 \$	201 \$	203 \$	19 \$	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Prêts personnels	7	488	495	(19)	164	202	110	476
Cartes de crédit	–	386	386	128	101	413	–	514
Entreprises et gouvernements	183	470	653	(65)	234	150	204	588
	192 \$	1 545 \$	1 737 \$	63 \$	527 \$	808 \$	465 \$	1 800 \$
Se compose de ce qui suit :								
Prêts	192 \$	1 426 \$	1 618 \$	69 \$	474 \$	748 \$	465 \$	1 687 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ²	–	119	119	(6)	53	60	–	113
Valeurs mobilières								
Titres de créance évalués à la JVAERG ³	s. o.	s. o.	s. o.	49 \$	14 \$	35 \$	– \$	49 \$

1) En outre, les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des autres actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti étaient négligeables au 1^{er} novembre 2017.

2) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé.

3) Les provisions pour pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'ont pas d'incidence sur la valeur comptable présentée dans notre bilan consolidé, ces titres étant évalués à la juste valeur.

s. o. Sans objet selon l'IAS 39.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous la calculons. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours inobservables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est inobservable.

Une part importante de nos instruments financiers n'a aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) ne sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate. La juste valeur des valeurs émises auprès du public et des dérivés est corroborée de façon indépendante au moins une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvés par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats découlant de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend notamment, sans s'y limiter l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur, la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation. La juste valeur de valeurs émises par voie privée est examinée trimestriellement.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observable le plus récent.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme des courbes de rendement de valeurs de référence et de valeurs du gouvernement et des différentiels de taux obtenus de courtiers indépendants, et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et les titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ni garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers pour des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs de référence sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée, qui comprennent certains placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et certaines actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB), sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. La valeur comptable des placements en actions en vertu de la *Community Reinvestment Act* et des actions de la FHLB se rapproche de la juste valeur.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette de la provision pour pertes sur créances qui s'y rattache. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur. Les autres actifs comprennent également le placement dans l'assurance-vie détenue par la banque comptabilisé à la valeur de rachat, laquelle est présumée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables ou les taux estimés à l'aide de modèles internes ou de cours indicatifs des courtiers. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de Fiducie de capital a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par Fiducie de capital CIBC. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la juste valeur sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des valeurs indexées sur marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des engagements émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et le prix des marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs d'établissement des prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique (observée sur le marché d'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis) notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indicatifs à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis. Cette méthode d'évaluation des dérivés non garantis à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquels sont étudiés de près et préapprouvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrés régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés au risque de crédit propre à la CIBC.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à leur juste valeur s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

		IFRS 9						
		Valeur comptable						
En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Obligatoirement évalués à la JVRN	Désignées à la JVRN	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
2018	Actifs financiers							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 637 \$	54 \$	– \$	– \$	17 691 \$	17 691 \$	– \$
	Valeurs mobilières	12 876	52 394	184	36 210	101 664	101 507	(157)
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	–	–	5 488	5 488	–
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 128	3 322	–	–	43 450	43 450	–
	Prêts							
	Prêts hypothécaires à l'habitation	207 523	12	–	–	207 535	205 868	(1 667)
	Prêts personnels	42 577	–	–	–	42 577	42 559	(18)
	Cartes de crédit	12 255	–	–	–	12 255	12 255	–
	Entreprises et gouvernements	92 605	16 424	–	–	109 029	108 917	(112)
	Dérivés	–	21 431	–	–	21 431	21 431	–
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 265	–	–	–	10 265	10 265	–
	Autres actifs	10 230	–	–	–	10 230	10 230	–
	Passifs financiers							
	Dépôts							
	Particuliers	163 113 \$	– \$	766 \$	– \$	163 879 \$	163 642 \$	(237)\$
	Entreprises et gouvernements	233 174	–	6 975	–	240 149	240 374	225
	Banques	14 380	–	–	–	14 380	14 380	–
	Emprunts garantis	42 481	–	126	–	42 607	42 868	261
	Dérivés	–	20 973	–	–	20 973	20 973	–
	Acceptations	10 296	–	–	–	10 296	10 296	–
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	13 782	–	–	13 782	13 782	–
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	–	–	2 731	2 731	–
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	30 840	–	–	–	30 840	30 840	–
	Autres passifs	13 030	95	17	–	13 142	13 142	–
	Titres secondaires	4 080	–	–	–	4 080	4 340	260

		IAS 39						
		Valeur comptable						
En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Compte de négociation	Désignées à la juste valeur	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
2017	Actifs financiers							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 735 \$	417 \$	– \$	– \$	14 152 \$	14 152 \$	– \$
	Valeurs mobilières	2 435	50 679	148	40 157	93 419	93 406	(13)
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	–	–	–	5 035	5 035	–
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	38 933	–	1 450	–	40 383	40 383	–
	Prêts							
	Prêts hypothécaires à l'habitation	207 056	12	–	–	207 068	206 135	(933)
	Prêts personnels	40 442	–	–	–	40 442	40 438	(4)
	Cartes de crédit	11 992	–	–	–	11 992	11 992	–
	Entreprises et gouvernements	83 222	14 010	–	–	97 232	97 188	(44)
	Dérivés	–	24 342	–	–	24 342	24 342	–
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 824	–	–	–	8 824	8 824	–
	Autres actifs	7 386	–	–	–	7 386	7 386	–
	Passifs financiers							
	Dépôts							
	Particuliers	158 690 \$	– \$	637 \$	– \$	159 327 \$	159 302 \$	(25)\$
	Entreprises et gouvernements	220 050	–	5 572	–	225 622	225 955	333
	Banques	13 789	–	–	–	13 789	13 789	–
	Emprunts garantis	40 634	–	334	–	40 968	41 391	423
	Dérivés	–	23 271	–	–	23 271	23 271	–
	Acceptations	8 828	–	–	–	8 828	8 828	–
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	13 713	–	–	13 713	13 713	–
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	–	–	–	2 024	2 024	–
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	27 971	–	–	–	27 971	27 971	–
	Autres passifs	9 782	126	9	–	9 917	9 917	–
	Titres secondaires	3 209	–	–	–	3 209	3 541	332

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018			2017		
	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Détenus à des fins de transaction						
Dérivés de taux d'intérêt						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats de garantie de taux d'intérêt	113 \$	8 \$	105 \$	56 \$	44 \$	12 \$
– Swaps	4 603	5 901	(1 298)	6 968	7 220	(252)
– Options achetées	92	–	92	153	–	153
– Options vendues	–	100	(100)	–	168	(168)
	4 808	6 009	(1 201)	7 177	7 432	(255)
Dérivés négociés en Bourse						
– Options achetées	1	–	1	–	–	–
– Options vendues	–	–	–	–	153	(153)
	1	–	1	–	153	(153)
Total des dérivés de taux d'intérêt	4 809	6 009	(1 200)	7 177	7 585	(408)
Dérivés de change						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats à terme de gré à gré	2 916	2 655	261	3 603	3 097	506
– Swaps	4 825	4 979	(154)	6 028	6 012	16
– Options achetées	240	–	240	217	–	217
– Options vendues	–	233	(233)	–	243	(243)
	7 981	7 867	114	9 848	9 352	496
Total des dérivés de change	7 981	7 867	114	9 848	9 352	496
Dérivés de crédit						
Dérivés de gré à gré						
– Swaps sur défaillance – protection souscrite	115	13	102	130	31	99
– Swaps sur défaillance – protection vendue	3	131	(128)	11	148	(137)
	118	144	(26)	141	179	(38)
Total des dérivés de crédit	118	144	(26)	141	179	(38)
Dérivés sur actions						
Dérivés de gré à gré	1 951	2 340	(389)	1 197	2 323	(1 126)
Dérivés négociés en Bourse	1 659	1 490	169	1 541	936	605
	3 610	3 830	(220)	2 738	3 259	(521)
Total des dérivés sur actions	3 610	3 830	(220)	2 738	3 259	(521)
Dérivés sur métaux précieux						
Dérivés de gré à gré	63	29	34	40	74	(34)
Dérivés négociés en Bourse	143	229	(86)	186	50	136
	206	258	(52)	226	124	102
Total des dérivés sur métaux précieux	206	258	(52)	226	124	102
Autres dérivés sur marchandises						
Dérivés de gré à gré	2 527	838	1 689	1 138	775	363
Dérivés négociés en Bourse	67	258	(191)	84	1	83
	2 594	1 096	1 498	1 222	776	446
Total des autres dérivés sur marchandises	2 594	1 096	1 498	1 222	776	446
Total – détenus à des fins de transaction	19 318	19 204	114	21 352	21 275	77
Détenus aux fins de la GAP						
Dérivés de taux d'intérêt						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	1	(1)	1	–	1
– Swaps	773	243	530	1 065	300	765
– Options achetées	11	–	11	3	–	3
– Options vendues	–	8	(8)	–	2	(2)
	784	252	532	1 069	302	767
Total des dérivés de taux d'intérêt	784	252	532	1 069	302	767
Dérivés de change						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats à terme de gré à gré	117	7	110	87	14	73
– Swaps	1 205	1 461	(256)	1 707	1 631	76
– Options achetées	–	–	–	1	–	1
– Options vendues	–	–	–	–	1	(1)
	1 322	1 468	(146)	1 795	1 646	149
Total des dérivés de change	1 322	1 468	(146)	1 795	1 646	149
Dérivés de crédit						
Dérivés de gré à gré						
– Swaps sur défaillance – protection souscrite	–	3	(3)	–	3	(3)
– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	–	–	–	–	–
	–	3	(3)	–	3	(3)
Total des dérivés de crédit	–	3	(3)	–	3	(3)
Dérivés sur actions						
Dérivés de gré à gré	7	46	(39)	126	44	82
	7	46	(39)	126	44	82
Total des dérivés sur actions	7	46	(39)	126	44	82
Autres dérivés sur marchandises						
Dérivés de gré à gré	–	–	–	–	1	(1)
	–	–	–	–	1	(1)
Total des autres dérivés sur marchandises	–	–	–	–	1	(1)
Total – détenus aux fins de la GAP	2 113	1 769	344	2 990	1 996	994
Juste valeur totale	21 431	20 973	458	24 342	23 271	1 071
Moins : incidence de la compensation	(11 789)	(11 789)	–	(13 977)	(13 977)	–
	9 642 \$	9 184 \$	458 \$	10 365 \$	9 294 \$	1 071 \$

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau au sein de la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2018	Total 2017
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2018	2017	2018	2017	2018 ¹	2017		
Actifs financiers								
Valeurs au coût amorti (2017 : Valeurs détenues jusqu'à leur échéance)	– \$	– \$	12 283 \$	2 422 \$	436 \$	– \$	12 719 \$	2 422 \$
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	–	–	205 856	206 123	205 856	206 123
Prêts personnels	–	–	–	–	42 559	40 438	42 559	40 438
Cartes de crédit	–	–	–	–	12 255	11 992	12 255	11 992
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	92 493	83 178	92 493	83 178
Placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	–	192	–	–	101	164	101	356
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	48 116 \$	43 047 \$	1 989 \$	1 524 \$	50 105 \$	44 571 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	120 612	117 461	1 489	1 801	122 101	119 262
Banques	–	–	10 003	8 568	–	–	10 003	8 568
Emprunts garantis	–	–	38 612	37 995	4 130	3 062	42 742	41 057
Titres secondaires	–	–	4 340	3 541	–	–	4 340	3 541

1) Pour plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 25.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2018	Total 2017
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2018	2017	2018	2017	2018	2017		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques	– \$	– \$	54 \$	417 \$	– \$	– \$	54 \$	417 \$
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	4 264	2 403	16 328 ¹	13 103 ¹	–	–	20 592	15 506
Titres de participation de sociétés	25 140	30 737	208	255	6	32	25 354	31 024
Titres de créance de sociétés	–	–	3 675	2 256	26	–	3 701	2 256
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 612 ²	1 944	319	97 ²	2 931	2 041
	29 404	33 140	22 823	17 558	351	129	52 578	50 827
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)								
Entreprises et gouvernements	–	–	15 942	13 907	482	103	16 424	14 010
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	12	12	–	–	12	12
	–	–	15 954	13 919	482	103	16 436	14 022
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)								
Titres émis ou garantis par des gouvernements	2 844	4 299	24 763	21 015	–	–	27 607	25 314
Titres de créance de sociétés	–	–	4 543	5 152	–	4	4 543	5 156
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	3 498	7 544	–	1 674	3 498	9 218
	2 844	4 299	32 804	33 711	–	1 678	35 648	39 688
Titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)								
Titres de participation de sociétés	42	28	235	152	285	289	562	469
	42	28	235	152	285	289	562	469
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et évaluées à la JVRN (valeurs désignées à leur juste valeur acquises en vertu de prises en pension de titres en 2017)	–	–	3 322	1 450 ³	–	–	3 322	1 450
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	5 593	8 218	–	28	5 593	8 246
De change	–	–	9 303	11 643	–	–	9 303	11 643
De crédit	–	–	3	11	115	130	118	141
Sur actions	1 727	1 541	1 783	1 285	107	38	3 617	2 864
Sur métaux précieux	–	–	206	226	–	–	206	226
Autres dérivés sur marchandises	143	270	2 451	952	–	–	2 594	1 222
	1 870	1 811	19 339	22 335	222	196	21 431	24 342
Total des actifs financiers	34 160 \$	39 278 \$	94 531 \$	89 542 \$	1 340 \$	2 395 \$	130 031 \$	131 215 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ⁴	– \$	– \$	(7 556)\$	(6 309)\$	(423)\$	(369)\$	(7 979)\$	(6 678)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(4 443)	(7 291)	(9 339)	(6 422)	–	–	(13 782)	(13 713)
	(4 443)	(7 291)	(16 895)	(12 731)	(423)	(369)	(21 761)	(20 391)
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	(6 152)	(7 867)	(109)	(20)	(6 261)	(7 887)
De change	–	–	(9 335)	(10 998)	–	–	(9 335)	(10 998)
De crédit	–	–	(16)	(34)	(131)	(148)	(147)	(182)
Sur actions	(1 489)	(937)	(2 268)	(2 289)	(119)	(77)	(3 876)	(3 303)
Sur métaux précieux	–	–	(258)	(124)	–	–	(258)	(124)
Autres dérivés sur marchandises	(487)	(203)	(609)	(574)	–	–	(1 096)	(777)
	(1 976)	(1 140)	(18 638)	(21 886)	(359)	(245)	(20 973)	(23 271)
Total des passifs financiers	(6 419)\$	(8 431)\$	(35 533)\$	(34 617)\$	(782)\$	(614)\$	(42 734)\$	(43 662)\$

1) Comprennent 52 M\$ liés à des valeurs désignées à la JVRN (comprenaient 54 M\$ liés à des valeurs désignées à leur juste valeur en 2017).

2) Comprennent 132 M\$ (94 M\$ en 2017) liés à des titres adossés à des créances mobilières désignés à leur juste valeur.

3) Certaines valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ont été désignées à la juste valeur par suite du recours à la désignation à la juste valeur selon l'IAS 39. Elles sont évaluées à la JVRN selon l'IFRS 9.

4) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur de 7 517 M\$ (5 947 M\$ en 2017), les passifs dérivés incorporés séparés nets de 350 M\$ (596 M\$ en 2017), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 17 M\$ (9 M\$ en 2017) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 95 M\$ (126 M\$ en 2017).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de l'exercice au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et de changements concernant leur observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 211 M\$ des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (néant en 2017) et un montant de 854 M\$ de valeurs vendues à découvert (405 M\$ en 2017) du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2018 et 2017, essentiellement en raison d'un changement concernant l'observabilité de certaines données liées à la volatilité du marché utilisées pour évaluer la juste valeur des dérivés incorporés.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde d'ouverture – IAS 39	Reclassement par suite de l'adoption de l'IFRS 9 ²	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net ¹		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net ⁵	Transfert au niveau 3	Transfert du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture	
			Solde d'ouverture – IFRS 9	Réalisé(e)s ³									Latent(e)s ^{3, 4}
2018													
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN (valeurs du compte de négociation en 2017)													
Titres de participation de sociétés	32 \$	10 \$	42 \$	2 \$	(3)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(3)\$	(32)\$	6 \$
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	–	–	–	26	–	–	–	–	26
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	3	707	710	3	9	–	12	–	95	–	(105)	(405)	319
Valeurs désignées à la JVRN (valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)													
Titres adossés à des créances mobilières	94	(94)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017)													
Entreprises et gouvernements	103	363	466	–	(5)	(5)	–	(2)	704	91	(171)	(596)	482
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)													
Titres émis ou garantis par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	479	–	–	–	(479)	–	–
Titres de créance de sociétés	4	–	4	(5)	1	–	–	26	–	–	(26)	–	–
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 674	(1 674)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation évalués à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)													
Titres de participation de sociétés	289	(10)	279	(3)	(2)	5	–	–	219	–	(213)	–	285
Dérivés													
De taux d'intérêt	28	–	28	–	(20)	–	–	–	–	–	–	(8)	–
De crédit	130	–	130	(17)	2	–	–	–	–	–	–	–	115
Sur actions	38	–	38	–	(27)	–	12	(1)	109	–	–	(24)	107
Total de l'actif	2 395 \$	(698)\$	1 697 \$	(20)\$	(45)\$	– \$	503 \$	(3)\$	1 179 \$	91 \$	(997)\$	(1 065)\$	1 340 \$
Dépôts et autres passifs⁶													
Dérivés													
De taux d'intérêt	(20)	–	(20)	–	(79)	–	–	–	–	–	–	(10)	(109)
De crédit	(148)	–	(148)	17	(2)	–	–	–	–	–	–	2	(131)
Sur actions	(77)	–	(77)	–	40	–	(71)	46	(147)	–	–	90	(119)
Total du passif	(614)\$	– \$	(614)\$	17 \$	76 \$	– \$	(197)\$	127 \$	– \$	(373)\$	– \$	182 \$	(782)\$
2017													
Valeurs détenues à des fins de transaction													
Titres de participation de sociétés	40 \$	s. o.	s. o.	– \$	4 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(12)\$	32 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	496	s. o.	s. o.	2	(3)	–	–	–	–	–	–	(492)	3
Valeurs désignées à leur juste valeur													
Titres adossés à des créances mobilières	94	s. o.	s. o.	3	8	–	–	–	–	–	–	(11)	94
Prêts liés au compte de négociation													
Entreprises et gouvernements	–	s. o.	s. o.	–	1	–	–	–	13	101	(8)	(4)	103
Valeurs disponibles à la vente													
Titres de participation de sociétés	344	s. o.	s. o.	71	(10)	(46)	–	–	40	27	(137)	–	289
Titres de créance de sociétés	5	s. o.	s. o.	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	4
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 947	s. o.	s. o.	5	–	(5)	–	–	653	–	–	(926)	1 674
Dérivés													
De taux d'intérêt	31	s. o.	s. o.	–	(2)	–	–	–	1	–	–	(2)	28
De crédit	140	s. o.	s. o.	(11)	1	–	–	–	–	–	–	–	130
Sur actions	24	s. o.	s. o.	–	19	–	6	(19)	21	–	–	(13)	38
Total de l'actif	3 121 \$	s. o.	s. o.	70 \$	17 \$	(51)\$	6 \$	(19)\$	728 \$	128 \$	(145)\$	(1 460)\$	2 395 \$
Dépôts et autres passifs⁶													
Dérivés													
De taux d'intérêt	(35)	s. o.	s. o.	–	14	–	–	1	–	–	–	–	(20)
De crédit	(197)	s. o.	s. o.	20	–	–	–	–	–	–	–	29	(148)
Sur actions	(42)	s. o.	s. o.	–	(25)	–	(41)	35	–	(22)	–	18	(77)
Total du passif	(780)\$	s. o.	s. o.	20 \$	(112)\$	– \$	(56)\$	101 \$	– \$	(213)\$	– \$	426 \$	(614)\$

- 1) Le cumul des profits et pertes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux titres de participation désignés à la JVAERG est reclassé des autres éléments du résultat global en résultats non distribués au moment de la cession ou de la décomptabilisation.
 - 2) Certains reclassements ont eu lieu par suite de l'adoption de l'IFRS 9. Pour plus de précisions sur notre transition à l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, se reporter à la note 1.
 - 3) Comprennent les profits et les pertes de change liés aux titres de créance évalués à la JVAERG.
 - 4) Comprennent les profits latents et pertes latentes liés aux actifs et passifs détenus à la fin de la période considérée.
 - 5) L'écart de change lié aux prêts obligatoirement évalués à la JVRN déduit par des établissements à l'étranger est inclus dans les autres éléments du résultat global.
 - 6) Incluent des dépôts désignés à leur juste valeur de 112 M\$ (40 M\$ en 2017) et des passifs dérivés nets incorporés séparés de 311 M\$ (329 M\$ en 2017).
- s. o. Sans objet.

Informations quantitatives sur les données importantes inobservables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée inobservable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes inobservables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	Techniques d'évaluation	Données inobservables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN					
Titres de participation de sociétés	6 \$	Valeur de l'actif net ajustée ¹ Multiple d'évaluation	Valeur de l'actif net Multiple lié au résultat net	s. o. 17,1	s. o. 17,1
Titres de créances de sociétés	26	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	7,5 %	7,5 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	319	Flux de trésorerie actualisés Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Écart de taux Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	0,9 % – %	2,3 % 0,5 %
Titres de participation évalués à la JVAERG					
Titres de participation de sociétés Sociétés en commandite	210	Valeur de l'actif net ajustée ¹ Multiple d'évaluation	Valeur de l'actif net Multiple lié aux produits	s. o. 1,5	s. o. 6,9
Sociétés fermées	75	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	18,9 %	18,9 %
Prêts obligatoirement évalués à la JVRN					
Entreprises et gouvernements	482	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux Taux d'actualisation	0,6 % 4,8 %	0,7 % 4,8 %
Dérivés					
De crédit	115	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	18,5 %
Sur actions	107	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	13,4 % 33,3 %	13,4 % 88,4 %
Total de l'actif	1 340 \$				
Dépôts et autres passifs					
	(423)\$	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché Corrélation sur le marché	7,7 % (100,0) %	39,2 % 100,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(109)	Modèle exclusif ² Modèle d'évaluation des options	s. o. Volatilité du marché	s. o. 12,0 %	s. o. 26,8 %
De crédit	(131)	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	18,5 %
Sur actions	(119)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	20,2 %	97,4 %
Total du passif	(782)\$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données inobservables.
s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La section suivante porte sur les données importantes inobservables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données, le cas échéant, et la variation de la juste valeur en cas de variation d'une ou de plusieurs de ces données inobservables à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable aurait une incidence importante sur la juste valeur.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée au moyen de l'application de multiples d'évaluation appropriés à des indicateurs financiers, tels que les produits ou le résultat net. Les multiples liés au résultat net ou aux produits représentent des ratios ayant trait au résultat net ou aux produits par rapport à la valeur d'une entreprise et sont souvent utilisés à titre de données inobservables dans l'évaluation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Nous faisons preuve de jugement lorsque nous choisissons les multiples des sociétés cotées comparables, que nous ajustons par la suite pour tenir compte des facteurs propres à la société. La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées est sensible aux changements subis par le multiple que nous appliquons. Une hausse ou une baisse des multiples liés au résultat net ou des multiples liés aux produits entraîne habituellement une augmentation ou une diminution, respectivement, de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Si l'on rajustait le multiple à la hausse ou à la baisse à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos placements dans des titres de participation de sociétés fermées augmenterait ou diminuerait respectivement de 11 M\$ et de 8 M\$ (augmentation de 10 M\$ ou diminution de 8 M\$ en 2017).

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 23 M\$ (22 M\$ en 2017).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés au passif-dépôts lié aux billets structurés ou au passif-dépôts lié aux dépôts désignés à leur juste valeur sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés du niveau 3 et certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles aux fluctuations à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données inobservables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des passifs au titre des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de la position nette des dérivés et des dérivés incorporés du niveau 3. L'ajustement des données inobservables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter de 67 M\$ ou diminuer de 68 M\$ (augmentation de 58 M\$ ou diminution de 56 M\$ en 2017) la juste valeur des dérivés autonomes du niveau 3 et des dérivés incorporés.

Actifs désignés à leur juste valeur

Les valeurs désignées à leur juste valeur comprennent certains titres de créance (2017 : titres de créance et prises en pension de titres) qui étaient désignés à leur juste valeur en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Passifs désignés à leur juste valeur

Les dépôts et autres passifs désignés à leur juste valeur comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, et certains emprunts garantis qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La valeur comptable de nos titres désignés à leur juste valeur représente notre exposition maximale au risque de crédit découlant de ces actifs désignés à leur juste valeur. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs désignés à leur juste valeur pendant l'exercice a été négligeable (négligeable en 2017). La juste valeur d'un passif désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la juste valeur. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 4 M\$ sur les passifs désignés à la juste valeur pour l'exercice et de 18 M\$ de façon cumulative. Un profit net de 37 M\$, net des couvertures, a été réalisé sur les actifs et les passifs désignés à la juste valeur et figure dans le compte de résultat consolidé au poste Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net.

Le montant prévu au contrat estimé exigible à l'échéance des dépôts désignés à leur juste valeur en fonction de la valeur nominale et de la valeur intrinsèque des dérivés incorporés applicables est supérieur de 391 M\$ (supérieur de 253 M\$ en 2017) à leur juste valeur.

Note 3 | Transactions importantes

Faits nouveaux relativement à Aéroplan

Air Canada a annoncé le 11 mai 2017 qu'elle ne renouvelerait pas le partenariat exclusif Aéroplan avec Aimia Inc. (Aimia) à l'échéance du contrat le 29 juin 2020. Les clients de la CIBC qui sont membres Aéroplan ne seront pas instantanément touchés par cette annonce, étant donné qu'ils peuvent continuer d'accumuler des milles Aéroplan et de les échanger contre des produits et services d'Air Canada jusqu'à l'échéance du contrat d'Aimia avec Air Canada. Le 21 août 2018, Air Canada, La Banque Toronto-Dominion, la CIBC et Visa Canada Corporation ont conclu un accord de principe avec Aimia en vue d'acquiescer le programme de fidélisation Aéroplan. Le prix d'achat global comprendrait 450 M\$ en espèces et la prise en charge d'un passif d'environ 1,9 G\$ en milles Aéroplan. Des ententes définitives ont été signées le 26 novembre 2018, y compris des ententes portant sur les cartes de crédit, lesquelles permettront à la CIBC de participer au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada pendant une période de dix ans dès la conclusion de l'acquisition du programme de fidélisation Aéroplan par Air Canada. Si elle se concrétise, l'entente permettra à nos clients Aéroplan de transférer leurs milles Aéroplan au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada qui sera lancé en 2020. Les accords sont assujettis à l'approbation des actionnaires d'Aimia et à certaines autres conditions de clôture, notamment l'obtention des approbations réglementaires applicables. Par suite de la conclusion de l'acquisition, la CIBC versera 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, pour cette transaction, que nous prévoyons comptabiliser en charges en 2019. De plus, nous verserons une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, à Air Canada à la clôture de l'entente, en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué à de futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan. Nous nous attendons à comptabiliser ce paiement anticipé en résultat net à titre de charge sur la durée de la nouvelle entente portant sur les cartes de crédit conclue avec Air Canada lorsque des points de fidélisation Air Canada seront achetés.

Acquisition de Wellington Financial

Le 5 janvier 2018, la CIBC a à la fois fait l'acquisition des actifs de prêts de Wellington Financial et de son équipe de direction au moyen d'une combinaison d'espèces, d'actions ordinaires et d'actions échangeables. Cette acquisition vient appuyer le lancement de Services financiers Innovation CIBC, une entreprise multiservices qui fournira des conseils stratégiques et du financement aux entreprises clientes nord-américaines du secteur des technologies et de l'innovation, à n'importe quel stade de leur cycle économique, et permet d'accroître davantage les capacités de la CIBC et de renforcer l'équipe des services bancaires commerciaux de CIBC Bank USA. Un goodwill de 62 M\$ a été comptabilisé par suite de cette transaction.

Les actions échangeables émises et incluses dans la contrepartie versée dans le cadre de l'acquisition sont équivalentes aux actions ordinaires de la CIBC sur le plan économique et sont assujetties à diverses conditions d'acquisition des droits et de performance. Une partie des actions échangeables est comptabilisée comme des attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, et est amortie en résultats au cours des périodes d'acquisition des droits pertinentes.

Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date de clôture et sont inclus dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada.

Acquisition de PrivateBancorp, Inc.

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (The PrivateBank, renommée par la suite CIBC Bank USA), pour une contrepartie totalisant 5,0 G\$ US (6,6 G\$ CA). Cette acquisition nous permet d'accroître notre présence aux États-Unis, et ainsi diversifier nos résultats et renforcer notre plateforme de croissance à long terme. L'acquisition établit aussi une plateforme permettant à la CIBC d'offrir au marché intermédiaire des services bancaires commerciaux et privés de grande qualité, faisant ainsi progresser notre stratégie axée sur les clients.

Nous avons acquis 100 % du capital-actions en circulation de PrivateBancorp pour une valeur finale de la transaction de 61,00 \$ US l'action de PrivateBancorp. Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du prix d'acquisition et comptabilisé une hausse du goodwill de 29 M\$, essentiellement attribuable aux renseignements supplémentaires issus du règlement du différend avec les anciens actionnaires de PrivateBancorp qui ont valablement exercé leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware.

Le tableau qui suit présente le sommaire du total de la contrepartie de l'acquisition de 6,6 G\$ à la date d'acquisition, y compris l'incidence du règlement définitif de l'obligation payable aux actionnaires opposants au premier trimestre de 2018 :

En millions de dollars, au 23 juin 2017

Émission d'actions ordinaires de la CIBC ¹	3 443 \$
Trésorerie ²	2 770
Estimation de l'obligation payable aux actionnaires opposants ³	327
Attributions de remplacement réglées en instruments de capitaux propres ⁴	72
Total de la contrepartie de l'acquisition estimée en 2017	6 612 \$
Ajustement de la contrepartie de l'acquisition en 2018 ³	29 \$
Total définitif de la contrepartie de l'acquisition	6 641 \$

- 1) Afin de satisfaire aux modalités relatives à la composante capitaux propres de la contrepartie de l'acquisition correspondant à 0,4176 action ordinaire de la CIBC par action ordinaire de PrivateBancorp, 32 137 402 actions ordinaires de la CIBC ont été émises au prix de 80,95 \$ US l'action.
- 2) Afin de satisfaire aux modalités relatives à la composante en espèces de la contrepartie de l'acquisition correspondant à 27,20 \$ US l'action de PrivateBancorp, un montant de 2,1 G\$ US en espèces a été versé.
- 3) Les anciens actionnaires de PrivateBancorp qui ont valablement exercé leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware n'ont pas reçu la contrepartie de l'acquisition et ont plutôt déposé des requêtes à l'encontre de PrivateBancorp dans le but d'obtenir un paiement équivalent à la « juste valeur » de leurs actions de PrivateBancorp telle qu'établie par un tribunal du Delaware suivant une procédure d'évaluation. Dans le cadre d'une telle procédure d'évaluation, un tribunal du Delaware pourrait exiger que l'acquéreur verse aux actionnaires opposants un montant plus élevé, moins élevé ou égal à la contrepartie de l'acquisition. En date du 23 juin 2017, la CIBC a estimé la juste valeur de l'obligation payable aux actionnaires opposants au moyen de la valeur de la transaction finale de 61,00 \$ US l'action de PrivateBancorp. En novembre 2017, la CIBC et les requérants ont conclu une entente pour régler ce litige, sous réserve de toute ordonnance du tribunal qui rejeterait les requêtes ayant été réunies. L'affaire a été réglée en novembre 2017 moyennant une contrepartie en espèces de 162 M\$ et des actions ordinaires de la CIBC de 194 M\$, ce qui a entraîné une hausse du goodwill de 29 M\$.
- 4) Les attributions fondées sur des actions réglées en instruments de capitaux propres octroyées aux employés de PrivateBancorp et de The PrivateBank étaient constituées de 190 789 actions subalternes de remplacement et de 988 544 options d'achat d'actions de remplacement d'une juste valeur de 54 M\$ US en lien avec la partie de ces attributions découlant des services rendus avant l'acquisition. La juste valeur des actions subalternes et des options d'achat d'actions a été estimée en fonction de la valeur finale de la transaction de 61,00 \$ US l'action de PrivateBancorp.

Le tableau ci-après présente le sommaire de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition qui a été reflétée en 2017, actualisée pour faire état de l'incidence du règlement définitif de l'obligation payable aux actionnaires opposants au premier trimestre de 2018 :

En millions de dollars, au 23 juin 2017

Justes valeurs des actifs acquis	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	280 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	441
Valeurs disponibles à la vente et détenues jusqu'à leur échéance	5 577
Prêts ¹	20 642
Autres actifs	33
Immobilisations incorporelles ²	370
Total de la juste valeur des actifs identifiables acquis	27 343
Justes valeurs des passifs pris en charge	
Dépôts	24 059
Autres passifs	496
Total de la juste valeur des passifs identifiables pris en charge	24 555
Juste valeur des actifs identifiables nets acquis	2 788
Goodwill	3 853
Total de la contrepartie de l'acquisition	6 641 \$

- 1) La juste valeur des prêts reflète les estimations de pertes sur créances futures encourues et attendues à la date d'acquisition et les primes de taux d'intérêt ou les escomptes relatifs aux taux du marché en vigueur. Le montant brut en capital s'élève à 20,9 G\$.
- 2) Les immobilisations incorporelles comprennent les dépôts de base, les relations clients et les logiciels. Les dépôts de base et les relations clients découlant de l'acquisition sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative allant de 3 à 10 ans.

Le goodwill comptabilisé de 3,8 G\$ tient compte principalement de la croissance prévue des activités combinées de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, de la capacité de réaliser des ventes croisées de produits entre les unités d'exploitation stratégique et des synergies qui découleront de l'intégration de certaines technologies et plateformes opérationnelles. On ne s'attend pas à ce que le goodwill soit déductible fiscalement.

Tous les résultats d'exploitation sont comptabilisés dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. En 2017, notre acquisition de PrivateBancorp a haussé les produits et le résultat net consolidés respectivement de 448 M\$ et 96 M\$. Si notre acquisition de PrivateBancorp avait eu lieu le 1^{er} novembre 2016, ces hausses auraient été respectivement de l'ordre de 1 228 M\$ et 304 M\$ en 2017. Ces montants ne comprennent pas les coûts de transaction et d'intégration, qui sont principalement comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts et compris dans Siège social et autres.

Acquisition de Geneva Advisors

Le 31 août 2017, nous avons conclu l'acquisition de Geneva Advisors, LLC (Geneva Advisors), société indépendante de gestion privée de patrimoine, pour une contrepartie totale estimée à 179 M\$ US (224 M\$ CA). Cette acquisition permettra à la CIBC d'accroître sa clientèle des services de gestion privée de patrimoine et ses capacités dans le domaine de la gestion de placements aux États-Unis. Le prix d'acquisition comprend 39 M\$ en espèces et 1 204 344 actions ordinaires de la CIBC évaluées à 126 M\$, plus une contrepartie éventuelle estimée à 59 M\$ devant être payée au cours des trois prochaines années et qui dépend du respect de conditions portant sur le rendement futur. Une contrepartie éventuelle pouvant atteindre 65 M\$ US pourrait devoir être payée selon le degré d'atteinte des conditions portant sur le rendement futur.

Le tableau ci-après présente le sommaire de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition :

En millions de dollars, au 31 août 2017

Trésorerie	12 \$
Autres actifs	2
Immobilisations incorporelles ¹	102
Autres passifs	(12)
Juste valeur des actifs identifiables nets acquis	104
Goodwill ²	120
Total de la contrepartie de l'acquisition	224 \$

- 1) Les immobilisations incorporelles comprennent les relations clients et les immobilisations incorporelles fondées sur des contrats. L'immobilisation incorporelle liée aux relations clients qui découle de l'acquisition est amortie selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimative de 7 ans. Les immobilisations incorporelles fondées sur des contrats qui découlent de l'acquisition sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative de 5 ans à 9 ans.
- 2) On s'attend à ce que le goodwill soit déductible fiscalement.

Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons finalisé la répartition du prix d'acquisition. Aucun ajustement n'a été comptabilisé dans le cadre de la finalisation.

Tous les résultats d'exploitation sont comptabilisés dans notre unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Les coûts de transaction et d'intégration sont comptabilisés dans Siège social et autres.

Lancement de Financière Simplii et abandon de l'offre bancaire aux consommateurs Services financiers le Choix du Président

Le 16 août 2017, nous avons annoncé le lancement de Financière Simplii et l'abandon de notre offre bancaire aux consommateurs Services financiers le Choix du Président avec Les Compagnies Loblaw limitée (Loblaw). Selon les conditions de l'entente négociée avec Loblaw visant l'abandon de cette offre, la CIBC devra verser certains frais à Loblaw. En outre, en raison de cette entente, des actifs accessoires ont subi une perte de valeur et nous engagerons des coûts liés aux indemnités de départ ainsi que des coûts connexes au projet en cours. Dans l'ensemble, la CIBC a engagé des frais et des charges d'environ 98 M\$ (71 M\$ après impôt) au cours du quatrième trimestre de 2017.

Location de nouveaux locaux

Le 12 avril 2017, nous avons annoncé que nous avons signé un contrat de location pour devenir le locataire principal d'un nouveau complexe de bureaux situé au centre-ville de Toronto. Nous nous sommes engagés à louer jusqu'à 1,75 million de pieds carrés d'espaces de bureaux dans deux immeubles qui seront construits au cours des six prochaines années. Les engagements minimums futurs totaux aux termes de contrats de location qui commencent en 2020 sont de 2,3 G\$.

Cession-bail de certains immeubles commerciaux

Au cours du premier trimestre de 2017, nous avons procédé à une opération de cession-bail visant 89 immeubles commerciaux situés principalement en Ontario et en Colombie-Britannique, et comptabilisé un profit de 299 M\$ (245 M\$ après impôt) sur le produit de 390 M\$ dans notre unité d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Le profit est comptabilisé au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Note 4 | Valeurs mobilières**Valeurs mobilières**

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018	2017
	IFRS 9 Valeur comptable	IAS 39 Valeur comptable
Titres de créance disponibles à la vente	s. o. \$	39 688 \$
Titres de créance évalués à la JVAERG	35 648	s. o.
Titres de participation disponibles à la vente	s. o.	469
Titres de participation évalués à la JVAERG	562	s. o.
Valeurs détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	2 435
Valeurs évaluées au coût amorti ¹	12 876	s. o.
Valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur	s. o.	50 827
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN	52 578	s. o.
	101 664 \$	93 419 \$

- 1) Aucune vente de valeurs évaluées au coût amorti n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.
s. o. Sans objet.

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance										IFRS 9		IAS 39	
	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Sans échéance précise		2018 Total		2017 Total	
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
Titres de créance évalués à la JVAERG (titres de créance disponibles à la vente en 2017)														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	433 \$	1,4 %	6 121 \$	2,1 %	66 \$	3,2 %	– \$	– %	– \$	– %	6 620 \$	2,1 %	5 473 \$	1,7 %
Autres gouvernements canadiens	1 193	1,6	5 121	2,8	2 911	3,0	24	3,2	–	–	9 249	2,7	5 266	2,0
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	1 710	1,4	5 597	2,0	427	2,0	8	2,7	–	–	7 742	1,8	10 431	1,3
Gouvernements d'autres pays	1 600	1,9	2 079	2,4	153	4,4	164	4,6	–	–	3 996	2,3	4 144	2,2
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	167	1,2	650	2,5	359	2,4	2 254	2,7	–	–	3 430	2,5	6 984	1,6
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	68	2,5	–	–	68	2,5	2 234	2,0
Titres de créance de sociétés ouvertes	541	2,1	3 999	2,3	3	2,6	–	–	–	–	4 543	2,3	5 152	1,6
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	10,0
	5 644		23 567		3 919		2 518		–	–	35 648		39 688	
Titres de participation évalués à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017)														
Titres de participation de sociétés ouvertes														
	–	–	–	–	–	–	–	–	43	négl.	43	négl.	32	négl.
Titres de participation de sociétés fermées														
	–	–	–	–	–	–	–	–	519	négl.	519	négl.	437	négl.
	–	–	–	–	–	–	–	–	562	–	562	–	469	–
Valeurs évaluées au coût amorti (valeurs détenues jusqu'à leur échéance en 2017)														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	– \$		147 \$		33 \$		– \$		– \$		180 \$		– \$	
Autres gouvernements canadiens	–		981		3 406		485		–		4 872		–	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	335		1 994		–		–		–		2 329		–	
Gouvernements d'autres pays	158		159		–		376		–		693		1	
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	174		1 029		940		1 584		–		3 727		2 426	
Titres adossés à des créances mobilières	–		130		214		–		–		344		–	
Titres de créance de sociétés ouvertes	116		536		79		–		–		731		8	
	783 \$		4 976 \$		4 672 \$		2 445 \$		– \$		12 876 \$		2 435 \$	
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN (valeurs du compte de négociation et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017)														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	2 839 \$		3 996 \$		1 863 \$		2 010 \$		– \$		10 708 \$		6 505 \$	
Autres gouvernements canadiens	1 070		996		1 068		4 921		–		8 055		7 033	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	2		503		119		281		–		905		1 705	
Gouvernements d'autres pays	341		472		45		66		–		924		263	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴	74		1 631		69		–		–		1 774		1 732	
Titres adossés à des créances mobilières	203		540		47		367		–		1 157		309	
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 206		1 970		381		144		–		3 701		2 256	
Titres de participation de sociétés ouvertes	–		–		–		–		25 354		25 354		31 024	
	5 735 \$		10 108 \$		3 592 \$		7 789 \$		25 354 \$		52 578 \$		50 827 \$	
Total des valeurs⁵	12 162 \$		38 651 \$		12 183 \$		12 752 \$		25 916 \$		101 664 \$		93 419 \$	

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
- 2) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 517 M\$ (1 343 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 518 M\$ (1 343 M\$ en 2017); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 1 267 M\$ (1 895 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 1 238 M\$ (1 891 M\$ en 2017); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 689 M\$ (2 703 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 673 M\$ (2 700 M\$ en 2017) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 1 003 M\$ (1 051 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 1 001 M\$ (1 050 M\$ en 2017).
- 3) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 806 M\$ (néant en 2017) et la juste valeur, à 807 M\$ (néant en 2017); des valeurs émises par la Fannie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 1 275 M\$ (948 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 1 226 M\$ (943 M\$ en 2017); des valeurs émises par la Freddie Mac, dont le coût amorti s'établissait à 1 527 M\$ (1 337 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 1 461 M\$ (1 329 M\$ en 2017) et des valeurs émises par la Ginnie Mae, dont le coût amorti s'établissait à 119 M\$ (141 M\$ en 2017) et la juste valeur, à 113 M\$ (141 M\$ en 2017).
- 4) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 1 701 M\$ (1 690 M\$ en 2017).
- 5) Comprennent des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 40,3 G\$ (40,3 G\$ en 2017) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur négligeable.

Juste valeur des titres de créance évalués à la JVAERG et des titres de participation désignés à la JVAERG

En millions de dollars, au 31 octobre	2018				2017			
	IFRS 9 – Valeurs évaluées à la JVAERG				IAS 39 – Valeurs disponibles à la vente			
	Coût amorti ¹	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	6 608 \$	15 \$	(3)\$	6 620 \$	5 439 \$	35 \$	(1)\$	5 473 \$
Autres gouvernements canadiens	9 220	31	(2)	9 249	5 236	30	–	5 266
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	7 824	7	(89)	7 742	10 459	6	(34)	10 431
Gouvernements d'autres pays	3 997	16	(17)	3 996	4 147	12	(15)	4 144
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 476	5	(51)	3 430	6 992	5	(13)	6 984
Titres adossés à des créances mobilières	68	–	–	68	2 236	1	(3)	2 234
Titres de créance de sociétés ouvertes	4 567	2	(26)	4 543	5 163	8	(19)	5 152
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	–	–	5	–	(1)	4
Titres de participation de sociétés ouvertes ²	34	14	(5)	43	13	19	–	32
Titres de participation de sociétés fermées	434	100	(15)	519	351	86	–	437
	36 228 \$	190 \$	(208)\$	36 210 \$	40 041 \$	202 \$	(86)\$	40 157 \$

- 1) Net de la provision pour pertes sur créances pour les titres de créance évalués à la JVAERG de 23 M\$ (néant en 2017).
- 2) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

La juste valeur des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés au cours de l'exercice était de 35 M\$. Des profits réalisés cumulatifs après impôt de 38 M\$ pour l'exercice résultant de cessions de titres de participation désignés à la JVAERG et de remboursement de capital provenant des sociétés en commandite désignées à la JVAERG ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Le revenu de dividendes comptabilisé pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 sur les titres de participation désignés à la JVAERG qui étaient encore détenus au 31 octobre 2018 s'est élevé à 5 M\$. Les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard des titres de participation désignés à la JVAERG qui ont été cédés ont été de néant.

Le tableau ci-après présente le profit ou la perte comptabilisés sur les valeurs évaluées à la JVAERG (valeurs disponibles à la vente en 2016 et 2017) :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Profits réalisés	56 \$	178 \$	108 \$
Pertes réalisées	(13)	(25)	(8)
Dotation à la provision pour pertes sur titres de créance	(78)	s. o.	s. o.
Pertes de valeur			
Titres de participation	s. o.	(10)	(27)
	(35)\$	143 \$	73 \$

s. o. Sans objet.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 relativement aux titres de créance évalués à la JVAERG.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
		Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	Total
2018	Titres de créance évalués à la JVAERG				
	Solde au début de l'exercice	14 \$	35 \$	– \$	49 \$
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ¹	1	(32)	109	78
	Radiations	–	–	(5)	(5)
	Autres	–	–	(99) ²	(99)
	Solde à la fin de l'exercice	15 \$	3 \$	5 \$	23 \$

1) Comprise dans les profits (pertes) sur les instruments financiers évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net, dans le compte de résultat consolidé.

2) Comprend des pertes de crédit attendues de 99 M\$ liées aux titres de créance de la Barbade qui ont été décomptabilisés au quatrième trimestre de 2018 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette.

Restructuration de la dette du gouvernement de la Barbade

Par suite de l'accord conclu au cours du quatrième trimestre de 2018 avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration complète de la dette, qui a une incidence sur les titres de créance libellés en dollars américains de la Barbade et exclut la dette libellée en dollars américains, nous avons décomptabilisé des titres de créance évalués à la JVAERG d'une valeur nominale de 467 M\$ et renfermant des pertes de crédit attendues de 99 M\$, ainsi que des prêts évalués au coût amorti d'une valeur nominale de 116 M\$ avec des pertes de crédit attendues de 48 M\$. En échange des titres de créance et des prêts décomptabilisés, nous avons comptabilisé des valeurs à plus long terme d'une valeur nominale de 522 M\$ en tant que valeurs dépréciées dès leur acquisition évaluées au coût amorti d'une valeur comptable égale à la juste valeur estimée de 375 M\$, sans provision initiale pour pertes de crédit attendues puisque le risque de pertes futures a été reflété dans l'escompte à la date d'acquisition, et comptabilisé des valeurs à plus court terme d'une valeur nominale de 61 M\$ en tant que valeurs évaluées au coût amorti de premier stade, renfermant des pertes de crédit attendues de 1 M\$.

Valeurs détenues jusqu'à leur échéance

Au 31 octobre 2017, nous avions des valeurs détenues jusqu'à leur échéance comptabilisées au coût amorti d'une valeur comptable de 2 435 M\$ et d'une juste valeur de 2 422 M\$. Les valeurs détenues jusqu'à leur échéance évaluées au coût amorti doivent être soumises à un test de dépréciation de manière périodique. Une dépréciation existe lorsque, de l'avis de la direction, il n'y a plus d'assurance raisonnable que le montant du capital et des intérêts sera perçu intégralement. Au 31 octobre 2017, nous avons déterminé que ces valeurs détenues jusqu'à leur échéance n'avaient pas subi de dépréciation. Au cours de l'exercice 2017, aucune des valeurs détenues jusqu'à leur échéance n'a été vendue.

Note 5 | Prêts^{1,2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Selon l'IFRS 9					Selon l'IAS 39				
	2018									2017
	Montant brut	Provision pour pertes sur créances de troisième stade	Provision pour pertes sur créances de deuxième stades	Provision totale	Valeur nette totale	Montant brut	Provision individuelle	Provision collective	Provision totale	Valeur nette totale
Prêts hypothécaires à l'habitation ³	207 749 \$	143 \$	71 \$	214 \$	207 535 \$	207 271 \$	2 \$	201 \$	203 \$	207 068 \$
Prêts personnels ⁴	43 058	109	372	481	42 577	40 937	7	488	495	40 442
Cartes de crédit	12 673	–	418	418	12 255	12 378	–	386	386	11 992
Entreprises et gouvernements ³	109 555	230	296	526	109 029	97 766	183	351	534	97 232
	373 035 \$	482 \$	1 157 \$	1 639 \$	371 396 \$	358 352 \$	192 \$	1 426 \$	1 618 \$	356 734 \$

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 421 M\$ (376 M\$ en 2017).

2) Comprend des prêts bruts libellés en dollars américains de 61,0 G\$ (53,1 G\$ en 2017) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 4,8 G\$ (4,8 G\$ en 2017).

3) Comprendent 12 M\$ (12 M\$ en 2017) de prêts hypothécaires à l'habitation et 16 424 M\$ (14 010 M\$ en 2017) de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN (prêts liés au compte de négociation en 2017).

4) Comprendent un montant de 42 M\$ (47 M\$ en 2017) pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils travaillaient pour la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. Du total de l'encours de ces prêts, 41 M\$ (47 M\$ en 2017) sont dus par des particuliers qui ne travaillent plus pour la CIBC.

Provision pour pertes sur créances¹

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

				2018
	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	Selon l'IFRS 9
	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois sur les actifs productifs	Provision collective pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	Provision collective et individuelle pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés ²	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au début de l'exercice	28 \$	43 \$	151 \$	222 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	7	(6)	(13)	(12)
Changements apportés au modèle	(2)	1	22	21
Réévaluation nette ³	(25)	13	60	48
Transferts ³				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	20	(16)	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	(1)	9	(8)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	–	(2)	2	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	(1)	(1)	59	57
Radiations ⁵	–	–	(54)	(54)
Recouvrements	–	–	–	–
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	(10)	(10)
Change et autres	–	2	(3)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	27 \$	44 \$	143 \$	214 \$
Prêts personnels				
Solde au début de l'exercice	164 \$	202 \$	110 \$	476 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	34	(22)	(5)	7
Changements apportés au modèle	(2)	–	–	(2)
Réévaluation nette ³	(116)	148	299	331
Transferts ³				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	151	(148)	(3)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	(40)	49	(9)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	–	(31)	31	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	27	(4)	313	336
Radiations ⁵	–	–	(368)	(368)
Recouvrements	–	–	58	58
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	(3)	(3)
Change et autres	(1)	1	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	190 \$	199 \$	109 \$	498 \$
Cartes de crédit				
Solde au début de l'exercice	101 \$	413 \$	– \$	514 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	–	(24)	–	(24)
Changements apportés au modèle	–	2	–	2
Réévaluation nette ³	(143)	370	145	372
Transferts ³				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	179	(179)	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	(35)	35	–	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	–	(247)	247	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	1	(43)	392	350
Radiations ⁵	–	–	(512)	(512)
Recouvrements	–	–	120	120
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	–	–
Change et autres	–	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	102 \$	370 \$	– \$	472 \$
Entreprises et gouvernements				
Solde au début de l'exercice	234 \$	150 \$	204 \$	588 \$
Montages, nets des remboursements et autre décomptabilisation	19	(10)	(15)	(6)
Changements apportés au modèle	(11)	(7)	1	(17)
Réévaluation nette ³	(109)	72	187	150
Transferts ³				
– aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	66	(60)	(6)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs productifs	(21)	25	(4)	–
– aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les actifs dépréciés	(1)	(24)	25	–
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances ⁴	(57)	(4)	188	127
Radiations ⁵	–	–	(116)	(116)
Recouvrements	–	–	12	12
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	(10)	(10)
Change et autres	3	1	(48) ⁶	(44)
Solde à la fin de l'exercice	180 \$	147 \$	230 \$	557 \$
Total de la provision pour pertes de crédit attendue¹	499 \$	760 \$	482 \$	1 741 \$
Se compose de ce qui suit :				
Prêts	450 \$	707 \$	482 \$	1 639 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ⁷	49	53	–	102

1) Se reporter à la note 4 pour la provision pour pertes de crédit attendues sur titres de créance évalués à la JVAERG. Les provisions pour pertes de crédit attendues sur les autres actifs financiers classés au coût amorti étaient négligeables au 31 octobre 2018 et ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus. Les autres actifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans notre bilan consolidé, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

2) Comprend la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Les transferts représentent les transferts d'un stade à l'autre des précédentes provisions pour pertes de crédit attendues à leur classement pour l'exercice considéré. La réévaluation nette représente la variation pendant l'exercice considéré des provisions pour pertes de crédit attendues se rapportant aux transferts effectués, aux radiations nettes, aux modifications des prévisions sur les informations prospectives, aux mises à jour des paramètres et aux remboursements partiels au cours de l'exercice.

4) La dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur prêts et facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan est présentée à titre de dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances dans notre compte de résultat consolidé.

5) Nous cherchons habituellement à obtenir le recouvrement des montants radiés. Les efforts pouvant être déployés dans ce sens varient d'un territoire à l'autre, selon la réglementation pertinente en vigueur et les modalités des ententes initialement conclues avec les clients.

6) Comprend des pertes de crédit attendues de 48 M\$ liées aux prêts de la Barbade qui ont été décomptabilisés au quatrième trimestre de 2018 en raison de l'accord conclu avec le gouvernement de la Barbade visant la restructuration de la dette.

7) Comprimes dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

Provision pour pertes sur créances

Le tableau ci-après présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2017		
	Selon l'IAS 39		
	Provision individuelle	Provision collective	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation			
Solde au début de l'exercice	1 \$	220 \$	221 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	39	39
Radiations	–	(38)	(38)
Recouvrements	–	–	–
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	(8)	(8)
Change et autres	1	(12)	(11)
Solde à la fin de l'exercice	2 \$	201 \$	203 \$
Prêts personnels			
Solde au début de l'exercice	8 \$	489 \$	497 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	308	308
Radiations	–	(359)	(359)
Recouvrements	–	54	54
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	–
Change et autres	(1)	(4)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	7 \$	488 \$	495 \$
Cartes de crédit			
Solde au début de l'exercice	– \$	386 \$	386 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	–	410	410
Radiations	–	(529)	(529)
Recouvrements	–	119	119
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	–	–	–
Change et autres	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	– \$	386 \$	386 \$
Entreprises et gouvernements			
Solde au début de l'exercice	249 \$	460 \$	709 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	61	11	72
Radiations	(107)	(24)	(131)
Recouvrements	15	5	20
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	(18)	–	(18)
Change et autres	(17)	18	1
Solde à la fin de l'exercice	183 \$	470 \$	653 \$
Total de la provision pour pertes sur créances	192 \$	1 545 \$	1 737 \$
Se compose de ce qui suit :			
Prêts	192 \$	1 426 \$	1 618 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan ¹	–	119	119

1) Comprises dans les autres passifs de notre bilan consolidé.

Données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles

Nos provisions pour pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de modèles complexes qui reposent sur des données, des hypothèses et des techniques fondées sur des modèles qui font largement appel au jugement de la direction. Plus particulièrement, les éléments de pertes de crédit attendues suivants nécessitent un niveau élevé de jugement qui peut avoir une incidence importante sur le montant présenté au titre des provisions pour pertes de crédit attendues :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement qui peut aussi avoir une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisé.

Déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit est survenue

La question de savoir si un prêt a subi une augmentation importante du risque de crédit à une incidence importante sur le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues étant donné que les prêts de premier stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et que les prêts de deuxième stade sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La migration des prêts entre le premier stade et le deuxième stade peut occasionner une importante volatilité des montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes de crédit attendues et des provisions pour pertes sur créances pour une période donnée.

Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts de détail, nous déterminons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt depuis sa comptabilisation initiale. Les PD utilisées à cette fin sont la valeur attendue des PD pour la durée de vie obtenues de notre scénario optimiste, de notre scénario pessimiste et de notre scénario de référence. La détermination des PD sur la durée de vie du scénario optimiste, du scénario pessimiste et du scénario de référence au moyen de l'incorporation d'informations prospectives dans les PD à long terme, la détermination de la pondération des probabilités des scénarios et la détermination des variations relatives des PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos divers produits de détail font largement appel au jugement. Les augmentations des PD attendues ou les diminutions des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent causer une importante migration des prêts du premier au deuxième stade, qui à son tour peut entraîner une importante augmentation du montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues. À l'inverse, des diminutions des PD attendues ou des augmentations des seuils pour les variations de la PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit peuvent entraîner une importante migration des prêts du deuxième au premier stade.

Pour la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, nous déterminerons s'il y a une augmentation importante du risque de crédit en fonction des variations relatives de la notation interne du risque depuis la comptabilisation initiale. Un jugement important est requis

pour la détermination de la notation interne du risque. La détérioration ou l'amélioration de la notation du risque ou des ajustements au seuil d'abaissement des notations du risque utilisés pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit peut entraîner une migration importante des prêts et des valeurs du premier au deuxième stade, qui à son tour peut avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Bien qu'ils soient potentiellement importants pour le niveau des provisions pour pertes de crédit attendues qui sont comptabilisées, les seuils pour les variations de PD qui indiquent une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de détail et les seuils d'abaissement des notations de crédit utilisés pour déterminer une augmentation importante du risque de crédit pour nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ne devraient pas changer fréquemment.

Tous les prêts de premier stade dont le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 30 jours et l'ensemble des prêts de premier stade aux entreprises et aux gouvernements qui figurent maintenant sur la liste des prêts surveillés deviennent automatiquement des prêts de deuxième stade.

Au 31 octobre 2018, si les pertes de crédit attendues sur les prêts productifs de deuxième stade étaient évaluées à l'aide des pertes de crédit attendues de premier stade et non des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des prêts productifs, les pertes de crédit attendues se seraient établies à 273 M\$ de moins que le total des pertes de crédit attendues sur les prêts productifs comptabilisé selon l'IFRS 9.

Calculer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie

Nos modèles de provisions pour pertes de crédit attendues intègrent les paramètres de la PD, des PCD et d'ECD, ainsi que la segmentation des portefeuilles qui sert au calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis à l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment afin de les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. Pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements normalisés, les PD, les PCD et les ECD à long terme sont également convertis en paramètres fondés à un moment dans le temps en incorporant les informations prospectives aux fins de l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9.

Un jugement important est requis pour déterminer les variables d'informations prospectives qui sont pertinentes pour des portefeuilles donnés et pour déterminer la portée d'ajustement des paramètres tout au long du cycle selon les informations prospectives en vue d'établir des paramètres fondés à un moment dans le temps. Alors que les changements dans l'ensemble des variables d'informations prospectives utilisées pour convertir les PD, PCD et les ECD tout au long du cycle en paramètres fondés à un moment dans le temps peuvent faire augmenter ou diminuer les provisions pour pertes de crédit attendues pour une période donnée, les changements de la correspondance des variables d'informations prospectives à des portefeuilles donnés devraient être rares. Cependant, les changements dans les paramètres d'informations prospectives donnés utilisés pour quantifier les paramètres fondés à un moment dans le temps seront fréquents, car nos prévisions sont mises à jour tous les trimestres. Des augmentations du niveau de pessimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis que des augmentations du niveau d'optimisme dans les variables d'informations prospectives entraîneront une diminution des pertes de crédit attendues. Ces hausses et baisses pourraient être importantes au cours d'une période donnée et commenceront à se produire au cours de la période où nos perspectives d'avenir changeront.

En ce qui concerne la durée de vie d'un instrument financier, la période maximale prise en compte pour évaluer les pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale pendant laquelle nous sommes exposés au risque de crédit. Pour les facilités de crédit renouvelables, comme les cartes de crédit, la durée de vie d'un compte de carte de crédit correspond au cycle de vie comportemental attendu. Un jugement important est requis pour estimer le cycle de vie comportemental attendu. Des hausses du cycle de vie comportemental attendu feront augmenter les provisions pour pertes de crédit attendues, plus particulièrement pour les prêts renouvelables de deuxième stade.

Établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à plusieurs scénarios et déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario

Tel qu'indiqué précédemment, les informations prospectives sont incorporées dans notre évaluation de la question de savoir si l'actif financier a connu une augmentation importante du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale et dans notre estimation des provisions pour pertes de crédit attendues. À partir de l'analyse des données historiques, notre fonction de gestion du risque a cerné et reflété dans nos provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'informations prospectives pertinentes qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans nos portefeuilles de détail et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Au sein de notre portefeuille de détail, les principales variables d'information prospective comprennent les taux de chômage, le prix des logements et la croissance du PIB. Dans de nombreux cas, ces variables sont prévues au niveau provincial. Le prix des logements est prévu au niveau municipal dans certains cas. Au sein de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les taux de croissance de l'indice S&P 500 et du crédit aux entreprises, le taux de chômage et les écarts de taux font partie des principaux indicateurs de la qualité du crédit pour l'intégralité du portefeuille, tandis que les variables d'informations prospectives comme le prix des produits de base sont importantes pour certains portefeuilles.

Notre processus de prévision tire parti du processus que nous utilisons avant l'adoption de l'IFRS 9. Pour la majorité de nos portefeuilles de prêts, notre prévision des variables d'informations prospectives est établie à partir d'un « scénario de référence » ou du scénario le plus probable qui est utilisé à l'interne aux fins de planification et de prévision. Pour la plupart des variables d'informations prospectives liées à nos activités au Canada, nous avons des scénarios de prévision par province. Pour établir le « scénario de référence », nous considérons les prévisions des autorités monétaires telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque du Canada, ainsi que d'économistes du secteur privé. Nous en tirons ensuite des scénarios « optimistes » et « pessimistes » raisonnablement possibles au moyen de prévisions externes qui sont supérieures ou inférieures à notre « scénario de référence » et appliquons le jugement de la direction. Une pondération des probabilités est attribuée à nos scénarios « de référence », « optimistes » et « pessimistes » fondée sur le jugement de la direction.

Le tableau suivant présente les prévisions pour le scénario de référence, et pour les scénarios optimistes et pessimistes pour les variables d'informations prospectives sélectionnées utilisées dans notre estimation des pertes sur créances attendues au 31 octobre 2018. Les montants pour le scénario de référence présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur leur période de projection respective. Les montants pour les scénarios optimistes et pessimistes présentés représentent la valeur moyenne des prévisions sur toute la période de projection.

	Scénario de référence		Scénario optimiste	Scénario pessimiste
	Valeur moyenne sur les douze prochains mois	Valeur moyenne sur le reste de la période de prévision	Valeur moyenne sur la période de prévision	Valeur moyenne sur la période de prévision
En millions de dollars, au 31 octobre 2018				
Croissance du PIB canadien d'une année à l'autre ¹	1,9 %	1,4 %	2,3 %	1,2 %
Taux de chômage canadien ¹	5,8 %	6,0 %	5,3 %	6,4 %
Taux de croissance de l'indice canadien des prix de l'immobilier ¹	2,2 %	2,3 %	6,4 %	(1,2)%
Taux de croissance de l'indice S&P 500	4,6 %	(1,4)%	11,3 %	(10,8)%
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (en dollars US)	67 \$	65 \$	78 \$	52 \$

1) Le tableau ci-dessus présente les prévisions sur les informations prospectives au niveau fédéral, soit le regroupement des prévisions provinciales utilisées pour estimer nos pertes de crédit attendues. Dans certains cas, les taux de croissance de l'indice des prix de l'immobilier au niveau municipal font également l'objet de prévisions. Par conséquent, les prévisions pour chacune des provinces ou des municipalités reflétées dans nos pertes de crédit attendues seront différentes des prévisions fédérales présentées ci-dessus.

Le processus de prévision est supervisé par un comité de gouvernance qui est composé de parties prenantes internes à l'échelle de la Banque, y compris de nos fonctions gestion du risque, économie et finances et des unités d'exploitation stratégique touchées, et nécessite un jugement important pour

déterminer à la fois les prévisions sur les informations prospectives pour nos différents scénarios et la pondération des probabilités affectée à chacun des scénarios. En général, une détérioration de nos perspectives en matière d'informations prospectives prévues pour chaque scénario ou une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario pessimiste » augmentera le nombre de prêts migrés du premier au deuxième stade ainsi que l'estimation des provisions pour perte de crédit attendues. À l'inverse, une amélioration de nos perspectives prévues en matière d'informations prospectives ou une augmentation de la probabilité d'occurrence du « scénario optimiste » aura l'effet contraire. Il n'est pas possible d'isoler de manière significative l'incidence des changements dans les différentes variables d'informations prospectives pour un scénario donné en raison de l'interrelation entre les variables et l'interrelation entre le niveau de pessimisme inhérent à un scénario donné et sa probabilité d'occurrence.

Comme il est mentionné précédemment, le fait d'établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et de déterminer la pondération des probabilités pour chaque scénario fait largement appel au jugement par la direction. Si nous avions seulement utilisé notre scénario pessimiste pour évaluer les pertes des crédits attendues sur nos prêts productifs, notre provision pour pertes de crédit attendues aurait été de 241 M\$ plus élevée que celle qui a été comptabilisée au 31 octobre 2018. Cette mesure de la sensibilité ne vise que l'évaluation des pertes de crédit attendues et, par conséquent, n'a pas pris en compte la migration supplémentaire des expositions vers le deuxième stade qui aurait découlé de l'augmentation importante du risque de crédit qui aurait été associé à un scénario entièrement pessimiste.

Les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues sont des ajustements que nous utilisons dans des circonstances où nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existantes ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques, microéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres actuels, migrations des notations de risque interne, modèles ou informations prospectives sont des exemples de telles circonstances. L'utilisation de superpositions aux fins de la gestion nécessite l'exercice d'un jugement important qui peut avoir une incidence sur le montant comptabilisé au titre des provisions pour pertes de crédit attendues.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable brute des prêts et les montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan selon l'application de nos PD ponctuelles pour les 12 mois à venir en vertu de l'IFRS 9 aux tranches de PD utilisées aux fins de gestion du risque relativement aux expositions liées au portefeuille de détail et en fonction de la notation interne du risque des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements. Pour plus de précisions sur les catégories de risque de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts¹

En millions de dollars, au 31 octobre

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade ^{2, 3, 4}	2018 Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
– Exceptionnellement faible	141 556 \$	– \$	– \$	141 556 \$
– Très faible	40 225	–	–	40 225
– Bas	15 321	798	–	16 119
– Moyen	859	4 905	–	5 764
– Haut	–	996	–	996
– Défaut	–	–	510	510
– Non noté	2 163	249	167	2 579
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant brut ^{5, 6}	200 124	6 948	677	207 749
Provision pour pertes de crédit attendues	27	44	143	214
Prêts hypothécaires à l'habitation, montant net	200 097	6 904	534	207 535
Prêts personnels				
– Exceptionnellement faible	23 808	–	–	23 808
– Très faible	3 813	1 374	–	5 187
– Bas	5 954	702	–	6 656
– Moyen	4 428	1 151	–	5 579
– Haut	245	691	–	936
– Défaut	–	–	142	142
– Non noté	677	33	40	750
Prêts personnels, montant brut ⁶	38 925	3 951	182	43 058
Provision pour pertes de crédit attendues	176	196	109	481
Prêts personnels, montant net	38 749	3 755	73	42 577
Cartes de crédit				
– Exceptionnellement faible	3 405	–	–	3 405
– Très faible	1 747	50	–	1 797
– Bas	3 809	710	–	4 519
– Moyen	1 011	1 241	–	2 252
– Haut	10	528	–	538
– Défaut	–	–	–	–
– Non noté	162	–	–	162
Cartes de crédit, montant brut	10 144	2 529	–	12 673
Provision pour pertes de crédit attendues	88	330	–	418
Cartes de crédit, montant net	10 056	2 199	–	12 255
Entreprises et gouvernements				
– De première qualité	42 532	221	–	42 753
– De qualité inférieure	68 798	3 818	–	72 616
– Liste de surveillance	145	1 120	–	1 265
– Défaut	–	–	504	504
– Non noté	2 397	168	117	2 682
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut ^{5, 7}	113 872	5 327	621	119 820
Provision pour pertes de crédit attendues	159	137	230	526
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	113 713	5 190	391	119 294
Total des prêts, montant net	362 615 \$	18 048 \$	998 \$	381 661 \$

1) Les autres actifs financiers classés au coût amorti ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car leurs provisions pour pertes de crédit attendues étaient négligeables au 31 octobre 2018. En outre, le tableau ne présente pas les titres de créance évalués à la JVAERG, pour lesquels des provisions pour pertes de crédit attendues de 23 M\$ ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

2) Comprend les prêts dépréciés acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank.

3) Ne comprend pas les biens saisis de 14 M\$ qui étaient inclus dans les autres actifs du bilan consolidé.

4) Au 31 octobre 2018, 89 % des prêts dépréciés de troisième stade étaient entièrement ou partiellement garantis.

5) Comprend 12 M\$ de prêts hypothécaires à l'habitation et 16 424 M\$ de prêts aux entreprises et aux gouvernements évalués à la JVRN.

6) Les notations de risque internes présentées pour les prêts hypothécaires à l'habitation et certains prêts personnels ne tiennent pas compte des garanties d'emprunt ou d'assurances émises par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial), un organisme du gouvernement canadien ou un assureur du secteur privé, étant donné que l'augmentation importante du risque de crédit de ces prêts est en fonction des variations relatives de la PD sur la durée de vie du prêt, compte non tenu des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

7) Comprend les engagements de clients en vertu d'acceptations de 10 265 M\$.

Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan

En millions de dollars, au 31 octobre

	Premier stade	Deuxième stade	Troisième stade	2018 Total
Détail				
– Exceptionnellement faible	100 772 \$	– \$	– \$	100 772 \$
– Très faible	10 217	1 014	–	11 231
– Bas	7 873	1 612	–	9 485
– Moyen	1 729	1 188	–	2 917
– Haut	234	417	–	651
– Défaut	–	–	13	13
– Non noté	348	33	–	381
Prêts de détail, montant brut	121 173	4 264	13	125 450
Provision pour pertes de crédit attendues	28	43	–	71
Prêts de détail, montant net	121 145	4 221	13	125 379
Entreprises et gouvernements				
– De première qualité	78 672	390	–	79 062
– De qualité inférieure	41 727	1 198	–	42 925
– Liste de surveillance	75	402	–	477
– Défaut	–	–	7	7
– Non noté	735	51	–	786
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	121 209	2 041	7	123 257
Provision pour pertes de crédit attendues	21	10	–	31
Prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	121 188	2 031	7	123 226
Total des facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan, montant net	242 333 \$	6 252 \$	20 \$	248 605 \$

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements et des prêts de détail en fonction de leur valeur comptable au 31 octobre 2017. Pour plus de précisions sur les catégories de notes et sur les tranches de PD de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	Note de la CIBC	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	2017 Total
Type de note					
De première qualité	00 – 47	37 800 \$	1 943 \$	719 \$	40 462 \$
De qualité inférieure	51 – 67	38 946	472	188	39 606
Liste de surveillance	70 – 80	745	–	–	745
Défaut	90	257	–	–	257
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée		77 748 \$	2 415 \$	907 \$	81 070 \$
Très bon profil		765 \$	– \$	– \$	765 \$
Bon profil		126	–	–	126
Profil satisfaisant		9	–	–	9
Profil faible		–	–	–	–
Défaut		4	–	–	4
Total des expositions classées		904 \$	– \$	– \$	904 \$
Expositions assujetties à l'approche standard		23 761 \$	213 \$	451 \$	24 425 \$
		102 413 \$	2 628 \$	1 358 \$	106 399 \$
Moins la provision collective pour prêts productifs					343 \$
Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements ¹					106 056 \$

1) Comprend les engagements de clients en vertu d'acceptations de 8 824 M\$.

Prêts nets de détail

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	Tranches de PD	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts personnels	Cartes de crédit	2017 Total
Niveau de risque					
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %	158 372 \$	22 384 \$	3 257 \$	184 013 \$
Très faible	0,21 % – 0,50 %	22 512	4 107	1 767	28 386
Bas	0,51 % – 2,00 %	19 223	6 307	4 031	29 561
Moyen	2,01 % – 10,00 %	3 076	6 222	2 482	11 780
Haut	10,01 % – 99,99 %	340	895	686	1 921
Défaut	100 %	176	8	–	184
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée		203 699 \$	39 923 \$	12 223 \$	255 845 \$
Très bon profil		104 \$	– \$	– \$	104 \$
Bon profil		4	–	–	4
Profil satisfaisant		12	–	–	12
Profil faible		–	–	–	–
Défaut		1	–	–	1
Total des expositions classées		121 \$	– \$	– \$	121 \$
Expositions assujetties à l'approche standard		3 306 \$	873 \$	155 \$	4 334 \$
		207 126 \$	40 796 \$	12 378 \$	260 300 \$
Moins la provision collective pour prêts productifs		58 \$	354 \$	386 \$	798 \$
Prêts nets de détail		207 068 \$	40 442 \$	11 992 \$	259 502 \$

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre	Selon l'IFRS 9			Selon l'IAS 39			2017
	Prêts dépréciés bruts	Provision de troisième stade	Prêts dépréciés, montant net	Prêts dépréciés bruts	Provision individuelle	Provision collective ¹	
	677 \$	143 \$	534 \$	513 \$	2 \$	143 \$	368 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation	182	109	73	171	7	134	30
Prêts personnels	621	230	391	626	183	8	435
Entreprises et gouvernements	1 480 \$	482 \$	998 \$	1 310 \$	192 \$	285 \$	833 \$
Total des prêts douteux ^{2, 3}							

1) Comprend les provisions collectives relatives aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. En outre, nous avons une provision collective de 1 260 M\$ à l'égard des soldes et des engagements non douteux.

2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1 333 M\$ (1 376 M\$ en 2017).

3) Des biens saisis de 14 M\$ (21 M\$ en 2017) étaient compris dans les autres actifs au bilan consolidé.

Prêts dépréciés acquis

Le tableau ci-après présente le détail des prêts dépréciés que nous avons acquis découlant de l'acquisition de The PrivateBank :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Solde de principal non remboursé ¹	20 \$	81 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(3)	(15)
Valeur temps de l'argent	(1)	(3)
Valeur comptable	16	63
Provision de troisième stade (provision évaluée individuellement en 2017)	(2)	(2)
Valeur comptable, nette de la provision connexe	14 \$	61 \$

1) Représente le principal dû, net des radiations depuis l'acquisition du prêt.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du principal ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 jours à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2018 ¹	Total 2017
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 505 \$	849 \$	– \$	3 354 \$	3 546 \$
Prêts personnels	751	186	–	937	915
Cartes de crédit	547	172	103	822	853
Entreprises et gouvernements	525	158	–	683	811
	4 328 \$	1 365 \$	103 \$	5 796 \$	6 125 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement étaient classés comme prêts douteux uniquement lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 81 M\$ (78 M\$ en 2017), dont 27 M\$ (23 M\$ en 2017) au Canada et 54 M\$ (55 M\$ en 2017) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 23 M\$ (26 M\$ en 2017), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 59 M\$ (45 M\$ en 2017), dont 41 M\$ (35 M\$ en 2017) au Canada et 18 M\$ (10 M\$ en 2017) à l'étranger.

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Produits d'intérêts	17 505 \$	13 593 \$	12 092 \$
Charges d'intérêts	7 440	4 616	3 726
Produits nets d'intérêts	10 065	8 977	8 366
Dotation à la provision pour pertes sur créances	870	829	1 051
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	9 195 \$	8 148 \$	7 315 \$

Actifs financiers modifiés

De temps à autres, nous pouvons modifier les modalités contractuelles des prêts classés au deuxième et au troisième stades contractés par un emprunteur qui a éprouvé des difficultés financières en accordant à ce dernier une concession prenant la forme de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées. Les variations de la valeur actuelle des paiements en trésorerie futurs estimatifs pour la durée de vie attendue du prêt modifié actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt sont comptabilisées dans les variations de la provision pour pertes de crédit attendues et dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, des prêts au coût amorti classés au deuxième stade de 133 M\$ et des prêts au coût amorti classés au troisième stade de 119 M\$ avant leur modification, ont été modifiés moyennant une concession financière accordée à l'emprunteur ayant éprouvé des difficultés financières. En outre, la valeur comptable brute des prêts précédemment modifiés de deuxième ou de troisième stade qui ont été reclassés au premier stade au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 était de 42 M\$.

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers auprès de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Cards II Trust (Cards II). Cards II acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit parmi des portefeuilles désignés avec le produit tiré de l'émission de billets.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, les soldes des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2018, un montant de 4,1 G\$ de créances sur cartes de crédit, d'une juste valeur de 4,1 G\$ (3,0 G\$ en 2017, d'une juste valeur de 3,0 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 4,1 G\$, d'une juste valeur de 4,1 G\$ (3,0 G\$ en 2017, d'une juste valeur de 3,0 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés par la SCHL à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital.

Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs n'appartiennent pas à la CIBC, mais plutôt au garant. Au 31 octobre 2018, notre programme structuré avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 0,3 G\$, d'une juste valeur de 0,3 G\$ (0,3 G\$ en 2017, d'une juste valeur de 0,3 G\$), et notre programme législatif avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 19,5 G\$, d'une juste valeur de 19,6 G\$ (17,1 G\$ en 2017, d'une juste valeur de 17,3 G\$). Le passif au titre des obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transféré au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des honoraires de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placement à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2018, le total des actifs et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC était établis respectivement à 64 M\$ et 31 M\$ (respectivement 70 M\$ et 12 M\$ en 2017). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Placements communautaires comportant des avantages fiscaux

Nous soutenons certaines entités structurées qui investissent dans des projets de développement des collectivités aux États-Unis en consentant des prêts assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. Au 31 octobre 2018, le programme avait un encours de prêts de 59 M\$ (44 M\$ en 2017).

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocéda nt et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocéda nt et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocéda nt acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2018, le total de l'actif au titre du fonds monocéda nt et des fonds multicédants s'élevait respectivement à 0,5 G\$ et 7,1 G\$ (respectivement 0,5 G\$ et 5,7 G\$ en 2017).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocéda nt et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédant en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des prêts, des facilités de liquidité et des facilités de crédit à celles-ci. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs de fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux

Nous avons vendu des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titre ces prêts en différentes catégories de certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché. Au 31 octobre 2018, le montant total des certificats de propriété en circulation dans les fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux était de néant (11 M\$ en 2017).

Fiducie de capital CIBC

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à la Fiducie de capital CIBC, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, se reporter à la note 16.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des honoraires de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si nos participations dans ces fonds n'entraînent pas une grande fluctuation des rendements, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt qu'à titre de mandant. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2018, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 114,4 G\$ (113,9 G\$ en 2017).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons auparavant réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2018, les actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC présentaient un montant en capital total de 334 M\$ (382 M\$ en 2017).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Placements en lien avec la Community Reinvestment Act des États-Unis

Nous détenons des placements en titres de créance et en actions dans des sociétés à responsabilité limitée relativement à nos initiatives en vertu de la *Community Reinvestment Act* des États-Unis d'une valeur comptable de 241 M\$ (159 M\$ en 2017). Ces sociétés investissent dans des projets admissibles de développement communautaire, comme des projets de logements abordables, dont le rendement repose surtout sur la réalisation de crédits d'impôt. À l'instar des autres investisseurs dans ces sociétés, nous sommes tenus de fournir du financement à hauteur de notre engagement dans ces sociétés à responsabilité limitée. Au 31 octobre 2018, le total de l'actif de ces sociétés à responsabilité limitée s'établissait à 4,6 G\$ (3,9 G\$ en 2017).

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Fonds monocédant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation ¹	Divers ²
Actifs au bilan à leur valeur comptable³				
Valeurs mobilières	9 \$	1 769 \$	3 \$	293 \$
Prêts	93	1 577	–	–
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	1	–	5
Dérivés⁴	–	–	–	5
	102 \$	3 347 \$	3 \$	303 \$
31 octobre 2017	94 \$	3 025 \$	109 \$	528 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable³				
Dépôts	– \$	– \$	– \$	1 600 \$
Dérivés⁴	–	–	131	–
	– \$	– \$	131 \$	1 600 \$
31 octobre 2017	– \$	– \$	148 \$	1 656 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures				
Placements et prêts	102 \$	3 347 \$	3 \$	298 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes liées à la juste valeur	–	–	26	–
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	7 136⁵	1 656	13	114
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(29)	(44)
	7 238 \$	5 003 \$	13 \$	368 \$
31 octobre 2017	5 835 \$	5 284 \$	119 \$	258 \$

1) Comprennent les entités émettrices de TAC avec flux groupés structurées par la CIBC et les entités émettrices structurées par des tiers.

2) Comprennent les structures de placement sans transformation, une fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux, la Fiducie de capital CIBC et les fonds de placement gérés par la CIBC et des véhicules de placement liés à la *Community Reinvestment Act*.

3) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les FHLB, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association.

4) Comprennent des swaps sur défaut et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques. Excluent les dérivés de taux de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.

5) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,7 G\$ (3,0 G\$ en 2017) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et de 9 M\$ (néant en 2017) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placements dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL.

Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres investisseurs tiers.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	18 433 \$	18 286 \$	19 948 \$	19 857 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ²	10 482	10 482	10 391	10 391
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de trésorerie ²	15	15	72	72
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ²	21 277	21 277	19 291	19 291
	50 207 \$	50 060 \$	49 702 \$	49 611 \$
Passifs associés ³	50 448 \$	50 564 \$	50 261 \$	50 492 \$

- 1) Comprennent principalement des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens transférés à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 705 M\$ (809 M\$ en 2017) ont servi à réduire ces soldes.
- 2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie. Les conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières sont régies en tenant compte des actifs détenus par la CIBC et des actifs détenus par des tiers sur une base collective. La valeur comptable représente la répartition estimée relativement au transfert de nos propres actifs financiers.
- 3) Comprennent l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau, matériel et autre ²	Améliorations locatives	Total
2018	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 356 \$	1 060 \$	884 \$	1 073 \$	4 373 \$
	Acquisitions ³	27	136	62	62	287
	Cessions ⁴	(16)	(35)	(13)	(5)	(69)
	Ajustements ⁵	17	3	4	4	28
	Solde à la fin de l'exercice	1 384 \$	1 164 \$	937 \$	1 134 \$	4 619 \$
2017	Solde à la fin de l'exercice	1 356 \$	1 060 \$	884 \$	1 073 \$	4 373 \$
2018	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	606 \$	868 \$	436 \$	680 \$	2 590 \$
	Amortissement ⁴	37	101	46	73	257
	Cessions ⁴	(8)	(19)	(5)	(5)	(37)
	Ajustements ⁵	9	3	—	2	14
	Solde à la fin de l'exercice	644 \$	953 \$	477 \$	750 \$	2 824 \$
2017	Solde à la fin de l'exercice	606 \$	868 \$	436 \$	680 \$	2 590 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2018	740 \$	211 \$	460 \$	384 \$	1 795 \$
	Au 31 octobre 2017	750 \$	192 \$	448 \$	393 \$	1 783 \$

- 1) Comprennent des terrains et des bâtiments sous-jacents à un contrat de location-financement. Voir ci-après pour plus de précisions.
- 2) Comprennent des travaux en cours de 152 M\$ (133 M\$ en 2017) non soumis à l'amortissement.
- 3) Comprennent des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de néant (62 M\$ en 2017).
- 4) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.
- 5) Comprennent les écarts de change.

Les acquisitions et les cessions nettes au cours de l'exercice étaient les suivantes : des acquisitions nettes de 45 M\$ pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (cession nettes de 97 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de 6 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cession nettes de 9 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de 28 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 68 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de 1 M\$ pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de néant en 2017) et des acquisitions nettes de 138 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 82 M\$ en 2017).

Contrat de location-financement du bien immobilier

Un contrat de location-financement du bien immobilier, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, est inclus dans les terrains et bâtiments ci-dessus. La valeur comptable du contrat de location-financement du bien immobilier se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Solde au début de l'exercice	379 \$	418 \$
Amortissement	(23)	(24)
Écarts de change	7	(15)
Solde à la fin de l'exercice	363 \$	379 \$

Des produits locatifs de 97 M\$ (99 M\$ en 2017 et 99 M\$ en 2016) ont été tirés de l'immeuble de placement. Des charges d'intérêts de 25 M\$ (28 M\$ en 2017 et 30 M\$ en 2016) et des charges autres que d'intérêts de 49 M\$ (40 M\$ en 2017 et 49 M\$ en 2016) ont été engagées à l'égard du contrat de location-financement du bien immobilier. Notre engagement lié au contrat de location-financement est présenté à la note 21.

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Divers	
2018	Solde au début de l'exercice	405 \$	884 \$	3 952 \$	126 \$	5 367 \$
	Acquisitions	-	-	29 ¹	62	91
	Dépréciation	-	-	-	-	-
	Écarts de charge	8	-	97	1	106
	Solde à la fin de l'exercice	413 \$	884 \$	4 078 \$	189 \$	5 564 \$
2017	Solde au début de l'exercice ²	421 \$	884 \$	107 \$	127 \$	1 539 \$
	Acquisitions	-	-	3 944	-	3 944
	Dépréciation	-	-	-	-	-
	Écarts de charge	(16)	-	(99)	(1)	(116)
	Solde à la fin de l'exercice	405 \$	884 \$	3 952 \$	126 \$	5 367 \$

1) Goodwill supplémentaire comptabilisé découlant de notre acquisition de The PrivateBank. Se reporter à la note 3 pour plus de précisions.

2) Net de la perte de valeur cumulative du goodwill de 623 M\$ de FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) et de néant pour les autres UGT.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC est devenue l'actionnaire majoritaire de CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de Gestion des avoirs. Affichant un actif d'environ 12 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade, de Trinité et des Caraïbes orientales. Les résultats de CIBC FirstCaribbean sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Au cours du deuxième et du troisième trimestres de 2018, nous avons effectué un test de dépréciation du goodwill hors cycle en raison de la conjoncture des marchés, dont le résultat a entraîné le retrait du premier appel public à l'épargne de CIBC FirstCaribbean et l'annonce du gouvernement de la Barbade concernant la restructuration de la dette publique du pays, respectivement. Nous avons déterminé qu'aucune dépréciation n'était requise pour les deux trimestres.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2018 et continué de déterminer que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean avoisinait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2018. Les prévisions pour CIBC FirstCaribbean utilisées aux fins de notre test de dépréciation reflètent les attentes à l'égard de la poursuite de la croissance des prêts productifs au cours de la période visée par les prévisions, ainsi que les flux de trésorerie attendus de la restructuration de la dette du gouvernement de la Barbade.

Au 1^{er} août 2018, un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % au 1^{er} août 2017) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 14,7 % au 1^{er} août 2018 (16,5 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt de 14 % au 1^{er} août 2017). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Au 1^{er} août 2018, nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie attendus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 135 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 78 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 1^{er} août 2018. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier, amoindrir ou occulter les données sensibles présentées.

Gestion des avoirs, région du Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs, région du Canada, repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 9,2 à 19,2 en date du 1^{er} août 2018 (10,8 à 22,3 en date du 1^{er} août 2017).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2018. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2018.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Au cours de l'exercice 2017, nous avons conclu les acquisitions de The PrivateBank et de Geneva Advisors. Le goodwill découlant de ces deux acquisitions a été affecté à l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

La valeur recouvrable du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvée par la direction et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2018 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, dépassait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2018.

Au 1^{er} août 2018, un taux de croissance final de 3,5 % (s. o. au 1^{er} août 2017) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 10,0 % au 1^{er} août 2018 (11,2 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour le Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; et iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2018, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 5 564 M\$ (5 367 M\$ en 2017) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 954 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (892 M\$ en 2017), un montant de 462 M\$ à Siège social et autres (454 M\$ en 2017), un montant de 4 078 M\$ à Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (3 952 M\$ en 2017), un montant de 63 M\$ à Marchés des capitaux (62 M\$ en 2017) et un montant de 7 M\$ à Services bancaires personnels et PME, région du Canada (7 M\$ en 2017).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie est présentée au tableau suivant :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2018	Solde au début de l'exercice	116 \$	25 \$	141 \$
	Écarts de charge	–	1	1
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
2017	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de charge	–	(1)	(1)
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	25 \$	141 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent ce qui suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2018	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	2 632 \$	599 \$	44 \$	310 \$	3 585 \$
	Acquisitions	363	–	–	–	363
	Cessions⁵	(4)	–	(12)	–	(16)
	Ajustements⁶	(5)	12	2	4	13
	Solde à la fin de l'exercice	2 986 \$	611 \$	34 \$	314 \$	3 945 \$
2017	Solde à la fin de l'exercice	2 632 \$	599 \$	44 \$	310 \$	3 585 \$
2018	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	1 403 \$	239 \$	9 \$	97 \$	1 748 \$
	Amortissement et perte de valeur^{5,7}	285	75	8	32	400
	Cessions⁵	–	–	12	–	12
	Ajustements⁶	(3)	6	1	2	6
	Solde à la fin de l'exercice	1 685 \$	320 \$	6 \$	131 \$	2 142 \$
2017	Solde à la fin de l'exercice	1 403 \$	239 \$	9 \$	97 \$	1 748 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2018	1 301 \$	291 \$	28 \$	183 \$	1 803 \$
	Au 31 octobre 2017	1 229 \$	360 \$	35 \$	213 \$	1 837 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 467 M\$ (456 M\$ en 2017) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment des acquisitions de CIBC FirstCaribbean et de The PrivateBank.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures, ainsi que les contrats de gestion achetés dans le cadre de nos acquisitions de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions antérieures, dont CIBC Atlantic Trust et le portefeuille de cartes de crédit MasterCard, ainsi que les relations clients associées à nos acquisitions de The PrivateBank et de Geneva Advisors en 2017.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change.

7) Comprennent des pertes de valeur de néant (2 M\$ en 2017) liées aux logiciels.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice ont été les suivantes : des acquisitions nettes de néant pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2017), des cessions nettes de néant pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada (cessions nettes de 28 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de 12 M\$ pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis (acquisitions nettes de 471 M\$ en 2017), des acquisitions nettes de néant pour Marchés des capitaux (acquisitions nettes de 1 M\$ en 2017) et des acquisitions nettes de 351 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 392 M\$ en 2017).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017
Intérêts courus à recevoir	1 292 \$	951 \$
Actif au titre des prestations définies (note 18)	362	200
Certificats d'or et d'argent	251	186
Comptes des clients des courtiers	2 997	1 503
Impôt exigible à recevoir	3 175	2 783
Autres charges payées d'avance	685	697
Garantie sur dérivés à recevoir	5 071	4 420
Débiteurs	868	512
Divers	582	553
	15 283 \$	11 805 \$

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ^{5, 6}	Total 2018	Total 2017
Particuliers	11 845 \$	100 926 \$	51 108 \$	163 879 \$	159 327 \$
Entreprises et gouvernements ⁷	58 989	52 309	128 851	240 149	225 622
Banques	4 186	191	10 003	14 380	13 789
Emprunts garantis ⁸	–	–	42 607	42 607	40 968
	75 020 \$	153 426 \$	232 569 \$	461 015 \$	439 706 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				453 498 \$	433 759 \$
Désignés à leur juste valeur				7 517	5 947
				461 015 \$	439 706 \$
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				49 858 \$	50 810 \$
Établissements à l'étranger				12 115	12 289
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				321 188	297 997
Établissements à l'étranger				77 854	78 610
				461 015 \$	439 706 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 155,5 G\$ (145,6 G\$ en 2017) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 24,3 G\$ (19,9 G\$ en 2017).

2) Nets de billets acquis de 2 689 M\$ (2 465 M\$ en 2017).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprend un montant de 190 M\$ (néant en 2017) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le ministère des Finances (Canada). Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC en actions ordinaires dans le cas où elle deviendrait non viable.

7) Comprend un montant de 1 600 M\$ (1 625 M\$ en 2017) au titre de billets émis à la Fiducie de capital CIBC.

8) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017 ¹
Intérêts courus à payer	1 300 \$	1 095 \$
Passif au titre des prestations définies (note 18)	645	766
Certificats d'or et d'argent	95	126
Comptes des clients des courtiers	3 829	2 366
Garantie sur dérivés à payer	4 118	3 660
Autres éléments différés	688	683
Instruments négociables	930	886
Salaires et avantages du personnel à payer	2 303	2 085
Créditeurs et charges à payer	2 138	1 486
Divers	2 177	2 122
	18 223 \$	15 275 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	19 318 \$	19 204 \$	21 352 \$	21 275 \$
GAP (note 2)				
Couvertures désignées aux fins comptables (note 13)	1 566	1 303	2 454	1 222
Couvertures économiques ¹	547	466	536	774
	21 431 \$	20 973 \$	24 342 \$	23 271 \$

1) Comprennent des dérivés qui ne sont pas désignés aux fins des relations de comptabilité de couverture selon l'IAS 39.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré. Les transactions de gré à gré consistent en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitent en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que sur les marchés de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps de devises comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les contrats de swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du contrat de swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains contrats de swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de contrats de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs non productifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel avec livraison des actifs non productifs.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards assortis de dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018								2017
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance				Total du montant notionnel	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans						
Dérivés de taux d'intérêt									
Dérivés de gré à gré									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	13 843 \$	25 \$	– \$	13 868 \$	5 925 \$	7 943 \$	5 352 \$	4 496 \$	
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	230 383	43 145	–	273 528	273 528	–	235 787	–	
Swaps	49 556	171 052	74 089	294 697	242 620	52 077	243 136	77 429	
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	1 166 780	1 079 707	327 149	2 573 636	2 264 721	308 915	1 782 769	263 629	
Options achetées	6 308	4 688	792	11 788	8 697	3 091	7 813	5 038	
Options vendues	7 396	4 278	584	12 258	10 417	1 841	6 086	2 072	
	1 474 266	1 302 895	402 614	3 179 775	2 805 908	373 867	2 280 943	352 664	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	74 461	26 765	78	101 304	99 156	2 148	72 362	1 036	
Options achetées	7 273	–	–	7 273	8 697	–	3 850	–	
Options vendues	2 500	–	–	2 500	2 500	–	2 500	–	
	84 234	26 765	78	111 077	108 929	2 148	78 712	1 036	
Total des dérivés de taux d'intérêt	1 558 500	1 329 660	402 692	3 290 852	2 914 837	376 015	2 359 655	353 700	
Dérivés de change									
Dérivés de gré à gré									
Contrat à terme de gré à gré	400 397	7 462	839	408 698	387 509	21 189	293 292	6 240	
Swaps	273 924	60 250	24 108	358 282	299 073	59 209	258 668	61 385	
Options achetées	19 096	1 405	63	20 564	20 562	2	22 861	16	
Options vendues	21 060	1 419	64	22 543	22 513	30	23 009	25	
	714 477	70 536	25 074	810 087	729 657	80 430	597 830	67 666	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	11	–	–	11	11	–	1	–	
Total des dérivés de change	714 488	70 536	25 074	810 098	729 668	80 430	597 831	67 666	
Dérivés de crédit									
Dérivés de gré à gré									
Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	–	–	–	–	
Swaps sur défaillance – protection souscrite	22	372	365	759	634	125	376	111	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	–	404	197	601	443	158	1 016	155	
Swaps sur défaillance – protection vendue	26	76	157	259	157	102	343	111	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	13	198	211	211	–	258	–	
Total des dérivés de crédit	48	865	917	1 830	1 445	385	1 993	377	
Dérivés sur actions									
Dérivés de gré à gré	79 276	22 876	94	102 246	100 762	1 484	73 064	1 143	
Dérivés négociés en Bourse	60 654	20 275	1 109	82 038	82 038	–	54 897	–	
Total des dérivés sur actions	139 930	43 151	1 203	184 284	182 800	1 484	127 961	1 143	
Dérivés sur métaux précieux									
Dérivés de gré à gré	4 880	19	–	4 899	4 899	–	3 154	–	
Dérivés négociés en Bourse	1 057	34	–	1 091	1 091	–	2 929	–	
Total des dérivés sur métaux précieux	5 937	53	–	5 990	5 990	–	6 083	–	
Autres dérivés sur marchandises									
Dérivés de gré à gré	16 045	14 738	2 478	33 261	33 261	–	27 628	3	
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	21	8	–	29	29	–	27	–	
Dérivés négociés en Bourse	17 177	9 331	444	26 952	26 952	–	20 363	–	
Total des autres dérivés sur marchandises	33 243	24 077	2 922	60 242	60 242	–	48 018	3	
Total du montant notionnel comprenant :	2 452 146 \$	1 468 342 \$	432 808 \$	4 353 296 \$	3 894 982 \$	458 314 \$	3 141 541 \$	422 889 \$	
Dérivés de gré à gré ¹	2 289 013	1 411 937	431 177	4 132 127	3 675 961	456 166	2 984 639	421 853	
Dérivés négociés en Bourse	163 133	56 405	1 631	221 169	219 021	2 148	156 902	1 036	

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 1 064,5 G\$ (933,8 G\$ en 2017) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 33,8 G\$ (17,3 G\$ en 2017) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 185,8 G\$ (171,8 G\$ en 2017) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Toutes les contreparties avec lesquelles nous avons des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données sont des entités souveraines.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

Les dérivés sont des instruments financiers dont l'évaluation est liée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises ou des indices boursiers. La fluctuation de la valeur attribuable aux facteurs de risque susmentionnés est appelée risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation de dérivés est géré en vue d'atténuer le risque conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Pour gérer le risque de marché, nous établissons des limites pour le risque de marché et nous pouvons conclure des transactions de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous faisons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC.

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux, qui entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Les options de gré à gré vendues, y compris les swaps sur défaillance, ne comportent généralement aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, ces options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des dérivés, sauf pour les dérivés négociés en Bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le calcul du montant pondéré en fonction du risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue du dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de contrepartie afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2018						2017				
	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total			
Dérivés de taux d'intérêt											
Dérivés de gré à gré											
Contrats de garantie de taux d'intérêt	113 \$	– \$	113 \$	39 \$	2 \$	56 \$	1 \$	57 \$	29 \$	3 \$	
Swaps	4 603	773	5 376	5 359	539	6 968	1 065	8 033	4 993	653	
Options achetées	92	11	103	20	8	153	3	156	55	22	
	4 808	784	5 592	5 418	549	7 177	1 069	8 246	5 077	678	
Dérivés négociés en Bourse	1	–	1	170	5	–	–	–	88	2	
	4 809	784	5 593	5 588	554	7 177	1 069	8 246	5 165	680	
Dérivés de change											
Dérivés de gré à gré											
Contrat à terme de gré à gré	2 916	117	3 033	3 793	1 017	3 603	87	3 690	3 644	938	
Swaps	4 825	1 205	6 030	4 528	886	6 028	1 707	7 735	4 350	847	
Options achetées	240	–	240	259	83	217	1	218	310	81	
	7 981	1 322	9 303	8 580	1 986	9 848	1 795	11 643	8 304	1 866	
Dérivés de crédit											
Dérivés de gré à gré											
Swaps sur défaillance											
– protection souscrite	115	–	115	46	9	130	–	130	90	10	
– protection vendue	3	–	3	3	–	11	–	11	6	–	
	118	–	118	49	9	141	–	141	96	10	
Dérivés sur actions											
Dérivés de gré à gré	1 951	7	1 958	2 259	535	1 197	126	1 323	2 033	520	
Dérivés négociés en Bourse	1 659	–	1 659	4 131	116	1 541	–	1 541	2 837	84	
	3 610	7	3 617	6 390	651	2 738	126	2 864	4 870	604	
Dérivés sur métaux précieux											
Dérivés de gré à gré	63	–	63	62	23	40	–	40	43	19	
Dérivés négociés en Bourse	143	–	143	17	1	186	–	186	24	1	
	206	–	206	79	24	226	–	226	67	20	
Autres dérivés sur marchandises											
Dérivés de gré à gré	2 527	–	2 527	4 046	1 523	1 138	–	1 138	2 314	902	
Dérivés négociés en Bourse	67	–	67	1 480	59	84	–	84	1 003	40	
	2 594	–	2 594	5 526	1 582	1 222	–	1 222	3 317	942	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales (CC)					224					176	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					4 236					3 498	
Total des dérivés avant compensation	19 318	2 113	21 431	26 212	9 266	21 352	2 990	24 342	21 819	7 796	
Moins : incidence de la compensation			(11 789)					(13 977)			
Total des dérivés			9 642 \$	26 212 \$	9 266 \$			10 365 \$	21 819 \$	7 796 \$	

1) Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 5 036 M\$ (4 359 M\$ en 2017). Les garanties sont composées de liquidités de 3 961 M\$ (3 534 M\$ en 2017) et de valeurs émises par le gouvernement de 1 075 M\$ (825 M\$ en 2017). Au titre des garanties, 5 020 M\$ (4 341 M\$ en 2017) sont rattachés aux biens donnés en garantie admissibles aux fins de l'exposition selon l'approche NI avancée reflétés dans la variable de risque lié à la perte en cas de défaut utilisée pour déterminer l'actif pondéré en fonction du risque.

Limites opérationnelles

Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

REC

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Notre méthode de calcul des REC par rapport à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés utilise le risque lié à la juste valeur. Nous utilisons des écarts de taux observés sur le marché ou des données de remplacement, selon le cas. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une perte de 6 M\$ (profit de 48 M\$ en 2017 et perte de 12 M\$ en 2016), compte non tenu de l'incidence de l'adoption des rajustements de l'évaluation liés au financement au titre des positions auprès des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés.

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion du risque de marché lié à certains portefeuilles autres que de négociation par suite de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions. Pour plus de précisions au sujet de notre stratégie de gestion du risque, se reporter aux parties ombragées de la section portant sur les activités autres que de négociation à la page 68 du rapport de gestion. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur les dérivés utilisés par la CIBC.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Pour les couvertures de juste valeur, nous convertissons certaines de nos expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Pour les couvertures de flux de trésorerie, nous convertissons certaines de nos expositions à la variabilité des flux de trésorerie de nos instruments à taux variable en expositions au risque de taux d'intérêt fixe.

Risque de change

Pour les couvertures de juste valeur, nous avons principalement recours à différentes combinaisons de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises et de swaps de taux d'intérêt afin de couvrir nos expositions au risque de change ainsi qu'au risque de taux d'intérêt en convertissant l'exposition au risque de change à taux fixe en exposition au risque de change à taux variable.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la plupart de nos contrats de dérivés sont utilisés afin de couvrir notre exposition à la variabilité des flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux de change et se composent surtout de swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Nous utilisons également des contrats de change à terme et des contrats à terme synthétiques provenant de swaps de taux d'intérêt afin de procéder à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères.

Pour les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous utilisons une combinaison de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères et de contrats de change à terme pour gérer notre exposition au risque de change de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Risque lié au cours de l'action

Nous utilisons les swaps sur rendement total réglé en espèces dans les relations de couverture de flux de trésorerie désignées afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur certaines attributions de rémunération comportant des paiements fondés sur des actions réglées en espèces. Pour plus de précisions sur les régimes de rémunération fondée sur des actions réglés en espèces, se reporter à la note 17.

Pour les relations de couverture susmentionnées, l'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et sur une base continue, principalement au moyen de la méthode de compensation. Les sources d'inefficacité de la couverture sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- L'utilisation d'instruments de couverture d'une juste valeur non nulle au commencement de la relation de couverture
- Les écarts de taux fixes, lorsque les taux d'intérêts contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture découlant des différentes fréquences de rajustement du taux et du calendrier des flux de trésorerie
- Les écarts dans les courbes d'actualisation pour déterminer les ajustements de base des éléments couverts et de la juste valeur des dérivés de couverture, découlant notamment de l'application de swaps indiciels à un jour et du REC à l'évaluation des dérivés, le cas échéant

Instruments de couverture désignés

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Valeur nominale de l'instrument de couverture ¹	Fourchette d'échéance			Juste valeur des dérivés de couverture		Profits (pertes) découlant de la variation de la juste valeur utilisés aux fins du calcul de l'inefficacité de la couverture
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Actifs	Passifs	
Couvertures de flux de trésorerie							
Risque de change							
Contrats de change à terme	138 \$	138 \$	– \$	– \$	2 \$	– \$	(5)\$
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	18 421	13 377	5 044	–	351	234	82
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	4 468	395	4 073	–	–	15	(57)
Risque lié au cours de l'action							
Swaps d'actions	1 406	173	1 233	–	–	89	26
	24 433 \$	14 083 \$	10 350 \$	– \$	353 \$	338 \$	46 \$
Participations dans des établissements à l'étranger							
Risque de change							
Contrats de change à terme	193 \$	193 \$	– \$	– \$	11 \$	6 \$	(4)\$
Dépôts ²	17 158	17 158	–	–	s. o.	s. o.	(388)
	17 351 \$	17 351 \$	– \$	– \$	11 \$	6 \$	(392)\$
Couvertures de juste valeur							
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	174 556 \$	50 347 \$	110 948 \$	13 261 \$	380 \$	164 \$	(36)\$
Risque de taux d'intérêt et risque de change							
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	36 308	15 528	19 267	1 513	799	795	(63)
Swaps de taux d'intérêt	17 310	3 850	12 817	643	23	–	(15)
	228 174 \$	69 725 \$	143 032 \$	15 417 \$	1 202 \$	959 \$	(114)\$
	269 958 \$	101 159 \$	153 382 \$	15 417 \$	1 566 \$	1 303 \$	(460)\$

1) Pour certaines relations de couverture, nous utilisons une combinaison de dérivés pour couvrir les expositions sous-jacentes, par conséquent, les montants notionnels des dérivés dépassent généralement la valeur comptable des éléments couverts.

2) Les montants notionnels représentent le montant en capital des dépôts au 31 octobre 2018.
s. o. Sans objet.

Le tableau suivant fait état du taux ou du cours moyen des dérivés de couverture :

Au 31 octobre 2018		Taux de change moyen ¹		Taux d'intérêt fixe moyen	Cours moyen
Couvertures de taux de trésorerie					
Risque de change					
Contrats de change à terme	USD – CAD	1,29		s. o.	s. o.
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,51		s. o.	s. o.
	GBP – CAD	1,72		s. o.	s. o.
	USD – CAD	1,28		s. o.	s. o.
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CAD	2,45 %	s. o.
		s. o.	USD	2,16 %	s. o.
Risque lié au cours de l'action					
Swaps d'actions		s. o.		s. o.	109,52 \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger					
Risque de change					
Contrats de change à terme	AUD – CAD	0,93		s. o.	s. o.
	HKD – CAD	0,17		s. o.	s. o.
	JPY – CAD	0,01		s. o.	s. o.
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt		s. o.	CA	1,84 %	s. o.
Risque de change / risque de taux d'intérêt					
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	EUR – CAD	1,49		0,10 %	s. o.
	GBP – CAD	1,60		1,06 %	s. o.
	US – CAD	1,30		2,36 %	s. o.
Swaps de taux d'intérêt		s. o.	EUR	0,05 %	s. o.
		s. o.	GBP	0,78 %	s. o.

1) Comprend les taux de change moyens et les taux d'intérêt liés aux relations de couverture importantes.
s. o. Sans objet.

Éléments désignés à titre d'éléments couverts

Le tableau suivant donne des précisions sur les éléments désignés à titre d'éléments couverts :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018 ou pour l'exercice clos à cette date	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de couverture de juste valeur apportés à l'élément couvert		Profits (pertes) découlant de la variation de la valeur utilisée pour calculer l'inefficacité de la couverture
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	
Couvertures de flux de trésorerie¹					
Risque de change					
Charges prévues	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	5 \$
Dépôts	- \$	13 456 \$	s. o.	s. o.	(81)
Risque de taux d'intérêt					
Prêts	4 463	-	s. o.	s. o.	57
Risque lié au cours de l'action					
Paiement fondé sur des actions	-	1 186	s. o.	s. o.	(27)
	4 463 \$	14 642 \$	s. o.	s. o.	(46) \$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger					
	17 351 \$	- \$	s. o.	s. o.	392 \$
Couvertures de juste valeur²					
Risque de taux d'intérêt					
Valeurs mobilières	17 046 \$	- \$	(370) \$	- \$	(338) \$
Prêts	61 363	-	(1 036)	-	(626)
Dépôts	-	72 839	-	(1 205)	907
Titres secondaires	-	3 893	-	(48)	58
Risque de taux d'intérêt et risque de change					
Prêts	6	-	-	-	-
Dépôts	-	19 844	-	(112)	82
	78 416 \$	96 576 \$	(1 404) \$	(1 364) \$	83 \$

1) Au 31 octobre 2018, le solde du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures des flux de trésorerie abandonnées était négligeable.

2) Au 31 octobre 2018, le cumul de l'ajustement de couvertures de juste valeur au titre du passif net restant dans le bilan consolidé lié aux couvertures de juste valeur abandonnées était de 153 M\$.
s. o. Sans objet.

Profits (pertes) liés à la comptabilité de couverture dans le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	Solde au début de l'exercice du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Variation de la valeur de l'instrument détenu à des fins de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant impôt)	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat (avant impôt) ¹	Économie (charge) d'impôt sur le résultat	Solde à la fin de l'exercice du cumul des autres éléments du résultat global – réserve de couverture (après impôt)	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de change	5 \$	6 \$	(6)\$	– \$	5 \$	– \$
Risque de taux d'intérêt	(3)	(56)	(2)	16	(45)	–
Risque lié au cours de l'action	31	17	(27)	1	22	(1)
	33 \$	(33)\$	(35)\$	17 \$	(18)\$	(1)\$
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger – risque de change						
Transactions de couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger	(780)\$	(392)\$	– \$	43 \$	(1 129)\$	– \$

1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, le montant reclassé du cumul des autres éléments du résultat global en résultat net pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues qui n'étaient plus susceptibles de se produire était de néant.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	Profits (pertes) sur instruments de couverture	Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	Profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisées en résultat
Couvertures de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	(36)\$	1 \$	(35)\$
Risque de taux d'intérêt et risque de change	(78)	82	4
	(114)\$	83 \$	(31)\$

Le tableau suivant présente le montant notionnel et la valeur comptable des dérivés désignés comme instruments de couverture en 2017 :

En millions de dollars, au 31 octobre 2017	Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable	
		Valeur positive	Valeur négative
Couvertures de juste valeur	210 019 \$	1 717 \$	907 \$
Couvertures de flux de trésorerie	23 332	419	315
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	5 712	318	–
	239 063 \$	2 454 \$	1 222 \$

De plus, au 31 octobre 2017, des montants de 45 M\$ et de 17,9 G\$ de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères avaient été désignés comme instruments de couverture respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de 2017 et de 2016 :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2017	2016
Couvertures de juste valeur¹		
Profits (pertes) sur instruments de couverture	(24)\$	(520)\$
Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	73	458
	49 \$	(62)\$
Couvertures de flux de trésorerie^{2, 3}	– \$	– \$

1) Comptabilisées dans les produits nets d'intérêts.

2) Comptabilisées dans le poste Divers des produits autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts.

3) Comprennent les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

La tranche des profits (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger figure dans le compte de résultat consolidé et est négligeable pour les exercices clos les 31 octobre 2017 et 2016.

Au 31 octobre 2017, les flux de trésorerie désignés à titre d'éléments couverts devaient se réaliser comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2017	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 8 ans	Plus de 8 ans
Flux de trésorerie nets	(465)\$	(921)\$	(8)\$	– \$

Au 31 octobre 2017, on s'attendait à ce que les flux de trésorerie désignés comme couvertures de flux de trésorerie de 332 M\$, 189 M\$ et 8 M\$ aient une incidence sur le résultat net au cours des 12 prochains mois, des 1 à 3 prochaines années et des 3 à 8 prochaines années, respectivement.

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris nos investissements nets dans des établissements à l'étranger). Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre		Date de rachat la plus proche		2018		2017		
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale		Libellés en monnaies étrangères	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
		À la valeur nominale						
Fixe ³ 6,00 ^{5,6} 5,75 ⁷ 3,00 ^{8,9} 3,42 ^{9,10} 3,45 ^{9,11} 8,70 11,60 10,80 8,70 8,70 8,70 Variable ¹³ Variable ¹⁵	23 septembre 2018 6 juin 2023 11 juillet 2024 28 octobre 2024 26 janvier 2026 4 avril 2028 25 mai 2029 ¹² 7 janvier 2031 15 mai 2031 25 mai 2032 ¹² 25 mai 2033 ¹² 25 mai 2035 ¹² 31 juillet 2084 31 août 2085	6 juin 2008 6 juin 2018 11 juillet 2018 28 octobre 2019 26 janvier 2021 4 avril 2023 7 janvier 1996 15 mai 2021		195 M \$ TT ⁴ 175 M \$ TT 66 M \$ US ¹⁴ 17 M \$ US ¹⁶	– \$ – 34 1 000 1 000 1 500 25 200 150 25 25 25 25 86 23	– \$ – 34 986 966 1 479 38 178 132 39 40 42 86 23	37 \$ 600 – 1 000 1 000 – 25 200 150 25 25 25 85 22	37 \$ 598 – 986 975 – 41 188 139 43 43 45 85 22
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					4 093 37	4 043 37	3 194 7	3 202 7
					4 130 \$	4 080 \$	3 201 \$	3 209 \$

- Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- En 2018, nous avons racheté la totalité des billets à termes subordonnés garantis d'un montant de 37 M\$ venant à échéance le 23 septembre 2018. Conformément à leurs modalités, les billets ont été rachetés à 100 % de leur montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.
- Une tranche de 195 M\$ TT (néant en 2017) a été rachetée au cours de l'exercice.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,50 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Une tranche de 600 M\$ (néant en 2017) a été rachetée au cours de l'exercice.
- Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 11 juillet 2018 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,19 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Les débetures sont également assujétiées à la disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUVN), qui sont nécessaires pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. En pareil cas, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,57 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le London Interbank Offered Rate (LIBOR) en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- Aucune tranche de cette émission n'a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice (une tranche de 34 M\$ US a été rachetée, puis annulée en 2017).
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.
- Aucune tranche de cette émission n'a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice (une tranche de 19 M\$ US a été rachetée, puis annulée en 2017).

Note 15 | Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées

Le tableau suivant présente le nombre d'actions en circulation et les dividendes versés :

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2018				2017				2016			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires	442 823 361	13 242 \$	2 356 \$	5,32 \$	439 329 713	12 550 \$	2 121 \$	5,08 \$	397 055 398	8 025 \$	1 879 \$	4,75 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 39	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	16	0,98
Série 41	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	11	0,94
Série 43	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	11	0,90
Série 45	32 000 000	800	35	1,10	32 000 000	800	14	0,46	–	–	–	–
Série 47	18 000 000	450	16	0,88	–	–	–	–	–	–	–	–
		2 250 \$	89 \$			1 800 \$	52 \$			1 000 \$	38 \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires	3 019	1 \$			(16 410)	(2)\$			14 882	1 \$		
Actions autodétenues – actions privilégiées	–	–			(116 671)	(3)			–	–		

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2018		2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	439 313 303	12 548 \$	397 070 280	8 026 \$	397 291 068	7 813 \$
Émission en vertu de ce qui suit :						
Acquisition de The PrivateBank	1 689 450	194	32 137 402	3 443	–	–
Acquisition de Geneva Advisors	–	–	1 204 344	126	–	–
Acquisition de Wellington Financial	378 848	47	–	–	–	–
Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	999 675	95	990 934	91	815 767	72
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	2 880 782	337	6 870 584	749	1 662 972	164
Régime d'achat d'actions par les employés ²	1 044 893	123	1 071 051	117	373 382	37
	446 306 951	13 344 \$	439 344 595	12 552 \$	400 143 189	8 086 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(3 500 000)	(104)	–	–	(3 081 300)	(61)
Actions autodétenues	19 429	3	(31 292)	(4)	8 391	1
Solde à la fin de l'exercice ³	442 826 380	13 243 \$	439 313 303 ⁴	12 548 \$	397 070 280	8 026 \$

- 1) Depuis le 28 octobre 2016, la CIBC répond aux exigences en matière d'actions ordinaires supplémentaires du Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le régime) par l'émission d'actions à même le capital autorisé. Les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime ont reçu un escompte de 2 % par rapport au cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires. À partir de la date de versement des dividendes, soit le 27 avril 2018, l'escompte a été supprimé. Les participants au régime d'options d'achat d'actions du régime continueront à recevoir des actions émises à même le capital autorisé sans escompte.
- 2) À partir du 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont servi à acheter des actions ordinaires à même le capital autorisé.
- 3) Compte non tenu de 60 764 actions subalternes au 31 octobre 2018 (190 285 en 2017, néant en 2016).
- 4) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2018, 15 703 861 actions ordinaires (6 654 170 actions en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 16 160 842 actions ordinaires (19 041 624 actions en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 3 043 087 actions ordinaires (2 771 650 actions en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés et d'autres activités, et 1 561 767 500 actions ordinaires (1 012 992 500 actions en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une disposition relative aux FPUVN qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2018, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRCA). Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2019. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 3 500 000 actions ordinaires à un cours moyen de 119,22 \$ aux termes de l'offre, pour un total de 417 M\$.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu des OPRCA préalablement expirées.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

Date d'approbation de la TSX	2018		2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
16 septembre 2015 ¹	–	– \$	–	– \$	3 081 300	270 \$
10 mars 2017 ²	–	–	–	–	–	–
	–	– \$	–	– \$	3 081 300	270 \$

- 1) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 87,83 \$ en vertu de l'OPRCA, y compris 1 400 000 actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation en vertu d'un accord privé à un cours moyen de 86,94 \$ pour un total de 122 M\$ le 8 janvier 2016.
- 2) Aucune action ordinaire n'a été rachetée en vertu de cette OPRCA.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées**Actions privilégiées de catégorie A**

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41, 43, 45 et 47 (FPUVN) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire, le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans les conditions rattachées aux actions privilégiées.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUVN) (actions de série 47)

Le 18 janvier 2018, nous avons émis 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 47 (FPUVN) (actions de série 47) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 450 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2023, les actions de série 47 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,50 %. Le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,45 %.

Les porteurs d'actions de série 47 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 48 (FPUVN) (actions de série 48), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous

les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,45 %. Les porteurs d'actions de série 48 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 47, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 47 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2023 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 48 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2028 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 45 (FPUVN) (actions de série 45)

Le 2 juin 2017, nous avons émis 32 millions d'actions de série 45 d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 800 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2022, les actions de série 45 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 4,40 %. Le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 3,38 %.

Les porteurs d'actions de série 45 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 46 (FPUVN) (actions de série 46), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,38 %. Les porteurs d'actions de série 46 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 45, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 45 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2022 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 46 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2027 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (FPUVN) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (FPUVN) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (FPUVN) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (FPUVN) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUVN) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions de série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUVN) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les actions de série 39, de série 40, de série 41, de série 42, de série 43, de série 44, de série 45, de série 46, de série 47 et de série 48 sont assujetties à la disposition relative aux FPUVN qui sont nécessaires pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un « événement déclencheur ». Tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérés comme pertinents, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable. Chacune de ces actions est convertible en un certain

nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41, de série 43, de série 45 et de série 47 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2018	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39	0,243750 \$	31 juillet 2019	25,00 \$
Série 41	0,234375 \$	31 janvier 2020	25,00 \$
Série 43	0,225000 \$	31 juillet 2020	25,00 \$
Série 45	0,275000 \$	31 juillet 2022	25,00 \$
Série 47	0,281250 \$	31 janvier 2023	25,00 \$

1) Les dividendes trimestriels peuvent être ajustés en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si la Fiducie de capital CIBC ne verse pas d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1 300 M\$ échéant le 30 juin 2108 ou sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, se reporter à la note 16.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément à la politique en matière de fonds propres approuvée par le conseil. Cette politique comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité et la composition des fonds propres, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés dans le cadre du plan financier, et comprennent tous les éléments importants se rapportant aux fonds propres : notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des fonds propres y compris les résultats, les dividendes, la croissance des activités et les initiatives d'entreprise, ainsi que les échéances, les rachats et les émissions d'instruments de fonds propres surveillés. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise graves, mais plausibles. Le niveau des fonds propres et des ratios de fonds propres fait l'objet d'un suivi tout au long de l'exercice, notamment au moyen d'une comparaison avec le plan à l'égard des fonds propres. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

La CIBC a été désignée par le BSIF comme une BISN au Canada et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'actif pondéré en fonction du risque (APR). En juin 2018, le BSIF a annoncé qu'il exige que les BISN détiennent une réserve pour stabilité intérieure, qui est actuellement établie à 1,5 % de l'APR. Les ratios cibles et toutes les réserves de conservation des fonds propres pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont respectivement de 9,5 %, 11,0 % et 13,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

« Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires intégrées au rythme de 20 % par an depuis 2014 afin de déterminer les fonds propres aux termes des dispositions transitoires sont maintenant intégralement permises de sorte qu'il n'est plus nécessaire de déterminer de fonds propres transitoires.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la CIBC), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme FPUVN, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujétis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme FPUVN, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujétis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre		2018	2017
Méthode tout compris			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		24 641 \$	21 618 \$
Fonds propres de première catégorie	C	27 908	24 682
Total des fonds propres		32 230	28 129
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		216 144	203 321
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹		216 303	203 321
APR aux fins du total des fonds propres ¹		216 462	203 321
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		11,4 %	10,6 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		12,9 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres		14,9 %	13,8 %
Expositions du ratio de levier	D	653 946 \$	610 353 \$
Ratio de levier	C/D	4,3 %	4,0 %

1) Avant d'appliquer les exigences relatives au plancher de fonds propres applicables, il faut tenir compte de trois différents niveaux d'actif pondéré en fonction du risque (APR) aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Depuis le deuxième trimestre de 2018, on détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le plancher appliqué aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR (le plancher actuel est de 75 % au quatrième trimestre de 2018). Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II. Les APR (méthode tout compris) au 31 octobre 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres suivant cette méthode.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF, notamment en ce qui a trait à la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 % depuis juin 2018.

Note 16 | Valeurs mobilières de la Fiducie de capital CIBC

Le 13 mars 2009, la Fiducie de capital CIBC, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets). La Fiducie de capital CIBC n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à la Fiducie de capital CIBC sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des capitaux propres, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si la Fiducie de capital CIBC ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre la Fiducie de capital CIBC.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portent intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, La Fiducie de capital CIBC peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, La Fiducie de capital CIBC peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée dans le tableau ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % depuis 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le tableau ci-après présente les principales modalités des billets. Au 31 octobre 2018, les positions acheteur nettes que nous détenions dans les billets se chiffraient à 8 M\$ (positions de négociation à découvert nettes de 2 M\$ en 2017).

En millions de dollars, au 31 octobre		2018	2017
		Date de rachat la plus proche	Capital
		Au plus élevé du prix selon le rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹	À la valeur nominale
	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,250 %
		30 juin 2014	30 juin 2019
		30 juin 2014	30 juin 2039
		1 300 \$	1 300 \$
		300	300
		1 600 \$	1 600 \$

1) Prix établi selon le rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalant au rendement du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC – série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 17 Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et de nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en instruments de capitaux propres à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquière ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou à parts égales sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés en espèces ou sous forme d'unités du POAS supplémentaires aux employés pendant la période d'acquisition des droits ou à la fin de cette période ou à la date de règlement.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée dans le cours normal des choses est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits. La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces octroyée dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours précédant la date d'acquisition.

Au cours de l'exercice, les droits à 2 653 437 actions subalternes ont été attribués à un cours moyen pondéré de 115,20 \$ (droits à 4 331 700 actions subalternes attribués à un cours moyen pondéré de 105,67 \$ en 2017 et droits à 2 320 497 actions subalternes attribués à un cours moyen pondéré de 99,99 \$ en 2016) et le nombre de droits à des actions subalternes en cours au 31 octobre 2018 était de 8 252 167 (7 590 852 en 2017 et 5 422 030 en 2016). En 2018, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 352 M\$ (323 M\$ en 2017 et 218 M\$ en 2016). Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs à l'OAS, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 858 M\$ (720 M\$ en 2017).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les attributions d'UAR sont faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquière et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Des équivalents de dividendes sur les UAR attribuées avant décembre 2015 sont payés en espèces aux employés pendant la période d'acquisition des droits. Pour les UAR attribuées en décembre 2015 et par la suite, les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 894 040 UAR ont été attribuées à un cours moyen pondéré de 115,23 \$ (952 434 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 105,15 \$ en 2017 et 905 028 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 99,86 \$ en 2016). Au 31 octobre 2018, le nombre d'UAR en circulation, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 2 920 695 (2 651 991 en 2017 et 2 507 808 en 2016). En 2018, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 123 M\$ (128 M\$ en 2017 et 93 M\$ en 2016). Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs aux UAR, qui sont inclus dans les autres passifs, s'établissaient à 328 M\$ (287 M\$ en 2017).

Régime d'actions temporairement inaccessibles

Dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017, la CIBC a émis des actions temporairement inaccessibles en remplacement des actions temporairement inaccessibles émises précédemment par PrivateBancorp et détenues par des employés de The PrivateBank et essentiellement assujetties aux mêmes conditions et au même calendrier d'acquisition des droits que celles-ci. En vertu du régime d'actions temporairement inaccessibles, des attributions réglées en instruments de capitaux propres ont été octroyées à certains employés clés. Dans le cadre de l'acquisition, chaque action temporairement inaccessible représente une action ordinaire de la CIBC soumise à certaines restrictions quant à sa cessibilité. Les actions ordinaires ne sont soumises à aucune restriction quant aux droits de vote, mais les dividendes peuvent faire l'objet d'une renonciation aux termes de l'attribution. Les dividendes sont payables en espèces et distribués aux porteurs dans la mesure et au même moment où les droits sur les actions sous-jacentes sont acquis et où les restrictions sont levées. Les restrictions en matière de cessibilité sont généralement levées sur une période de trois ans, pourvu que l'employé reste en poste. À la date d'acquisition, des actions temporairement inaccessibles ont été attribuées à un cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours de 80,09 \$ US et il y avait 60 764 actions temporairement inaccessibles en circulation au 31 octobre 2018 (190 285 en 2017). La charge de rémunération relative aux actions temporairement inaccessibles a atteint 4 M\$ en 2018 (2 M\$ en 2017).

Actions échangeables

Dans le cadre de notre acquisition de Wellington Financial au cours du premier trimestre de 2018, des attributions réglées en instruments de capitaux propres sous forme d'actions échangeables dont les droits s'acquière sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et qui sont assorties de conditions de service particulières et à des conditions d'acquisition des droits autres que celles liées au rendement sur le marché, ont été octroyées à certains employés. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'actions échangeables additionnelles à l'acquisition des droits. La charge de rémunération associée aux actions échangeables est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution, ajustée pour tenir compte de l'incidence des estimations les plus probables quant au respect des conditions de service et des conditions non liées au rendement sur le marché. Au moment de l'acquisition, les actions échangeables ont été attribuées à un cours de 123,99 \$, et il y avait 493 310 actions échangeables en circulation au 31 octobre 2018. La charge de rémunération relative aux actions échangeables a totalisé 20 M\$ en 2018.

Régime d'unités d'actions à dividende différé / Régime de rémunération différée

En vertu du régime d'UADD, certains employés clés se voient attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales. Aux termes du régime d'UADD et du régime de rémunération différée repris dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017, certains employés peuvent également choisir de recevoir des UADD plutôt que la rémunération en espèces à laquelle ils auraient autrement eu droit. Les droits rattachés aux UADD s'acquière en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD ou dans l'entente liée au régime de rémunération, et les UADD sont réglées en espèces à une date choisie par l'employé qui ne se situe pas à moins de deux ans suivant la période au cours de laquelle l'employé s'est engagé à différer sa rémunération ou à la date à laquelle l'employé quitte la CIBC, sous forme de paiement forfaitaire ou de paiements échelonnés pouvant aller jusqu'à 10 versements annuels. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces qui n'est pas attribuée en vertu du régime de rémunération différée est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Ces UADD sont réglées en espèces après la cessation d'emploi de l'employé en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de versement. En ce qui concerne le régime de rémunération différée, la juste valeur à la date d'attribution des unités émises dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur une période de dix jours précédant la date d'acquisition. La juste valeur à la date d'attribution des attributions subséquentes aux termes du régime de rémunération différée est fondée sur le cours de clôture de l'action à la Bourse de New York (NYSE) le dernier jour du trimestre. Lors de la distribution, chaque UADD est réglée en espèces en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la NYSE pour les dix jours de Bourse précédant la date de la distribution.

Au cours de l'exercice, les droits à 132 739 UADD ont été attribués à un cours moyen pondéré de 115,60 \$ (droits à 198 301 UADD attribués à un cours moyen pondéré de 106,21 \$ en 2017 et droits à 14 326 UADD attribués à un cours moyen pondéré de 99,86 \$ en 2016), et le nombre de droits à

des UADD en circulation au 31 octobre 2018 était de 447 200 (248 032 en 2017 et 45 410 en 2016). En 2018, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 26 M\$ (20 M\$ en 2017 et 9 M\$ en 2016). Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 64 M\$ (42 M\$ en 2017).

Régimes des administrateurs

En vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC ou d'une société membre du groupe de la CIBC. De plus, dans le cas des administrateurs assujettis à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, l'administrateur ne doit fournir aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du régime UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur uniquement si ce dernier et la CIBC ne sont pas « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les charges autres que d'intérêts relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé 3 M\$ en 2018 (5 M\$ en 2017 et 2 M\$ en 2016). Au 31 octobre 2018, les passifs relatifs aux UADD, qui sont inclus dans les autres passifs, totalisaient 25 M\$ (22 M\$ en 2017).

Régimes d'options sur actions

En avril 2018, lors de son assemblée annuelle, la CIBC a obtenu l'approbation des actionnaires pour augmenter de 10 000 000 le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission en vertu du ROSAE, soit jusqu'à un maximum de 52 634 500 actions ordinaires. De plus, en 2017, 1 119 211 actions ordinaires avaient été réservées à des fins d'émission en vertu des modalités précisées dans la convention d'acquisition visant The PrivateBank, selon laquelle chaque option en circulation et non exercée de PrivateBancorp a été convertie en une option d'achat d'actions de la CIBC.

Le 30 novembre 2017, le conseil d'administration a mis fin au Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants.

Au 31 octobre 2018, 15 703 861 actions ordinaires (6 654 170 en 2017) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu de nos régimes d'options sur actions. Les options sur actions liées à 4 713 163 actions ordinaires (4 876 673 en 2017) ont été attribuées, mais n'ont pas encore été exercées en vertu du ROSAE. Le nombre d'actions ordinaires pouvant encore être émises aux termes d'attributions futures d'options sur actions était de 10 990 698 (1 777 497 en 2017).

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché à l'égard du taux d'intérêt sans risque et du rendement des actions, sur les dispositions contractuelles portant sur le prix d'exercice et sur le passé quant à la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables à l'égard de la volatilité présumée du marché et l'atteinte du prix d'exercice et de la durée prévue des options.

La juste valeur des options dans le cours attribuées dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank en 2017 correspond approximativement à leur valeur intrinsèque.

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi de données au modèle d'options Black-Scholes afin de déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution, compte non tenu des options attribuées par suite de l'acquisition de The PrivateBank :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,08 %	1,58 %	1,34 %
Taux de rendement prévu des actions	5,15 %	5,75 %	6,14 %
Volatilité prévue du cours des actions	14,74 %	14,53 %	17,26 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action/prix d'exercice	120,02 \$	110,83 \$	97,73 \$

Pour 2018, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options s'élevait à 7,06 \$ (5,31 \$ en 2017 et 5,12 \$ en 2016). La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées par suite de l'acquisition de The PrivateBank s'élevait à 63,75 \$ en 2017.

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 7 M\$ en 2018 (5 M\$ en 2017 et 5 M\$ en 2016).

Régimes d'options sur actions

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2018		2017		2016	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré ¹	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	4 876 673	84,28 \$	4 073 451	86,92 \$	4 100 310	82,62 \$
Attribuées	756 516	120,02	1 935 997	75,83	804 923	97,73
Exercées ²	(876 309)	67,84	(990 934)	76,78	(815 767)	75,86
Auxquelles il est renoncé	(42 443)	103,98	(133 581)	99,77	(13 380)	91,99
Annulées/échues	(1 274)	45,08	(8 260)	58,99	(2 635)	87,36
En cours à la fin de l'exercice	4 713 163	91,05 \$	4 876 673	84,28 \$	4 073 451	86,92 \$
Exercibles à la fin de l'exercice	1 898 125	71,89 \$	1 988 449	64,28 \$	1 485 607	74,94 \$
Pouvant être attribuées	10 990 698		1 777 497		2 452 442	

1) Les prix d'exercice moyens pondérés des options libellées en monnaie étrangère attribuées et exercées pendant l'exercice sont convertis à l'aide des taux de change en vigueur à la date d'attribution et à la date de règlement, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des soldes au 31 octobre 2018 reflète la conversion des options libellées en monnaie étrangère au taux de change de fin d'exercice.

2) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 120,55 \$ (110,44 \$ en 2017 et 99,66 \$ en 2016).

Options sur actions en cours et options dont les droits ont été acquis

Au 31 octobre 2018	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
11,00 \$ – 55,00 \$	406 223	3,53	30,99 \$	406 223	30,99 \$
55,01 \$ – 65,00 \$	256 369	6,81	60,09	112 313	61,06
65,01 \$ – 75,00 \$	309 799	2,41	71,21	308 942	71,22
75,01 \$ – 85,00 \$	449 095	3,68	79,77	448 600	79,77
85,01 \$ – 95,00 \$	401 117	5,28	90,92	383 443	90,86
95,01 \$ – 105,00 \$	1 231 988	6,66	99,63	238 604	102,25
105,01 \$ – 115,00 \$	1 658 572	8,59	114,95	–	–
	4 713 163	6,40	92,45 \$	1 898 125	71,89 \$

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime de l'employé, les droits à nos cotisations sont acquis, et les droits à toutes les cotisations ultérieures sont acquis dès le versement des cotisations. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Depuis le 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE ont servi à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. Auparavant, ces actions étaient acquises sur le marché libre. CIBC FirstCaribbean gère des RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 45 M\$ en 2018 (43 M\$ en 2017 et 40 M\$ en 2016).

Note 18 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre obligation consolidée au titre des prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 63 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations de capitalisation actuarielle sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois canadiennes régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations de capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements; les versements en sus des cotisations minimales exigées étant faites de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 90 % de notre obligation consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance-vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies ou de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2018 ou en 2017.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), au risque de change, au risque de taux d'intérêt, au risque de marché (d'investissement) et aux risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC a recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la stratégie de placement axée sur les passifs dans le cadre du régime de retraite de la CIBC grâce à une combinaison d'obligations physiques, de superpositions financées au sein du marché de la mise en pension de titres ou de dérivés.

Le risque de marché (d'investissement) est atténué par un processus de composition de portefeuilles multiactifs permettant une diversification parmi une variété d'inducteurs du risque de marché.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et qui permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CRRP). Outre la couverture du risque de taux d'intérêt, les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est également responsable d'établir les politiques en matière de placements (notamment la composition de l'actif, les placements admissibles et le recours aux dérivés), d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que les prestations promises au titre de nos régimes par capitalisation seront respectées, à maximiser le rendement à long terme sans compromettre la sécurité des régimes respectifs, à gérer les cotisations au même titre que la stabilité de la situation de capitalisation et à mettre en œuvre toutes les politiques de manière efficace sur le plan des coûts. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent le rendement synthétique de titres de créance ou de participation, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les flux de trésorerie internes.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (ce qui comprend Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le Comité de finance et d'administration des régimes de pension (CFARP) assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CFARP est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	7 613 \$	7 418 \$	696 \$	725 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	223	214	13	14
Coût des services passés	–	(5)	–	–
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	281	272	25	25
Cotisations salariales	5	6	–	–
Prestations versées	(334)	(350)	(29)	(30)
Prestations spéciales de cessation d'emploi	–	2	–	–
Variations des taux de change	9	(15)	1	(2)
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	(427)	71	(117)	(36)
Solde à la fin de l'exercice	7 370 \$	7 613 \$	589 \$	696 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	7 758 \$	7 458 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ¹	294	279	–	–
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ¹	(234)	221	–	–
Cotisations patronales	199	167	29	30
Cotisations salariales	5	6	–	–
Prestations versées	(334)	(350)	(29)	(30)
Frais d'administration liés aux régimes	(6)	(6)	–	–
Sorties, montant net	(1)	(1)	–	–
Variations des taux de change	10	(16)	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	7 691 \$	7 758 \$	– \$	– \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	321	145	(589)	(696)
Provision pour moins-value ²	(10)	(11)	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	311 \$	134 \$	(589)\$	(696)\$

1) Le rendement réel sur les actifs des régimes se chiffrait à 60 M\$ pour l'exercice (500 M\$ en 2017).

2) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Autres actifs ¹	361 \$	199 \$	– \$	– \$
Autres passifs ¹	(50)	(65)	(589)	(696)
	311 \$	134 \$	(589)\$	(696)\$

1) Excluent le montant de 1 M\$ (1 M\$ en 2017) lié aux autres actifs et le montant de 6 M\$ (5 M\$ en 2017) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	6 684 \$	6 932 \$	541 \$	646 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	686	681	48	50
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 370 \$	7 613 \$	589 \$	696 \$
Actifs des régimes				
Canada	6 908 \$	6 971 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	783	787	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	7 691 \$	7 758 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	223 \$	214 \$	185 \$	13 \$	14 \$	11 \$
Coût des services passés	–	(5)	(8)	–	–	2
Coût financier pour l'obligation au titre des prestations définies	281	272	292	25	25	28
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(294)	(279)	(319)	–	–	–
Coût financier au titre de l'incidence du plafond de l'actif	–	1	1	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	6	6	6	–	–	–
Profits liés aux règlements	–	–	–	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	–	2	3	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	216 \$	211 \$	160 \$	38 \$	39 \$	41 \$

1) Le coût des services rendus au cours des exercices 2018, 2017 et 2016 a été calculé à l'aide de taux d'actualisation distincts de 3,72 %, 3,72 % et 4,57 %, respectivement afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire. Auparavant, les coûts des services rendus au cours de l'exercice étaient calculés à l'aide d'un seul et même taux d'actualisation aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations définies autant pour les participants actifs que pour les retraités. L'incidence de ce changement est négligeable.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Écart actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des éléments suivants :						
Hypothèses démographiques	4 \$	1 \$	2 \$	46 \$	26 \$	– \$
Hypothèses financières	488	19	(730)	67	5	(70)
Hypothèses au titre des résultats techniques	(65)	(91)	(6)	4	5	10
Écart actuariels nets sur les actifs des régimes	(234)	221	237	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	1	8	1	–	–	–
Réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global ¹	194 \$	158 \$	(496)\$	117 \$	36 \$	(60)\$

1) Exclut la réévaluation nette des profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée totalisant 2 M\$ (1 M\$ de pertes nettes en 2017 et 17 M\$ de profits nets en 2016).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Puisque les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre obligation au titre des prestations définies consolidées, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Participants actifs	3 482 \$	3 755 \$	142 \$	188 \$
Participants dont les prestations sont différées	484	490	–	–
Retraités	2 718	2 687	399	458
Total	6 684 \$	6 932 \$	541 \$	646 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Durée moyenne pondérée en années	15,5	15,6	12,6	13,8

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018		2017	
Catégorie d'actifs¹				
Titres de participation canadiens ²	636 \$	9 %	750 \$	11 %
Titres de créance ³				
Obligations du gouvernement ⁴	2 636	38	2 249	32
Obligations de sociétés	1 027	15	865	12
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	69	1	346	5
	3 732	54	3 460	49
Fonds de placement ⁵				
Fonds d'actions canadiennes	23	–	27	1
Fonds d'actions américaines	342	5	293	4
Fonds d'actions internationales ⁶	25	–	26	1
Fonds d'actions mondiales ⁶	1 077	16	1 033	15
Fonds d'actions de marchés émergents	247	4	257	4
Fonds de titres à revenu fixe	93	1	146	2
	1 807	26	1 782	27
Divers ²				
Fonds de couverture	10	–	435	6
Infrastructure et titres de participation privés	507	7	356	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	216	4	188	2
	733	11	979	13
	6 908 \$	100 %	6 971 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2018, la juste valeur des dérivés représentait un passif dérivé net de 7 M\$ (passif dérivé net de 63 M\$ en 2017).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 13 M\$ (18 M\$ en 2017), ce qui représente 0,2 % du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,3 % en 2017). Aux 31 octobre 2018 et 2017, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation privés.
- 3) Aux 31 octobre 2018 et 2017, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 38 M\$ (134 M\$ en 2017) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Comprennent des mises en pension de titres d'un montant de 100 M\$ au titre du programme de couverture par superposition de devises.
- 5) Des fonds de placement et d'autres actifs détenus au 31 octobre 2018 d'un montant de 24 M\$ (26 M\$ en 2017) avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs (compte non tenu des titres détenus indirectement qui avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs).
- 6) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation	4,1 %	3,6 %	4,0 %	3,6 %
Taux de croissance de la rémunération ¹	2,3 %	2,3 %	2,3 %	2,3 %

- 1) Les taux de croissance de la rémunération de 2018 et de 2017 ont été mis à jour pour tenir compte de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,3 % par année.

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Au 31 octobre	2018	2017
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,3	23,2
Femmes	24,7	24,7
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,2	24,2
Femmes	25,7	25,7

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	5,3 %	5,7 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,0 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2040	2029

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2018
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 061 \$	81 \$
Augmentation de l'hypothèse	(874)	(65)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(201)	(1)
Augmentation de l'hypothèse	227	1
Taux tendanciels des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(22)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	26
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(156)	(10)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	152	11

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs

Cotisations en espèces

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2017. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2018.

Les cotisations minimales de 2019 devraient atteindre 194 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 27 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2020	2021	2022	2023	2024 – 2028	Total
Régimes de retraite à prestations définies	310 \$	317 \$	325 \$	334 \$	343 \$	1 854 \$	3 483 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	28	29	30	31	169	314
	337 \$	345 \$	354 \$	364 \$	374 \$	2 023 \$	3 797 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Régimes à cotisations définies	27 \$	21 \$	20 \$
Régimes de retraite d'État ¹	124	107	96
	151 \$	128 \$	116 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Note 19 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018 ¹	2017	2016
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(39)\$	(19)\$	(44)\$
Charge d'impôt exigible	1 392	1 160	782
	1 353	1 141	738
Provision pour l'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	32	6	13
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	87	3	(11)
Naissance et résorption des différences temporaires	(50)	12	(22)
	69	21	(20)
	1 422	1 162	718
Autres éléments du résultat global	42	166	(263)
Total du résultat global	1 464 \$	1 328 \$	455 \$

1) Excluent les reports en avant de pertes fiscales au titre d'écarts de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger de la CIBC qui ont été comptabilisés directement dans les résultats non distribués. Ces montants avaient déjà été reclassés dans les résultats non distribués au moment de notre transition aux IFRS en 2012.

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Impôt exigible			
Fédéral	686 \$	683 \$	394 \$
Provincial	467	451	259
Étranger	188	127	45
	1 341	1 261	698
Impôt différé			
Fédéral	54	52	(129)
Provincial	36	33	(89)
Étranger	33	(18)	(25)
	123	67	(243)
	1 464 \$	1 328 \$	455 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018		2017		2016	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 777 \$	26,5 %	1 558 \$	26,5 %	1 328 \$	26,5 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(220)	(3,3)	(137)	(2,3)	(152)	(3,0)
Résultat exonéré d'impôt	(203)	(3,0)	(219)	(3,7)	(348)	(7,0)
Cessions	(1)	–	(26)	(0,4)	(76)	(1,5)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	88	1,3	3	–	(11)	(0,2)
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(29)	(0,4)	(25)	(0,4)	(24)	(0,5)
Divers	10	0,1	8	0,1	1	–1
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	1 422 \$	21,2 %	1 162 \$	19,8 %	718 \$	14,3 %

1) Attribuable à l'arrondissement.

Impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actifs d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des instruments financiers	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Produits non acquis	Divers	Total de l'actif
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	245 \$	69 \$	559 \$	47 \$	124 \$	18 \$	105 \$	2 \$	1 169 \$
	Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017	7	–	–	–	20	–	–	–	27
	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	252	69	559	47	144	18	105	2	1 196
	Montant comptabilisé dans le résultat net	31	(53)	(45)	(31)	(60)	20	22	–	(116)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	1	–	(87)	–	(1)	–	–	–	(87)
	Divers²	14	(4)	10	–	(17)	–	(2)	–	1
	Solde à la fin de l'exercice	298 \$	12 \$	437 \$	16 \$	66 \$	38 \$	125 \$	2 \$	994 \$
2017	Solde au début de l'exercice	227 \$	88 \$	520 \$	31 \$	25 \$	70 \$	115 \$	2 \$	1 078 \$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	2	(14)	19	15	(26)	(49)	3	–	(50)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(49)	–	19	–	–	–	(30)
	Acquisitions	14	–	86	–	111	–	7	3	221
	Divers ²	2	(5)	(17)	1	(5)	(3)	(20)	(3)	(50)
	Solde à la fin de l'exercice	245 \$	69 \$	559 \$	47 \$	124 \$	18 \$	105 \$	2 \$	1 169 \$
2016	Solde au début de l'exercice	208 \$	81 \$	353 \$	25 \$	2 \$	62 \$	101 \$	1 \$	833 \$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	18	2	13	7	7	–	16	1	64
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	155	–	16	–	–	–	171
	Divers ²	1	5	(1)	(1)	–	8	(2)	–	10
	Solde à la fin de l'exercice	227 \$	88 \$	520 \$	31 \$	25 \$	70 \$	115 \$	2 \$	1 078 \$

Passifs d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Immobilisations incorporelles	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des instruments financiers	Change	Divers	Total du passif
2018	Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9³	(329)\$	(52)\$	(10)\$	(93)\$	(17)\$	(1)\$	30 \$	(472)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	53	–	3	1	3	–	(13)	47
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(3)	–	(2)	–	13	8
	Divers²	(11)	5	(1)	7	4	1	(24)	(19)
	Solde à la fin de l'exercice	(287)\$	(47)\$	(11)\$	(85)\$	(12)\$	– \$	6 \$	(436)\$
2017	Solde au début de l'exercice	(158)\$	(45)\$	(8)\$	(88)\$	(54)\$	24 \$	1 \$	(328)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(19)	(3)	1	(5)	36	–	19	29
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(5)	–	(13)	–	2	(16)
	Acquisitions	(143)	(7)	–	–	–	–	–	(150)
	Divers ²	(9)	3	2	–	14	(25)	8	(7)
	Solde à la fin de l'exercice	(329)\$	(52)\$	(10)\$	(93)\$	(17)\$	(1)\$	30 \$	(472)\$
2016	Solde au début de l'exercice	(124)\$	(49)\$	(13)\$	(81)\$	(29)\$	(38)\$	(20)\$	(354)\$
	Montant comptabilisé dans le résultat net	(33)	5	8	(6)	(29)	–	11	(44)
	Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(5)	–	(8)	62	4	53
	Divers ²	(1)	(1)	2	(1)	12	–	6	17
	Solde à la fin de l'exercice	(158)\$	(45)\$	(8)\$	(88)\$	(54)\$	24 \$	1 \$	(328)\$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2018								558 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2017								697 \$
	Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2016								750 \$

1) Les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 38 M\$ (18 M\$ en 2017 et 70 M\$ en 2016) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 2 M\$ est lié au Canada et un montant de 36 M\$, aux Caraïbes) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2019.

2) Comprennent les écarts de change.

3) L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017 était de néant.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé, montant net de 558 M\$ (697 M\$ en 2017) est présenté à titre d'actif d'impôt différé de 601 M\$ (727 M\$ en 2017) et de passif d'impôt différé de 43 M\$ (30 M\$ en 2017) dans le bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes d'exploitation fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 051 M\$ au 31 octobre 2018 (1 141 M\$ en 2017). Une tranche de néant (néant en 2017) de ces pertes n'est pas assortie d'une date d'échéance et une tranche de 1 051 M\$ (1 141 M\$ en 2017) arrivera à échéance d'ici dix ans. Ces pertes fiscales inutilisées sont essentiellement attribuables à la région des Caraïbes.

Le montant des pertes fiscales en capital inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 614 M\$ au 31 octobre 2018 (néant en 2017). Ces pertes fiscales inutilisées sont attribuables au Canada.

Réforme fiscale américaine

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC. La réforme fiscale américaine a donné lieu à une charge nette de 90 M\$ pour le premier trimestre de 2018, dont une tranche de 88 M\$ a été comptabilisée en résultat et le reliquat de 2 M\$ dans les autres éléments du résultat global. En définitive, l'incidence de la réforme fiscale américaine pourrait différer de ce montant en raison de changements dans les hypothèses que nous avons formulées dans le cadre de notre estimation de ce montant ou de lignes directrices ou d'interprétations qui pourraient être publiées par des autorités de réglementation ou d'autres organismes. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (base erosion anti-abuse tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. La disposition instaurant le BEAT s'appliquera à la CIBC pour l'exercice 2019. La CIBC continue d'évaluer l'incidence du BEAT sur ses activités aux États-Unis.

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer en janvier 2019. Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserons une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 210 M\$. Si nous n'avons nullement gain de cause, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberont.

Déduction pour dividendes reçus

Par le passé, l'ARC a, dans le cadre de nouvelles cotisations, réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 298 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 et en 2012 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, la CIBC a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement à l'année d'imposition 2011. L'affaire est donc devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par les nouvelles cotisations ont été reçus s'apparentent à celles visées prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En juin 2018, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 229 M\$ le montant d'impôt à payer pour l'année d'imposition 2013. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des exercices ultérieurs pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Note 20 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018	2017	2016
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	89	52	38
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	5 178	4 647	4 237
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	443 082	412 636	395 389
Résultat de base par action	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	5 178 \$	4 647 \$	4 237 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	443 082	412 636	395 389
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	1 111	827	530
Ajouter : actions subalternes et contrepartie réglée en instruments de capitaux propres (en milliers)	434	100	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	444 627	413 563	395 919
Résultat dilué par action	11,65 \$	11,24 \$	10,70 \$

1) Ne tiennent pas compte d'un nombre moyen de 688 123 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 120,02 \$ (729 807 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 111,69 \$ en 2017 et 1 304 880 options à un prix d'exercice moyen pondéré de 99,80 \$ en 2016), le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 21 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties ou d'autres sûretés exigées relativement à ces ententes et les types de sûretés détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants contractuels	
	2018	2017 ¹
Prêts de valeurs ²	51 550 \$	46 753 \$
Engagements de crédit inutilisés ³	224 746	209 433
Facilités de garantie de liquidité	10 520	11 195
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	13 242	12 764
Lettres de crédit documentaires et commerciales	199	214
	300 257 \$	280 359 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Excluent les prêts de valeurs de 2,7 G\$ (2,0 G\$ en 2017) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

3) Comprennent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 116,5 G\$ (111,7 G\$ en 2017).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 81,2 G\$ (82,4 G\$ en 2017); de ce montant, 7,8 G\$ (11,7 G\$ en 2017) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 70,6 G\$ (68,1 G\$ en 2017).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédits quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidités pour nos programmes de PCAC soutenu pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs non défallants.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements au titre de contrats de location simple¹

Les paiements et les encaissements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location simple pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018	Contrats de location simple	
	Paiements	Encaissements ²
2019	494 \$	127 \$
2020	472	127
2021	484	132
2022	435	133
2023	370	134
2024 et par la suite	3 505	1 239

1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel s'est élevé à 494 M\$ (476 M\$ en 2017 et 445 M\$ en 2016).

2) Comprennent des produits de sous-location tirés d'un contrat de location-financement visant une propriété dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement.

Engagements au titre de contrats de location-financement¹

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-financement pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2018

2019	52 \$
2020	50
2021	48
2022	45
2023	42
2024 et par la suite	285
	522
Moins : charges d'intérêts futures	168
Valeur actuelle des engagements au titre des contrats de location-financement	354 \$

1) Le total des charges d'intérêts liées aux contrats de location-financement se chiffrait à 25 M\$ (28 M\$ en 2017 et 30 M\$ en 2016).

Autres engagements

À titre d'investisseur dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 194 M\$ (143 M\$ en 2017).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2018, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 176 M\$ (424 M\$ en 2017).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, il n'y a généralement aucun plafond de perte prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnités, déclarations et garanties aux 31 octobre 2018 et 2017 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, des actifs au bilan et hors bilan sont donnés en garantie contre des passifs. Le tableau suivant présente le résumé des montants d'actifs donnés en garantie et les activités auxquelles ils sont liés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2018	2017 ¹
Actifs donnés en garantie pour :		
Emprunts de valeurs et prêts de valeurs	47 894 \$	46 086 \$
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	31 058	27 568
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 782	13 707
Titrisations	22 893	23 292
Obligations sécurisées	21 544	18 805
Dérivés	11 680	9 084
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ²	686	555
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt ²	5 867	4 333
Divers	675	1 488
	156 079 \$	144 918 \$

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprennent les actifs donnés en garantie afin d'avoir accès aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux institutions de dépôt, ou encore aux facilités des banques centrales à l'étranger.

Note 22 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'un montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,2 G\$ au 31 octobre 2018. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2018 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce, et al. c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et certifié la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada le 9 février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario autorisant la cause à titre de recours collectif certifié. Aucune date n'a encore été fixée pour une requête en jugement sommaire.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce

Gaudet c. Canadian Imperial Bank of Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés. La requête en jugement sommaire déposée par la demanderesse sera entendue en septembre 2019.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec :

Marcotte c. Banque de Montréal et al.

Corriveau c. Banque Amex du Canada et al.

Lamoureux c. Banque de Montréal et al.

St-Pierre c. Banque de Montréal et al.

Marcotte c. Banque de Montréal et al. (II)

Giroux c. Banque Royale du Canada et al.

Pilon c. Banque Amex du Canada et al.

Depuis 2004, un certain nombre de projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs intentés pour le compte des détenteurs de cartes de crédit allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec (LPC), notamment en facturant des frais de conversion de devises et des frais sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et la divulgation des frais de crédit sont exclusivement de compétence fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais de conversion de devises est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant toutes les défenderesses à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel qui sera déterminé plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défenderesses, mais pas la CIBC, à verser des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du

Québec en septembre 2011. En août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la CIBC. Les demandeurs et quelques-unes des banques défenderesses ont interjeté appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et l'appel a été entendu en février 2014. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a conclu que les dispositions pertinentes de la LPC étaient constitutionnellement applicables aux banques, mais que la CIBC ne pouvait être condamnée à des dommages-intérêts, puisqu'elle s'était entièrement conformée aux dispositions de la LPC.

Les projets de recours collectifs dans *Giroux et Marcotte II* ont fait l'objet de désistements en janvier 2015.

Les recours dans *Lamoureux, St-Pierre et Corriveau* ont été réglés en 2016, sous réserve de l'approbation du tribunal. Aux termes du règlement proposé, la CIBC versera 4,25 M\$ pour régler ces trois recours. L'audience sur la requête pour approbation du tribunal a eu lieu en décembre 2016. En janvier 2017, le tribunal a refusé d'approuver le règlement proposé par la CIBC, étant d'avis que les honoraires exigés par les avocats des demandeurs étaient excessifs et que la fin de la période visée par l'un des recours était fixée à une date trop lointaine. L'appel des demandeurs a été entendu en septembre 2017 et rejeté en mars 2018.

Le projet d'action collective dans *Pilon* a été présenté en janvier 2018 au Québec contre la CIBC et plusieurs autres institutions financières. La demanderesse allègue que les défenderesses ont violé la LPC et la *Loi sur les banques* quand elles ont unilatéralement augmenté la limite de crédit sur les cartes de crédit des membres du groupe. La demande vise le remboursement de tous les frais de dépassement de limite facturés aux clients du Québec à compter de janvier 2015, ainsi que des dommages-intérêts punitifs de 500 \$ pour chaque membre du groupe.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.

9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.

Watson v. Bank of America Corporation, et al.

Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.

1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre Visa Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* qui devait commencer en septembre 2018 a été reporté en octobre 2019. La requête en autorisation de l'action collective dans *9085-4886 Québec Inc.* (auparavant *Bakopanos*) a été entendue en novembre 2017 et accueillie en février 2018. Les requérants font appel de cette décision.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

Haroch v. Toronto Dominion Bank et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision de certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, et certaines causes d'action ont été radiées. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif, et l'audition de la motion en certification à l'égard de la demande modifiée a eu lieu en novembre 2017. En août 2018, la Cour a certifié certaines causes d'action des demandeurs dans *Sherry*. La CIBC fait appel de la décision. La motion en certification dans *Jordan* a été entendue en août 2018. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

En mai 2018, un nouveau projet d'action collective, *Haroch*, a été déposé devant la Cour supérieure du Québec. L'action est intentée au nom des résidents du Québec qui, au cours de la période visée, auraient payé des frais d'un montant supérieur à trois mois d'intérêts pour le remboursement anticipé de leur prêt hypothécaire. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont créé, pour le calcul des frais de remboursement anticipé, des formules complexes qui contreviennent au *Code civil du Québec*, à la LPC et à la *Loi sur l'intérêt* (Canada), et ils demandent notamment des dommages-intérêts compensatoires pour les montants payés depuis 2015.

Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Corp.

En mars 2013, une action a été déposée devant la Cour suprême de l'État de New York contre la CIBC par Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. pour réclamer des dommages-intérêts de 176 M\$ US en raison d'un manquement allégué aux termes d'une facilité de crédit que la CIBC avait conclue avec OPY Credit Corp. en janvier 2008 (*Oppenheimer Holdings Inc. v. Canadian Imperial Bank of Commerce*). En novembre 2013, la Cour a rejeté toutes les actions déposées par Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer & Co. Inc. et a réduit le litige à une seule cause d'action, soit l'allégation d'OPY Credit Corp. que la CIBC n'avait pas respecté la facilité de crédit. En janvier 2014, les demanderesse ont déposé une demande modifiée faisant valoir des réclamations relativement à des manquements allégués aux termes de la facilité de crédit, ainsi que des réclamations liées à une entente d'achat d'actifs entre Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer & Co. Inc. et la CIBC et CIBC World Markets Corp. En octobre 2014, la Cour a accueilli en partie la requête en rejet présentée par la CIBC, réduisant la portée des réclamations contre la CIBC. En juillet 2018, la Cour a accueilli la requête en jugement sommaire présentée par la CIBC en vue d'obtenir le rejet de la poursuite. Les demanderesse n'ayant pas interjeté appel, cette affaire est maintenant close.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En octobre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (« Cerberus »), a intenté auprès de la Cour fédérale de New York une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Les

demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de son contrat avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011.

En novembre 2015, Cerberus s'est désistée de l'action qu'elle avait intentée devant la Cour fédérale, pour ensuite déposer une nouvelle action comportant les mêmes réclamations auprès de la Cour de l'État de New York. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse et demande reconventionnelle. En mars 2016, Cerberus a déposé une requête en jugement sommaire et a demandé la suspension des interrogatoires préalables. En avril 2016, la Cour a ordonné aux parties de commencer les interrogatoires préalables. En avril 2018, la Cour a rejeté la requête en jugement sommaire des demandeurs. Ceux-ci ont fait appel de cette décision, et leur appel a été entendu en novembre 2018. Le tribunal a pris l'affaire en délibéré.

Fire & Police Pension Association of Colorado v. Bank of Montreal, et al.

En janvier 2018, une demande de recours collectif a été déposée contre la CIBC, CIBC World Markets Corp., Marchés mondiaux CIBC inc. et plusieurs autres institutions financières devant la United States District Court for the Southern District of New York. Il est allégué dans la demande que les institutions financières défenderesses ont conspiré pour réduire un taux d'intérêt de référence appelé Canadian Dealer Offered Rate (le taux CDOR) en coordonnant la présentation d'observations artificiellement basses aux fins du sondage utilisé pour le calcul du taux CDOR. Selon la demande, un taux CDOR plus faible aurait profité aux défenderesses à titre de parties à des transactions sur dérivés qui ont été réglées selon ce taux. Les arguments avancés sont fondés entre autres sur les lois antitrust et sur la *Commodity Exchange Act*. La représentante des demandeurs cherche à représenter un groupe putatif d'entités qui ont effectué aux États-Unis des transactions sur des instruments financiers dont le prix, l'indice de référence et (ou) le règlement ont été établis selon le taux CDOR entre le 9 août 2007 et le 30 juin 2014. En mars 2018, la demanderesse a déposé une demande modifiée prolongeant jusqu'en décembre 2014 la période visée par le recours collectif. Les défenderesses ont présenté des requêtes en rejet, qui sont toujours pendantes.

Recours collectifs contre Valeant :

Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.

En mars 2016, un projet d'action collective a été déposé devant la Cour supérieure du Québec au nom des acheteurs d'actions de Valeant Pharmaceuticals International Inc. contre l'émetteur, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l'égard de six appels publics à l'épargne réalisés entre 2013 et 2015. CIBC World Markets Corp. faisait partie du syndicat de prise ferme de trois de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 1,5 % d'un placement de 1,6 G\$ US en juin 2013, de 1,5 % d'un placement de 900 M\$ US en décembre 2013 et de 0,625 % d'un placement de 5,25 G\$ US et de 1,5 G\$ en mars 2015). Le projet d'action collective allègue que Valeant et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations, y compris dans les prospectus visant les appels publics à l'épargne, sur les relations de Valeant avec diverses « pharmacies spécialisées » qui agissaient prétendument de façon inappropriée dans le cadre de la distribution des produits de Valeant, ce qui a fait gonfler artificiellement les résultats d'exploitation, les produits et le cours de l'action de Valeant pendant la période concernée. En juillet 2016, un projet de recours collectif similaire (*Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.*) a été déposé devant la Cour fédérale du New Jersey.

La demande d'autorisation d'action collective dans *Catucci* et une requête en rejet dans *Potter* ont été entendues en avril 2017. En septembre 2017, la Cour a autorisé l'action collective dans *Catucci*. Les défendeurs ont demandé la permission d'en appeler de la décision autorisant l'action collective, et leur requête a été rejetée en décembre 2017. Dans *Potter*, la Cour a rejeté le recours contre les preneurs fermes, sans préjudice au droit des demandeurs de faire valoir à nouveau leurs allégations.

Affaires portant sur les droits d'évaluation visant PrivateBancorp

En août 2017, deux requêtes en évaluation ont été déposées à l'encontre de PrivateBancorp par d'anciens actionnaires de la société exerçant leurs droits de dissidence et d'évaluation en vertu de la loi du Delaware. En octobre 2017, une troisième requête visant PrivateBancorp a été déposée. Ces affaires ont été réunies. Les requérants demandaient que le tribunal établisse la juste valeur des actions ordinaires de PrivateBancorp au moment de son acquisition par la CIBC le 23 juin 2017. En novembre 2017, la CIBC et les requérants ont conclu une entente pour régler ce litige, sous réserve de toute ordonnance du tribunal qui rejeterait les requêtes ayant été réunies. En novembre 2017, le tribunal a, de fait, rendu une ordonnance rejetant les requêtes réunies. Cette affaire est maintenant close. Pour plus de précisions sur notre acquisition de PrivateBancorp, se reporter à la note 3.

Recours collectifs relatifs aux renseignements personnels des clients de Simplii

Bannister v. CIBC (auparavant John Doe v. CIBC)

Steinman v. CIBC

En juin 2018, deux projets de recours collectifs ont été déposés contre la CIBC au nom de clients de Financière Simplii qui allèguent que leurs renseignements personnels ont été divulgués par suite d'un incident lié à la sécurité survenu en mai 2018. Selon les demandeurs, Financière Simplii n'aurait pas protégé adéquatement les renseignements personnels de ses clients. Le projet de recours collectif dans *Bannister* vise à obtenir des dommages-intérêts totalisant environ 550 M\$, tandis que celui dans *Steinman*, qui a été suspendu, visait le versement d'un montant de dommages-intérêts à tous les membres du groupe, plus des dommages-intérêts punitifs de 20 M\$. La requête en vue de faire certifier le recours collectif dans *Bannister* sera entendue en octobre 2019.

Pozgaj v. CIBC et Compagnie Trust CIBC

En septembre 2018, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et Compagnie Trust CIBC. Il y est allégué que les défenderesses n'auraient pas dû verser de commissions de suivi sur les Fonds mutuels CIBC aux courtiers fournissant des services d'exécution d'ordres sans conseils (« courtiers exécutants »). Le recours est intenté au nom de toutes les personnes qui détenaient des parts des Fonds mutuels CIBC par l'intermédiaire de courtiers exécutants et vise des dommages-intérêts de 200 M\$.

Provisions pour procédures judiciaires¹

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Solde au début de l'exercice	97 \$	118 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	23	67
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(78)	(70)
Reprises des montants inutilisés	(2)	(18)
Solde à la fin de l'exercice	40 \$	97 \$

1) Compte non tenu des montants comptabilisés à l'égard des affaires portant sur les droits d'évaluation visant PrivateBancorp. Pour plus de précisions, se reporter à la note 3.

Restructuration

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017
Solde au début de l'exercice	149 \$	256 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	28	21
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(70)	(104)
Reprises des montants inutilisés	(36)	(24)
Solde à la fin de l'exercice	71 \$	149 \$

Bien que le montant comptabilisé de 71 M\$ représentait notre meilleure estimation au 31 octobre 2018 du montant nécessaire au règlement de l'obligation, l'incertitude persiste quant au moment où l'obligation sera réglée et aux montants qui seront réellement payés, puisque cela dépendra en grande partie de chacun des faits et des circonstances.

Note 23 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays où le risque final est assumé

En millions de dollars, au 31 octobre	2018				2017			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	431 917 \$	99 063 \$	40 405 \$	571 385 \$	407 878 \$	96 542 \$	38 469 \$	542 889 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	45 295 \$	16 358 \$	12 258 \$	73 911 \$	46 069 \$	13 155 \$	7 660 \$	66 884 \$
Gouvernements	9 880	10	50	9 940	8 377	11	73	8 461
Services bancaires de détail	124 625	386	390	125 401	120 451	341	381	121 173
Entreprises	58 397	25 158	7 450	91 005	55 847	21 502	6 492	83 841
	238 197 \$	41 912 \$	20 148 \$	300 257 \$	230 744 \$	35 009 \$	14 606 \$	280 359 \$
Dérivés^{4, 5}								
Par type de contrepartie								
Institutions financières	4 856 \$	4 341 \$	3 950 \$	13 147 \$	5 846 \$	4 696 \$	5 359 \$	15 901 \$
Gouvernements	3 361	–	9	3 370	3 670	–	2	3 672
Entreprises	1 268	993	783	3 044	1 305	731	922	2 958
	9 485	5 334	4 742	19 561	10 821	5 427	6 283	22 531
Moins : incidence de la compensation	(5 673)	(3 252)	(2 864)	(11 789)	(6 739)	(3 972)	(3 266)	(13 977)
Total des dérivés	3 812 \$	2 082 \$	1 878 \$	7 772 \$	4 082 \$	1 455 \$	3 017 \$	8 554 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

2) Comprennent 410,5 G\$ en dollars canadiens (397,8 G\$ en 2017) et 160,9 G\$ en monnaies étrangères (145,1 G\$ en 2017).

3) Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère n'ont compté pour plus de 10 % des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, à l'exception des États-Unis qui comptaient pour 10,5 % des prêts et des acceptations au 31 octobre 2018 (9,7 % en 2017).

4) Les dérivés sont présentés à la juste valeur.

5) Ne comprennent pas des dérivés négociés en Bourse d'un montant de 1 870 M\$ (1 811 M\$ en 2017).

En outre, se reporter à la note 21 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 24 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2018, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles les administrateurs et les dirigeants et leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 209 M\$ (186 M\$ en 2017), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 5 M\$ (2 M\$ en 2017) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 59 M\$ (57 M\$ en 2017).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis, et pour les exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2018		2017	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	2 \$	23 \$	2 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	3	–	3
Avantages fondés sur des actions ²	2	35	2	54
Indemnités de fin de contrat de travail	–	–	–	14
Total de la rémunération	4 \$	61 \$	4 \$	94 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice (comprenaient les droits accordés dans le cadre de l'acquisition de The PrivateBank et les changements à l'équipe de la haute direction en 2017).

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, se reporter à la note 17.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, se reporter à la note 18.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour plus de précisions sur nos placements dans les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, se reporter à la note 25.

Note 25 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2018, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 463 M\$ (402 M\$ en 2017) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2018, les prêts au titre des coentreprises étaient de néant (néant en 2017), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 128 M\$ (128 M\$ en 2017).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, se reporter à la note 21.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2018 et 2017, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Résultat net	106 \$	81 \$	64 \$
Autres éléments du résultat global	(12)	(30)	2
Total du résultat global	94 \$	51 \$	66 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2018, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 63 M\$ (313 M\$ en 2017). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de néant (157 M\$ en 2017) et d'une juste valeur de néant (192 M\$ en 2017), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 63 M\$ (156 M\$ en 2017) et d'une juste valeur de 101 M\$ (164 M\$ en 2017). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, un montant de néant (2 M\$ en 2017) était inclus dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, un montant de 1 M\$ (néant en 2017) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, un montant de néant (néant en 2017) dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, un montant de 41 M\$ (291 M\$ en 2017) dans Marchés des capitaux et un montant de 21 M\$ (20 M\$ en 2017) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2018, les prêts consentis aux entreprises associées totalisaient néant (néant en 2017), et les engagements de crédit inutilisés, 79 M\$ (153 M\$ en 2017). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (néant en 2017) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2018 et 2017, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017	2016
Résultat net ¹	15 \$	20 \$	32 \$
Autres éléments du résultat global	(7)	6	4
Total du résultat global	8 \$	26 \$	36 \$

1) Exclut les profits et les pertes réalisés à la vente de nos entreprises associées.

Note 26 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2018

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Canada et États-Unis		
Gestion d'actifs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	– ⁽³⁾
CIBC Bancorp USA Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	9 077
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Capital Corporation	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Bank USA	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC Private Wealth Group, LLC ⁴	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Private Wealth Advisors, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
CIBC National Trust Company	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
CIBC Delaware Trust Company	Wilmington, Delaware, États-Unis	
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Toronto, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
International		
CIBC Australia Ltd	Sydney, New South Wales, Australie	19
CIBC Cayman Holdings Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	1 742
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Reinsurance Company Limited	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Investment (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	2 820
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited (91,7 %)	Hong Kong, Chine	
CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
Sentry Insurance Brokers Ltd. (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Leeward & Windward) Limited (91,7 %)	Castries, St-Lucie	
FirstCaribbean International Securities Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Finance Corporation (Netherlands Antilles) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Curaçao) N. V. (91,7 %)	Curaçao, Antilles Néerlandaises	
FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (91,7 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	48
CIBC World Markets plc	Londres, Royaume-Uni	490

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC World Markets Corp., CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., et CIBC Bancorp USA inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis, de CIBC National Trust Company, qui a été constituée en vertu des lois des États-Unis, et de CIBC World Markets (Japan) Inc. qui a été constituée en société à la Barbade.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

4) En 2018, Atlantic Trust Group, LLC et ses filiales ont été renommées sous CIBC Private Wealth Management. Atlantic Trust Group, LLC, AT Investment Advisers, Inc., Atlantic Trust Company, National Association et Atlantic Trust Company of Delaware ont été renommées CIBC Private Wealth Group, LLC, CIBC Private Wealth Advisors, Inc., CIBC National Trust Company et CIBC Delaware Trust Company, respectivement.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, se reporter à la note 6.

Note 27 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque lié à la conformité réglementaire
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers et engagements au titre du crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Le tableau ci-après présente les catégories des expositions au bilan assujetties au cadre de gestion du risque de crédit tel qu'il est présenté dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF, selon les différentes approches de Bâle, en fonction de la valeur comptable de ces expositions dans nos états financiers consolidés. Le cadre de gestion du risque de crédit comprend les expositions au risque de crédit de contrepartie découlant des dérivés de gré à gré, des transactions assimilées à des mises en pension de titres et des transactions réglées par l'intermédiaire de contreparties centrales, ainsi que les expositions liées à la titrisation. Les éléments non assujettis au cadre de gestion du risque de crédit comprennent des expositions assujetties au cadre du risque de marché, des montants qui ne sont pas assujettis aux exigences en matière de fonds propres ou qui sont déduits des fonds propres, ainsi que des montants liés aux filiales d'assurance de la CIBC, lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire.

En millions de dollars, au 31 octobre		Approche NI avancée	Approche standard	Autre risque de crédit ¹	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
2018	Trésorerie et dépôts d'autres banques	12 278 \$	3 482 \$	1 835 \$	17 595 \$	96 \$	17 691 \$
	Valeurs mobilières	42 714	8 915	–	51 629	50 035	101 664
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 486	2	–	5 488	–	5 488
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension	43 450	–	–	43 450	–	43 450
	Prêts	338 776	33 277	982	373 035	–	373 035
	Provision pour pertes sur créances	(1 149)	(490)	–	(1 639)	–	(1 639)
	Dérivés	21 410	21	–	21 431	–	21 431
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 264	1	–	10 265	–	10 265
	Autres actifs	11 775	321	5 875	17 971	7 743	25 714
	Total du risque de crédit	485 004 \$	45 529 \$	8 692 \$	539 225 \$	57 874 \$	597 099 \$
2017 ²	Total du risque de crédit	458 240 \$	41 582 \$	8 635 \$	508 457 \$	56 807 \$	565 264 \$

1) Comprend les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières et les montants inférieurs aux seuils de déduction en capital qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

2) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 28 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui n'ont pas été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires							Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé					
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets			
2018									
Dérivés	33 862 \$	(14 750)\$	19 112 \$	(11 789)\$	(4 794)\$	2 529 \$	2 319 \$	21 431 \$	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 488	–	5 488	–	(5 406)	82	–	5 488	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	45 028	(1 578)	43 450	–	(43 358)	92	–	43 450	
	84 378 \$	(16 328)\$	68 050 \$	(11 789)\$	(53 558)\$	2 703 \$	2 319 \$	70 369 \$	
2017									
Dérivés	31 147 \$	(9 458)\$	21 689 \$	(13 977)\$	(3 939)\$	3 773 \$	2 653 \$	24 342 \$	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 035	–	5 035	–	(4 901)	134	–	5 035	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	40 999	(616)	40 383	–	(40 334)	49	–	40 383	
	77 181 \$	(10 074)\$	67 107 \$	(13 977)\$	(49 174)\$	3 956 \$	2 653 \$	69 760 \$	

Passifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires							Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé					
				Instruments financiers ²	Biens donnés en garantie ³	Montants nets			
2018									
Dérivés	33 358 \$	(14 750)\$	18 608 \$	(11 789)\$	(5 539)\$	1 280 \$	2 365 \$	20 973 \$	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 731	–	2 731	–	(2 697)	34	–	2 731	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	32 418	(1 578)	30 840	–	(30 780)	60	–	30 840	
	68 507 \$	(16 328)\$	52 179 \$	(11 789)\$	(39 016)\$	1 374 \$	2 365 \$	54 544 \$	
2017									
Dérivés	31 058 \$	(9 458)\$	21 600 \$	(13 977)\$	(5 468)\$	2 155 \$	1 671 \$	23 271 \$	
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 024	–	2 024	–	(1 983)	41	–	2 024	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	28 587	(616)	27 971	–	(27 924)	47	–	27 971	
	61 669 \$	(10 074)\$	51 595 \$	(13 977)\$	(35 375)\$	2 243 \$	1 671 \$	53 266 \$	

1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation. Avec prise d'effet à compter de 2017, les dérivés réglés par l'intermédiaire de la Chicago Mercantile Exchange (CME) sont considérés comme réglés à la valeur du marché et non comme garantis à la valeur du marché. Les dérivés réglés à la valeur du marché sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants connexes plutôt que leur compensation. Ainsi, les montants réglés à la valeur du marché ne sont plus considérés comme assujettis à des accords de compensation exécutoires. Sans cette modification, un montant de 531 M\$ au 31 octobre 2018 (230 M\$ en 2017) lié aux dérivés réglés par l'intermédiaire de la CME serait autrement considéré comme compensé au bilan consolidé.

2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.

4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon les lois du territoire visé, des dérivés négociés en Bourse et des dérivés réglés à la valeur du marché.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par la CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 29 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés par catégories comptables.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
2018	IFRS 9		
	Évaluation au coût amorti ¹	15 275 \$	7 139 \$
	Titres de créance évalués à la JVAERG ¹	749	s. o.
	Divers ²	1 481	301
	Total	17 505 \$	7 440 \$
2017	IAS 39		
	Coût amorti et détenus jusqu'à l'échéance ¹	11 712 \$	4 359 \$
	Titres de créances disponibles à la vente ¹	480	s. o.
	Autres ²	1 401	257
	Total	13 593 \$	4 616 \$
2016	IAS 39		
	Coût amorti et détenus jusqu'à l'échéance ¹	10 309 \$	3 509 \$
	Titres de créances disponibles à la vente ¹	376	s. o.
	Autres ²	1 407	217
	Total	12 092 \$	3 726 \$

1) Les produits d'intérêts relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût amorti et les titres de créances qui sont évalués à la JVAERG sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2) Comprend les produits d'intérêts et les charges d'intérêts ainsi que le revenu de dividendes relatifs aux instruments financiers qui sont obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (valeurs détenues à des fins de transaction et valeurs désignées à leur juste valeur en 2017 et 2016), et les titres de participation désignés à la JVAERG (titres de participation disponibles à la vente en 2017 et 2016).

s. o. Sans objet.

Note 30 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe œuvrant dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada. En outre, nous offrons des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont généralement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de Trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition pour traiter les paiements internes selon les secteurs d'activité relativement aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi pour faciliter la préparation de l'information financière sectorielle. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versées aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts engagées par nos groupes fonctionnels sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés.

Depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et productifs (premier et deuxième stades) dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Avant le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liée : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2018

Nous avons adopté l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. Comme l'autorise la norme, les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1. L'adoption de l'IFRS 9 a eu une incidence sur la façon dont la dotation à la provision pour pertes sur créances est attribuée à nos unités d'exploitation stratégique. Pour plus de précisions, se reporter à la section Répartition aux unités d'exploitation ci-dessus.

2017

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2017. Les montants des périodes précédentes ont été reclassés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications, mais les reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé des périodes précédentes.

Quatrième trimestre

Changements à notre structure organisationnelle

Le 20 juin 2017, nous avons annoncé des changements à l'équipe de la haute direction et à la structure organisationnelle de la CIBC dont l'objectif est d'accélérer notre transformation. En raison de ces changements, notre nouvelle structure organisationnelle est la suivante :

Services bancaires personnels et PME, région du Canada offre aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe de conseillers œuvrant dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance. Services bancaires personnels et PME, région du Canada comprend les secteurs d'activité suivants :

- Services bancaires personnels et PME
- Divers

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires privés et de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des entrepreneurs, des particuliers et

des familles à valeur nette élevée, et des clients institutionnels de partout au Canada. Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada comprend les secteurs d'activité suivants :

- Groupe Entreprises
- Gestion des avoirs

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis. Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis comprend les secteurs d'activité suivants :

- Groupe Entreprises
- Gestion des avoirs
- Divers

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale. Marchés des capitaux comprend les secteurs d'activité suivants :

- Marchés CIBC, réseau mondial
- Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement
- Divers

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Administration, Liens avec les clients et Innovation, Finance, Ressources humaines et Communications, Vérification interne, Gestion du risque et Technologie et opérations, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Les coûts fonctionnels et les coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement dans les charges de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

En plus des éléments ci-dessus :

- les résultats de Geneva Advisors sont inclus dans le secteur d'activité de gestion des avoirs de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, après la clôture de l'acquisition le 31 août 2017;
- les résultats de Pro-Investisseurs CIBC, auparavant présentés dans Gestion des avoirs, région du Canada, sont maintenant présentés dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada;
- les résultats historiques de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI) vendue en 2016 ont été reclassés de Gestion des avoirs, région du Canada, à Siège social et autres.

Modification à notre méthode de fixation des prix de cession interne

La méthode de fixation des prix de cession interne utilisée par le groupe Trésorerie pour que soient portés au débit ou au crédit des unités d'exploitation stratégique respectivement les coûts et les profits liés aux actifs et aux passifs au titre du financement a été améliorée afin qu'elle soit mieux adaptée à nos modèles de risque de liquidité.

Troisième trimestre

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Le 23 juin 2017, nous avons conclu l'acquisition de PrivateBancorp et de sa filiale, The PrivateBank, ensuite renommée CIBC Bank USA. Par suite de l'acquisition, une nouvelle unité d'exploitation stratégique nommée Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis a été créée.

En plus des résultats de CIBC Bank USA, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis comprend :

- les résultats de CIBC Atlantic Trust Private Wealth Management (ensuite renommée, se reporter à la note 26 pour plus de précisions) qui sont présentés dans le secteur d'activité de gestion des avoirs; ils étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité de gestion privée de patrimoine dans l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs;
- les résultats de financement immobilier aux États-Unis qui sont présentés dans le secteur d'activité des services bancaires commerciaux; ils étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité des services financiers aux entreprises et de banque d'investissement dans Marchés des capitaux.

Modifications du nom des unités d'exploitation stratégique

Compte tenu de l'ajout de l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous avons renommé Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises ainsi que Gestion des avoirs pour Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, région du Canada et Gestion des avoirs, région du Canada. D'autres changements ont été apportés à notre structure d'unités d'exploitation stratégique au quatrième trimestre, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus.

2016

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière au cours du premier trimestre de 2016. Les montants des périodes précédentes ont été reclassés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications, mais les reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

- Dans les secteurs d'activité des services financiers aux entreprises et de banque d'investissement, compris respectivement dans Marchés des capitaux, et Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, région du Canada, la segmentation de notre clientèle a été redéfinie de façon à renforcer notre stratégie focalisée sur les clients, ce qui a permis d'assurer un niveau de spécialisation et d'expertise sectorielles plus élevé, et ce, tout en élargissant les zones desservies. Nous avons transféré les comptes des clients en conséquence entre ces secteurs d'activité.
- La méthode de fixation des prix de cession interne utilisée par le groupe Trésorerie pour que soient portés au débit ou au crédit des unités d'exploitation stratégique respectivement les coûts et les profits liés aux actifs et aux passifs au titre du financement a été améliorée afin qu'elle soit mieux adaptée à nos modèles de risque de liquidité.

De plus :

Dans Marchés des capitaux :

- Les produits tirés de la souscription de titres de créance et de titres de participation, auparavant répartis entre les secteurs d'activité des marchés mondiaux et des services financiers aux entreprises et de banque d'investissement, ont été transférés de manière à être intégralement présentés dans le secteur d'activité des services financiers aux entreprises et de banque d'investissement.

Dans Gestion des avoirs, région du Canada :

- Le secteur des services consultatifs de gestion de patrimoine, dont les résultats étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité de gestion d'actifs, a été transféré au secteur de courtage de détail.
- Le secteur « Divers » a été créé afin d'inclure les résultats d'ACI, auparavant présentés dans le secteur de gestion d'actifs.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraiibes ¹	Autres pays ¹
2018										
Produits nets d'intérêts ²	6 167 \$	1 120 \$	1 236 \$	1 413 \$	129 \$	10 065 \$	7 963 \$	1 204 \$	793 \$	105 \$
Produits autres que d'intérêts	1 976	3 219	530	1 487	557	7 769	6 030	895	567	277
Produits intersectoriels ³	462	(474)	–	12	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total des produits	8 605	3 865	1 766	2 912	686	17 834	13 993	2 099	1 360	382
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870	740	57	75	(2)
Amortissement et perte de valeur ⁴	98	9	107	4	439	657	469	136	44	8
Charges autres que d'intérêts	4 297	2 059	916	1 488	841	9 601	7 655	1 231	530	185
Perte avant impôt sur le résultat	3 469	1 792	664	1 450	(669)	6 706	5 129	675	711	191
Impôt sur le résultat ²	922	485	99	381	(465)	1 422	1 021	288	72	41
Résultat net (perte nette)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$	4 108 \$	387 \$	639 \$	150 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	17 \$	17 \$	– \$	– \$	17 \$	– \$
Actionnaires	2 547	1 307	565	1 069	(221)	5 267	4 108	387	622	150
Actif moyen⁵	259 130 \$	55 713 \$	42 028 \$	166 231 \$	75 339 \$	598 441 \$	476 224 \$	80 935 \$	31 101 \$	10 181 \$
2017										
Produits nets d'intérêts ²	5 752 \$	984 \$	545 \$	1 647 \$	49 \$	8 977 \$	7 829 \$	449 \$	639 \$	60 \$
Produits autres que d'intérêts	2 193	3 045	331	1 164	570	7 303	5 720	675	646	262
Produits intersectoriels ³	427	(439)	–	12	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total des produits	8 372	3 590	876	2 823	619	16 280	13 549	1 124	1 285	322
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	766	16	84	(4)	(33)	829	730	68	31	–
Amortissement et perte de valeur ⁴	87	9	33	5	408	542	431	64	39	8
Charges autres que d'intérêts	4 261	2 012	501	1 368	887	9 029	7 534	805	518	172
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 258	1 553	258	1 454	(643)	5 880	4 854	187	697	142
Impôt sur le résultat ²	838	415	55	364	(510)	1 162	928	88	110	36
Résultat net (perte nette)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$	3 926 \$	99 \$	587 \$	106 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	19 \$	19 \$	– \$	– \$	19 \$	– \$
Actionnaires	2 420	1 138	203	1 090	(152)	4 699	3 926	99	568	106
Actif moyen⁵	246 316 \$	50 832 \$	19 905 \$	156 440 \$	68 872 \$	542 365 \$	451 831 \$	52 023 \$	28 553 \$	9 958 \$
2016										
Produits nets d'intérêts ²	5 473 \$	930 \$	169 \$	1 958 \$	(164)\$	8 366 \$	7 639 \$	64 \$	577 \$	86 \$
Produits autres que d'intérêts	1 896	2 732	216	787	1 038	6 669	5 208	576	620	265
Produits intersectoriels ³	379	(390)	–	11	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total des produits	7 748	3 272	385	2 756	874	15 035	12 847	640	1 197	351
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	736	29	(2)	155	133	1 051	890	93	22	46
Amortissement et perte de valeur ⁴	91	13	14	5	339	462	374	46	35	7
Charges autres que d'intérêts	4 023	1 877	274	1 323	1 012	8 509	7 295	556	473	185
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	2 898	1 353	99	1 273	(610)	5 013	4 288	(55)	667	113
Impôt sur le résultat ²	738	362	12	281	(675)	718	616	(13)	87	28
Résultat net (perte nette)	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$	3 672 \$	(42)\$	580 \$	85 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	– \$	20 \$	20 \$	– \$	– \$	20 \$	– \$
Actionnaires	2 160	991	87	992	45	4 275	3 672	(42)	560	85
Actif moyen⁵	222 642 \$	46 555 \$	8 423 \$	154 805 \$	76 715 \$	509 140 \$	420 432 \$	53 694 \$	27 599 \$	7 415 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et l'impôt sur le résultat de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 2 M\$ et 278 M\$, respectivement (2 M\$ et 298 M\$, respectivement en 2017 et néant et 474 M\$, respectivement en 2016) les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

4) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

5) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction. s. o. Sans objet.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2018	2017 ¹	2016
Services bancaires personnels et PME, région du Canada			
Services bancaires personnels et PME	8 556 \$	8 033 \$	7 675 \$
Divers	49	339	73
	8 605 \$	8 372 \$	7 748 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada			
Groupe Entreprises	1 488 \$	1 324 \$	1 211 \$
Gestion des avoirs	2 377	2 266	2 061
	3 865 \$	3 590 \$	3 272 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ²			
Groupe Entreprises	1 197 \$	532 \$	166 \$
Gestion des avoirs	563	324	217
Divers	6	20	2
	1 766 \$	876 \$	385 \$
Marchés des capitaux ²			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 674 \$	1 601 \$	1 645 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 229	1 216	1 093
Divers	9	6	18
	2 912 \$	2 823 \$	2 756 \$
Siège social et autres ²			
Services bancaires internationaux	663 \$	723 \$	722 \$
Divers	23	(104)	152
	686 \$	619 \$	874 \$

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin d'être conformes à la méthode de fixation des prix de cession interne de fonds adoptée pour la période considérée relativement à CIBC Bank USA.
- 2) Les produits de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 2 M\$ et 248 M\$, respectivement (2 M\$ et 298 M\$, respectivement en 2017 et néant et 474 M\$, respectivement en 2016), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

Note 31 | Modifications de méthodes comptables futures

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (IFRS 15)

L'IFRS 15, publiée en mai 2014, remplace les lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme qui ont précisé des directives spécifiques et apporté des mesures d'allègement transitoire supplémentaires. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 en ce qui nous concerne, et peut être appliquée de manière rétrospective ou au moyen d'une approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous adopterons l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans le solde d'ouverture des résultats non distribués à compter de la date d'entrée en vigueur. Le recours à l'approche rétrospective modifiée entraînera la présentation d'information supplémentaire au cours de l'exercice d'adoption de la norme.

Les nouvelles lignes directrices comprennent une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes fondée sur des principes, des exigences portant sur la comptabilisation des coûts de contrats et la présentation de davantage d'informations quantitatives et qualitatives. L'IFRS 15 exclut de son champ d'application les produits tirés de contrats de location, de contrats d'assurance et d'instruments financiers. Par conséquent, la majorité de nos produits ne sera pas touchée par l'adoption de cette norme, y compris les produits nets d'intérêts.

L'IFRS 15 entraînera la passation en charges immédiate des commissions de vente liées aux fonds communs de placement qui étaient auparavant différées. De plus, le passif lié à notre programme de fidélisation des clients de cartes de crédit fera l'objet de réévaluations à la hausse et à la baisse pour tenir compte des coûts liés à l'échange prévu des points, puisque ce montant change au fil du temps. En vertu de l'IFRIC 13, les baisses des coûts liés à l'échange prévu des points n'étaient comptabilisées qu'au moment où les points de fidélisation étaient échangés, tandis que les hausses étaient comptabilisées immédiatement.

Par ailleurs, l'adoption de l'IFRS 15 entraînera des changements dans la présentation et le calendrier de certains produits et de certaines charges dans le compte de résultat consolidé. Les différences touchant la présentation ne devraient pas avoir une incidence importante et comprennent la présentation de montants nets au titre de certaines dépenses dans les cas où la CIBC est réputée agir à titre de mandataire plutôt qu'à titre de mandant ainsi que de montants bruts au titre de certaines dépenses dans les cas où la CIBC est réputée agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire.

L'effet cumulatif de ces différences sur le solde d'ouverture des résultats non distribués qui sera comptabilisé le 1^{er} novembre 2018 n'est pas important.

IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16)

L'IFRS 16, publiée en janvier 2016, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle applique également l'IFRS 15. Du point de vue du preneur, la nouvelle norme entraînera la comptabilisation au bilan de plusieurs contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, y compris nos contrats de location immobilière, ce qui majorera le bilan par la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'une obligation locative au titre des paiements futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative remplaceront la charge au titre des contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 16 sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, Contrats d'assurance (IFRS 17)

L'IFRS 17, publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et devait initialement s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. En novembre 2018, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur, la faisant passer des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance. En mai 2018, le BSIF a publié un préavis définitif, intitulé *Transition à la norme IFRS 17 et production de rapports d'étape afférents (assureurs fédéraux)*, qui présente des directives prétransitoires et transitoires, notamment l'interdiction pour les filiales d'assurances soumises à la réglementation fédérale d'adopter l'IFRS 17 par anticipation.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.